

OBJECTIF 20⁴⁰
PARTICIPEZ
À L'AVENIR
DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE !



BILAN DE LA CONCERTATION INITIALE



Conduite en application du code de l'urbanisme
mars - septembre 2022

SOMMAIRE



5 INTRODUCTION

6 PARTIE 1. ORGANISATION DE LA CONCERTATION au titre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement en vue de l'élaboration du SDRIF-E

- 1.1. Gouvernance de la procédure d'élaboration du SDRIF-E
- 1.2. La mobilisation des personnes publiques associées à la procédure de mise en révision du SDRIF-E
- 1.3. La mise en place des premières instances de travail avec les acteurs de l'aménagement du territoire francilien
- 1.4. Moyens mobilisés
- 1.5. Les étapes de la concertation

9 PARTIE 2. UNE CONCERTATION AMBITIEUSE ET SOUTENUE dès sa première phase

- 2.1. Un déploiement progressif des actions de communication en fonction de la mise en œuvre des différents dispositifs de concertation
- 2.2. Lancement et premiers travaux de la Conférence des Territoires Franciliens
- 2.3. Lancement et premiers travaux du Comité des Partenaires
- 2.4. De premières actions à destination du public dès le mois de mai 2022

- 13 **PARTIE 3. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS** de cette phase initiale de concertation, versés progressivement aux actions de la phase de concertation préalable du code de l'environnement de l'automne 2022
- 3.1. Des contributions des collectivités qui expriment les préoccupations des territoires en matière de mobilités et de cadre de vie
 - 3.2. Les premières contributions des membres du comité des partenaires montrent un engagement de tous les acteurs en faveur de l'adaptation aux changements climatiques
 - 3.3. Les premières attentes des Franciliens pour améliorer leur vie à horizon 2040
- 20 **PARTIE 4. ANNEXES :** Comptes-rendus des principales réunions organisées lors de la phase de concertation initiale
- 4.1. Compte-rendu du Comité des Partenaires du 25 mars 2022
 - 4.2. Compte-rendu du Comité des Partenaires du 10 juin 2022
 - 4.3. Compte-rendu du Comité des Partenaires du 27 juin 2022
 - 4.4. Compte-rendu de la Conférence des Territoires du 7 mars 2022
 - 4.5. Compte-rendu de la Conférence des Territoires du 8 juillet 2022



INTRODUCTION

La Région agit dans la plupart des domaines qui concernent la vie quotidienne des 12 millions de Franciliens : les transports, les lycées, l'apprentissage, le développement économique, l'environnement... Elle aménage un territoire à la fois urbain et rural, qui représente 2% de la France mais concentre 18% de sa population et contribue à près de 30% du PIB national.

Chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région Île-de-France est aujourd'hui pleinement responsable de la mise en révision du SDRIF et a initié une nouvelle étape de la planification francilienne en lançant l'élaboration du SDRIF Environnemental ou SDRIF-E.

PARTIE 1.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME ET DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT EN VUE DE L'ELABORATION DU SDRIF-E

La mise en révision du SDRIF en vue d'élaborer un SDRIF-E a été lancée par le Conseil régional d'Île-de-France avec le vote de la délibération n° CR 2021-067 le 17 novembre 2021. A cette occasion les élus régionaux ont pu débattre et décider des grandes orientations qui conduiront la procédure d'élaboration, voter un cadre de gouvernance et décider des premières modalités d'organisation de la concertation.

1.1. GOUVERNANCE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU SDRIF-E

Chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région a pleine compétence pour lancer et organiser la révision du SDRIF. L'exécutif régional a souhaité cependant mettre en place une gouvernance partenariale de la procédure d'élaboration du SDRIF-E.



Deux instances ont ainsi été créées :

○ Un **Comité de pilotage**, présidé par la Présidente de la Région, réunit, tous les trois mois environ, le Préfet de Région, le Président du CESER, et le Vice-Président en charge de la procédure d'élaboration du SDRIF-E, afin de rendre les grands arbitrages sur la procédure ;

○ Les travaux de ce Comité de pilotage sont préparés par un **Comité technique** qui réunit les services du Conseil régional, ceux de la Préfecture de Région, les équipes de l'Institut Paris Région et des membres du CESER.

Ces comités ont été installés dès janvier 2022.

1.2. LA MOBILISATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES A LA PROCEDURE DE MISE EN REVISION DU SDRIF-E

En application de l'article L. 123-7 code de l'urbanisme, la Région associe des personnes publiques à l'élaboration du schéma et consulte la population :

- 1 L'Etat,
- 2 Les conseils départementaux des départements, Les établissements publics en charge d'un schéma de cohérence territoriale (Scot),
- 3 Les structures intercommunales (communauté d'agglomération, communauté de communes...) qui ne sont pas situées dans le périmètre d'un établissement en charge d'un SCoT,
- 4 Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER),
- 5 Les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat,
- 6 La population.

Le code de l'urbanisme insiste notamment sur la place de l'Etat (article L. 123-5 du code de l'urbanisme), qui demeure aujourd'hui un interlocuteur privilégié de la Région. Cette association privilégiée de l'Etat se

traduit également par la transmission de deux documents: le porter à connaissance et la note d'enjeux qui sont pris en compte dans le cadre de l'élaboration du SDRIF. D'autre part, elle se concrétise par la participation de l'Etat en tant que membre à part à entière au comité de pilotage, l'association aux prises de décision et aux arbitrages majeurs.

La Région Ile-de-France bénéficie également des avis du conseil économique, social et environnemental régional (CESER), constitué des représentants de la société civile francilienne. Il a pour mission d'analyser et éclairer les actions de la Région Île-de-France, d'impulser des réflexions et des dynamiques de changement et de contribuer à l'évaluation des politiques publiques régionales.

Le CESER, comme personne publique associée à l'élaboration du SDRIF-E, participe au comité de pilotage en charge de l'élaboration du SDRIF-E. Les membres du CESER sont également régulièrement conviés à participer à d'autres instances consultatives présentées ci-dessous.

Ces personnes publiques associées ont été saisies par un courrier de la présidente en date du **13 décembre 2021** afin de les informer du lancement de la mise en révision et du cadre de la procédure, de leur transmettre la délibération du 17 novembre 2021 et de leur proposer de rédiger une première contribution libre sur les grands enjeux de l'élaboration du SDRIF-E.

1.3. LA MISE EN PLACE DES PREMIERES INSTANCES DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN

En complément de cette mobilisation et de cette demande de contributions écrites, la Région a souhaité mettre en place, dès le lancement de la procédure de révision, deux instances de travail pour nourrir l'élaboration du contenu du futur SDRIF-E :

- La **Conférence des territoires franciliens**¹: elle réunit la présidente de la région ou le vice-président en charge du processus de révision, les présidents de conseils départementaux, le président de la Métropole du Grand Paris, la maire de Paris, les présidents des établissements publics territoriaux (EPT) et établissement public de coopération intercommunale (EPCI), les présidents des parcs naturels régionaux et les représentants de l'association des maires d'Île-de-France.
- Le **Comité des partenaires**: il mobilise les chambres syndicales et professionnelles, les institutions publiques, les agences de l'Etat, les syndicats techniques, les fédérations professionnelles, les syndicats, les fédérations d'associations ou les associations de portée régionale et un collège d'experts.

Dans le cadre de l'élaboration du SDRIF-E, les services de la Région mobilisent également le **Conseil régional des jeunes (CRJ)**. Créé en 2004, le Conseil régional des jeunes est un organe consultatif de la Région Île-de-France composé de 128 Franciliens de 16 à 26 ans, représentatifs et issus des huit départements franciliens. En dialoguant avec le CRJ, la Région souhaite notamment mieux connaître et mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes d'Île-de-France.



1.4. MOYENS MOBILISES

Pour l'élaboration du nouveau SDRIF-E et la conduite de la concertation associée, la Région mobilise une équipe de 8 personnes à temps plein (la mission SDRIF-E), qui s'appuie sur des relais dans les différents services du Conseil régional et sur une équipe projet de 8 personnes au sein de l'Institut Paris Région.

Pour assister ces équipes, la Région a également mobilisé un budget conséquent afin de s'assurer les services de prestataires spécialisés dans la conduite de ce type de projet et notamment des phases de concertation. Pour l'année 2022, un budget d'1,4 M d'euros a été mobilisé.

(1) La Région a à cœur de travailler en lien étroit avec les différents territoires franciliens tout au long du processus de construction du SDRIF-E. Pour cela, en complément des réunions de la conférence des territoires, qui constitue un lieu de partage avec les élus et responsables territoriaux des enjeux croisés de la planification régionale, des réunions de dialogue sont également organisées avec les collectivités dans chacun des départements.

1.5. UN CADRE GLOBAL DE CONCERTATION STABILISE EN FEVRIER 2022

En matière de concertation avec les parties prenantes, la Région entend répondre aux obligations prévues par le code de l'urbanisme et à celles prévues par le code de l'environnement. Un dispositif continu de concertation est ainsi déployé de mars 2022 à mars 2023, afin de se conformer aux exigences de ces deux codes.

Ce dispositif continu de concertation a été arrêté, après un travail préalable avec les services de l'Etat et de la CNDP, par le vote de la délibération n° CR 2022-009 par les élus régionaux, le 16 février 2022. Cette délibération mandate la présidente pour saisir la CNDP en vue de la désignation de garants, et lance formellement le dispositif global de concertation sur l'élaboration du SDRIF-E, au titre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement.

Le contexte réglementaire de la concertation

- Les contributions issues de la concertation continue au titre du code de l'urbanisme, doivent être synthétisées au fil de la concertation pour alimenter les travaux du SDRIF-E ;
- La concertation au titre du code de l'environnement donnera lieu au bilan des garants de la CNDP, qui sera joint au dossier d'enquête publique du SDRIF-E.



Au sein de cette dynamique continue de concertation, s'insère donc une phase intense de concertation avec le grand public, entre septembre et décembre 2022 : c'est la concertation préalable prévue par le code de l'environnement. Celle-ci est strictement encadrée par les textes : elle doit être de 15 jours minimum et 3 mois maximum, puis donner lieu à un bilan des deux garants nommés par la commission nationale du débat public (CNDP) et à une réponse de la Région.

La Région a opté pour une durée de concertation préalable au titre du code de l'environnement de 3 mois, afin de permettre à un maximum de Franciliens d'y participer. Cette concertation, qui s'est déroulée du 16 septembre au 15 décembre 2022, a fait l'objet d'un bilan des garants de la CNDP, rendu public le 15 janvier 2023, auquel répondra un bilan des services de la Région le 15 mars 2023.

Si la procédure de révision du SDRIF en vue d'élaborer un SDRIF-E, est bien soumise à concertation préalable obligatoire au titre du code de l'environnement,

qui se déroule du 16 septembre au 15 décembre, l'article L. 123-7 du code de l'urbanisme impose également une concertation continue tout au long de la procédure. A ce titre, la Région a engagé dès mars des actions d'information à destination du public sur l'engagement de la procédure sur son site internet et mis en place une plateforme de contribution en ligne en mai 2022. Cette concertation de la population se poursuivra après le 15 décembre et ce jusqu'à l'arrêt du projet de SDRIF-E.

Le présent document a donc pour but de rendre compte des actions de communication et de concertation mises en œuvre par la Région avant cette phase de concertation au titre du code de l'environnement, pendant la phase initiale de concertation au titre du code de l'urbanisme.

PARTIE 2.

UNE CONCERTATION AMBITIEUSE ET SOUTENUE DÈS SA PREMIERE PHASE

2.1. UN DEPLOIEMENT PROGRESSIF DES ACTIONS DE COMMUNICA- TION EN FONCTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIFFERENTS DISPOSI- TIFS DE CONCERTATION

Dès le mois de février 2022, la Région a lancé des campagnes d'e-mailing à destination des membres de la conférence des territoires franciliens (CTF) et du comité des partenaires (CDP). Ces campagnes d'e-mailing relayaient les courriers signés par la présidente convoquant les membres de la CTF et du CDP.

Près de 2200 mails ont été envoyés pour mobiliser les membres de la CTF à l'occasion de ses premiers travaux en mars et en juillet.

Près de 4000 mails ont également été envoyés aux membres du CDP de mars à septembre pour les inviter aux différents ateliers, transmettre des comptes-rendus et les inviter à contribuer.

Le site internet d'information sur la procédure d'élaboration du SDRIF-E a été mis en ligne au mois de mars pour accompagner l'installation de la conférence des territoires franciliens et du comité des partenaires (<https://www.iledefrance.fr/objectif2040>).

Le lancement du site est annoncé par des e-mailings ciblés de la Région, par des articles sur le site institutionnel de la Région, et par des messages sur les réseaux sociaux de la Région (LinkedIn, Twitter, Facebook et Instagram). Cette montée en puissance s'accompagne également d'une mise à jour régulière du site internet avec des informations de contenu et d'actualités.

Une intensification des actions de communication à destination du grand public est mise en œuvre

à partir du mois de juin 2022, en vue du lancement de la plateforme numérique de concertation (<https://jeparticipe.smartidf.services/themes/ile-de-france-objectif-2040>). A titre d'exemple, le post LinkedIn du 22 Juin a enregistré le plus grand nombre d'impressions avec 8 463 impressions.

Une nouvelle campagne numérique (e-mailings, articles sur le site de la Région, messages sur les réseaux sociaux) est relayée par des insertions presse dans toutes les éditions locales du Parisien le 8 juillet et par des messages sur les écrans des Transiliens. L'e-mailing du 8 juillet est adressé à 556 302 contacts avec un taux d'ouverture de 43,92 %.

Au début du mois de septembre, la communication à destination du grand public s'intensifie encore afin d'informer de l'ouverture de la phase de concertation préalable au titre du code de l'environnement pour la période allant du 16 septembre au 15 décembre 2022. Elle contribue également à augmenter le trafic vers le site internet et la plateforme de concertation dédiée. Pour exemple, le premier septembre des insertions presses sont à nouveau réalisées dans toutes les éditions locales du Parisien et dans l'édition francilienne du Figaro.

2.2. LANCEMENT ET PREMIERS TRAVAUX DE LA CONFERENCE DES TERRITOIRES FRANCILIENS

La Conférence des Territoires Franciliens (CTF) a été lancée le **7 mars 2022**, dans un format mixte (intervenants sur site et participants en visio). Elle a mobilisé 160 participants, élus et membre des services des collectivités. Cette réunion fut l'occasion de présenter les grandes modalités d'organisation de l'élaboration du SDRIF-E et de lancer les débats sur les grandes orientations à mettre en œuvre dans ce cadre.



Cette première CTF était organisée autour de 3 séquences :

- **Une présentation de la procédure** par le vice-président Jean-Philippe Dugoin-Clément et le directeur général des services délégué, Brice Bohuon ;
- **Une première table-ronde** « Partager les grands enjeux et tendances à l'œuvre pour l'Île-de-France en 2040 », qui a permis de faire dialoguer 4 présidents ou vice-présidents d'EPCI, représentant la diversité des territoires franciliens, avec la salle, dans laquelle étaient notamment présents des élus des groupes d'opposition au conseil régional ;
- **Une seconde table-ronde** « Comment concilier le ZAN avec le développement économique et urbain ? » a commencé par une présentation technique de la question par les services de la préfecture et ceux de l'IPR, avant de donner lieu à un débat entre élus.

Les travaux de la CTF se sont poursuivis les mois suivants. Ses membres ont été réunis lors de réunions départementales auxquelles les maires du territoire étaient également invités. Une troisième réunion de la CTF en novembre a ensuite permis de faire un point sur les premiers retours des collectivités franciliennes.

2.3. LANCEMENT ET PREMIERS TRAVAUX DU COMITE DES PARTENAIRES

La composition du comité des partenaires a été progressive entre janvier et mars 2022. Ses membres ont été sélectionnés et contactés après des échanges en interne au sein des services de la Région mais également avec ceux de la Préfecture de Région et du CESER. Dans sa forme actuelle, le comité des partenaires rassemble près de 300 membres

Le Comité des Partenaires a été lancé le 25 mars 2022 et a réuni 120 participants lors d'une première séance en format mixte (présentiel et distanciel).

La seconde Conférence des territoires franciliens s'est ensuite déroulée le **8 juillet 2022**, en présentiel dans l'hémicycle du conseil régional avec 130 participants.

Après un point d'information par le vice-président sur la procédure en cours (lancement de la plateforme de concertation, présentation du kit de concertation pour la phase de concertation code de l'environnement, annonce des principales modalités pour cette phase...), cette deuxième CTF s'est organisée autour des séquences suivantes :

- **Un premier temps** de « Cadrage sur les grands enjeux régionaux » qui a permis de donner la parole à un grand témoin, Daniel BEHAR, professeur à l'Ecole d'urbanisme de Paris ;
- **Un second temps** en atelier d'idéation pour permettre aux élus de tester une première version de « Fresque des défis de l'Île-de-France : », inspirée de la « fresque de la ville » et de la « fresque du climat », qui permet de travailler en petit groupe, dans un format « serious game » sur les grands enjeux de l'adaptation des territoires et des modes de vie au changement climatique. Cette fresque a ensuite été intégrée au kit de concertation déployé lors de la phase de concertation code de l'environnement ;
- **Un dernier temps** en plénière a permis de confronter des témoignages issus des territoires en donnant la parole au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, au Président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, au Président du PNR du Gatinais Français et enfin au Vice-Président de l'AMIF et maire de Gagny.



Ce premier Comité a été l'occasion de préciser les objectifs et l'organisation mise en place pour la révision du SDRIF-E par la Région. Il a permis d'aborder les enjeux du SDRIF-E et ses effets à venir dans la vie quotidienne des Franciliens, par l'organisation de tables-rondes (attractivité économique, logement, ressources naturelles, polycentrisme et ruralité).

Deux premiers webinaires thématiques, comportant chacun une plénière et des ateliers, ont ensuite été organisés :

- Le **webinaire du 10 juin 2022 sur l'attractivité économique** a réuni 138 participants, dont 27 à 64 pour chacun des 3 ateliers. Ces ateliers ont porté sur les sous-thématiques suivantes :
 - Comment concilier sobriété foncière, neutralité carbone et promotion de l'économie circulaire avec relance, attractivité et réindustrialisation ?
 - Quelle armature économique construire pour l'Île-de-France à horizon 2040 ?
 - Quels fonciers clés pour l'Île-de-France ?

- Le **webinaire du 27 juin 2022 sur la préservation de l'environnement** a mobilisé 170 participants, dont 43 à 51 pour chacun des 3 ateliers qui portaient sur les sujets suivants :
 - La planification au secours de la biodiversité ?
 - Renaturer, végétaliser les villes... où, quand, comment ?
 - Préserver les zones humides et la ressource en eau

Pour information, les travaux du comité des partenaires se sont poursuivis en septembre et en octobre avec :

- Le 30 septembre un nouveau webinaire sur les questions de mobilités ;
- Le 17 octobre un webinaire sur le logement et un autre les questions de production d'énergie et de mise en place des principes de l'économie circulaire.

Les résultats de ces travaux seront retranscrits dans le rapport qui portera sur la seconde phase de la concertation préalable du SDRIF-e, au titre du code de l'environnement

2.4. DES PREMIERES ACTIONS A DESTINATION DU PUBLIC DES LE MOIS DE MAI 2022

La Région a profité de l'organisation de la deuxième édition de la biennale d'architecture et de paysages (BAP), à Versailles du **13 mai au 13 juillet 2022**, pour informer la population francilienne du lancement de la procédure d'élaboration du SDRIF-E.

A cette occasion, un stand d'une trentaine de mètres carré a été conçu et installé par les équipes de l'Institut Paris Région et de la mission SDRIF-E. Ce stand est resté ouvert pendant toute la durée de la biennale.

Ce stand proposait une table numérique et deux bornes tactiles qui présentaient le double numérique de la Région et des applications permettant de suivre l'évolution de l'occupation des sols depuis le milieu du XXe siècle. Ces dispositifs permettaient également d'accéder à une première version de la plateforme de concertation qui comportait alors un premier questionnaire « ma vie en 2040 », une activité de hiérarchisation des enjeux, et un module de dépôt de contributions libres.

Des écrans permettaient également de diffuser plusieurs vidéos : une première vidéo en motion design expliquant les raisons et les modalités d'élaboration du SDRIF-E, des interviews sur des grands enjeux comme le ZAN, et également des vidéos de l'Institut Paris Région sur la question des risques et de l'adaptation au changement climatique (crues, îlots de chaleurs

urbains...).

L'Institut Paris Region avait également préparé pour le stand deux expositions, l'une portant sur l'histoire de l'aménagement de la région parisienne et l'autre sur les enseignements d'un cycle de conférences tenu en 2021 sur de premiers principes d'aménagement du territoire francilien en vue d'élaborer un SDRIF-E.

Le stand a été animé plusieurs jours par des médiateurs ou des membres de la mission SDRIF-E. Une brochure d'information de 8 pages (format A5) sur la procédure d'élaboration a été diffusé largement à cette occasion. Elle permettait notamment au grand public de prendre connaissance du site internet consacré au SDRIF-E.

Le SDRIF-E a enfin été mis particulièrement à l'honneur de cette édition puisqu'il a été l'objet de la conférence inaugurale de cette deuxième édition de la BAP, le mardi 17 mai. Le podcast de cette conférence a été mis en ligne sur le site internet consacré au SDRIF-E, sur le site de la BAP et sur le site de l'Institut Paris Region.

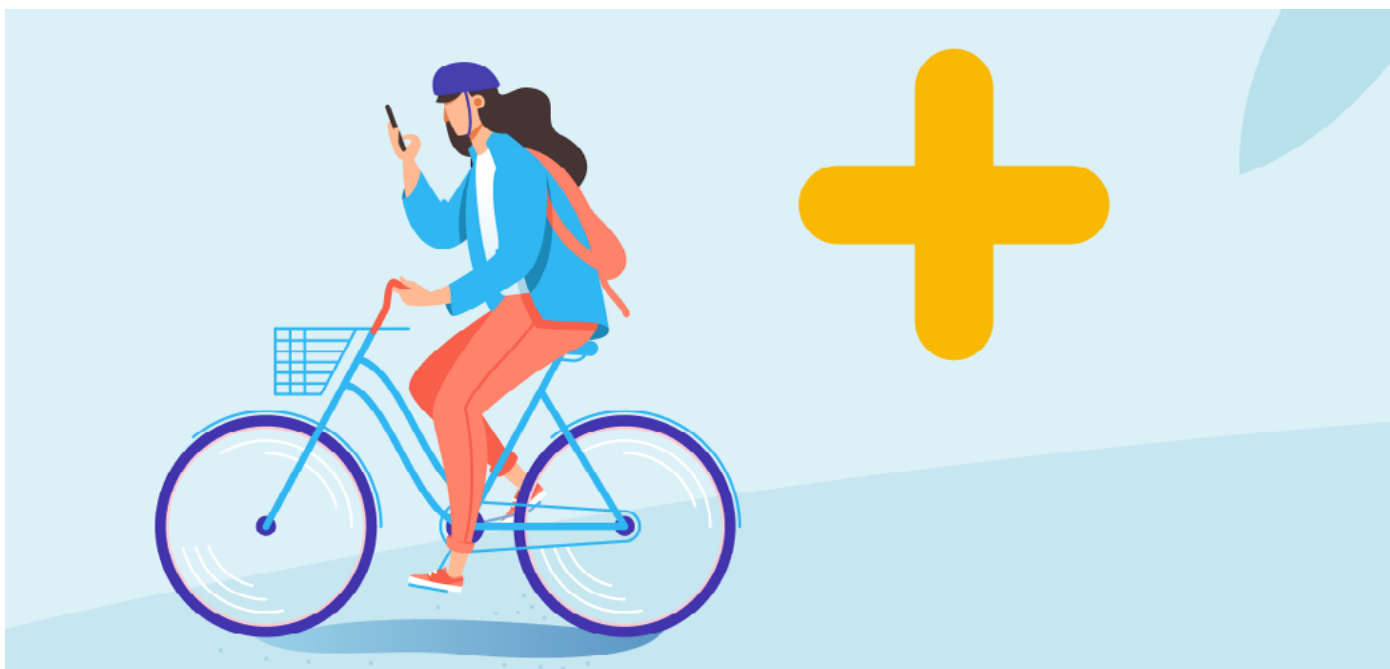
Cette deuxième édition de la Biennale a connu un succès prononcé avec 160 000 visites sur l'ensemble des sites, dont 9 300 visites pour le site qui accueillait l'exposition « Élément terre » où se trouvait également le stand SDRIF-E.

La mission SDRIF-E a également été mobilisée lors du salon de l'AMIF, les **28 et 29 juin 2022**. Le stand de la Région comportait un corner dédié au SDRIF-E avec une table de rencontre et une borne numérique permettant d'accéder aux contenus mis à disposition à l'occasion de la Biennale. Cet événement fut l'occasion d'une trentaine d'échanges approfondis, en plus des contacts rapides et de la diffusion de la brochure d'information, avec des élus, des membres des services de collectivités franciliennes mais aussi de représentants d'opérateurs publics ou privés (grandes entreprises et start-up, fédérations professionnelles).

Au total, ce sont plus de 10 000 acteurs des territoires franciliens qui se sont rendus à cette édition 2022 du salon de l'AMIF.

PARTIE 3.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CETTE PHASE INITIALE DE CONCERTATION, VERSÉS PROGRESSIVEMENT AUX ACTIONS DE LA PHASE DE CONCERTATION PREALABLE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AUTOMNE 2022



3.1. DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES QUI EXPRIMENT LES PREOCCUPATIONS DES TERRITOIRES EN MATIERE DE MOBILITES ET DE CADRE DE VIE

Comme évoqué ci-avant, la mission SDRIF-E a organisé un travail continu des membres de la Conférence des territoires franciliens. Deux réunions plénières de la CTF ont été organisées en mars et en juillet, ainsi que trois réunions de concertation décentralisées (Essonne, Val-d'Oise et Seine-et-Marne) avant le 16 septembre 2022.

Dans le même temps, se sont également tenues 27 réunions techniques (parfois techniques et politiques) avec des EPCI, des communes, des PNR ou des associations d'élus.

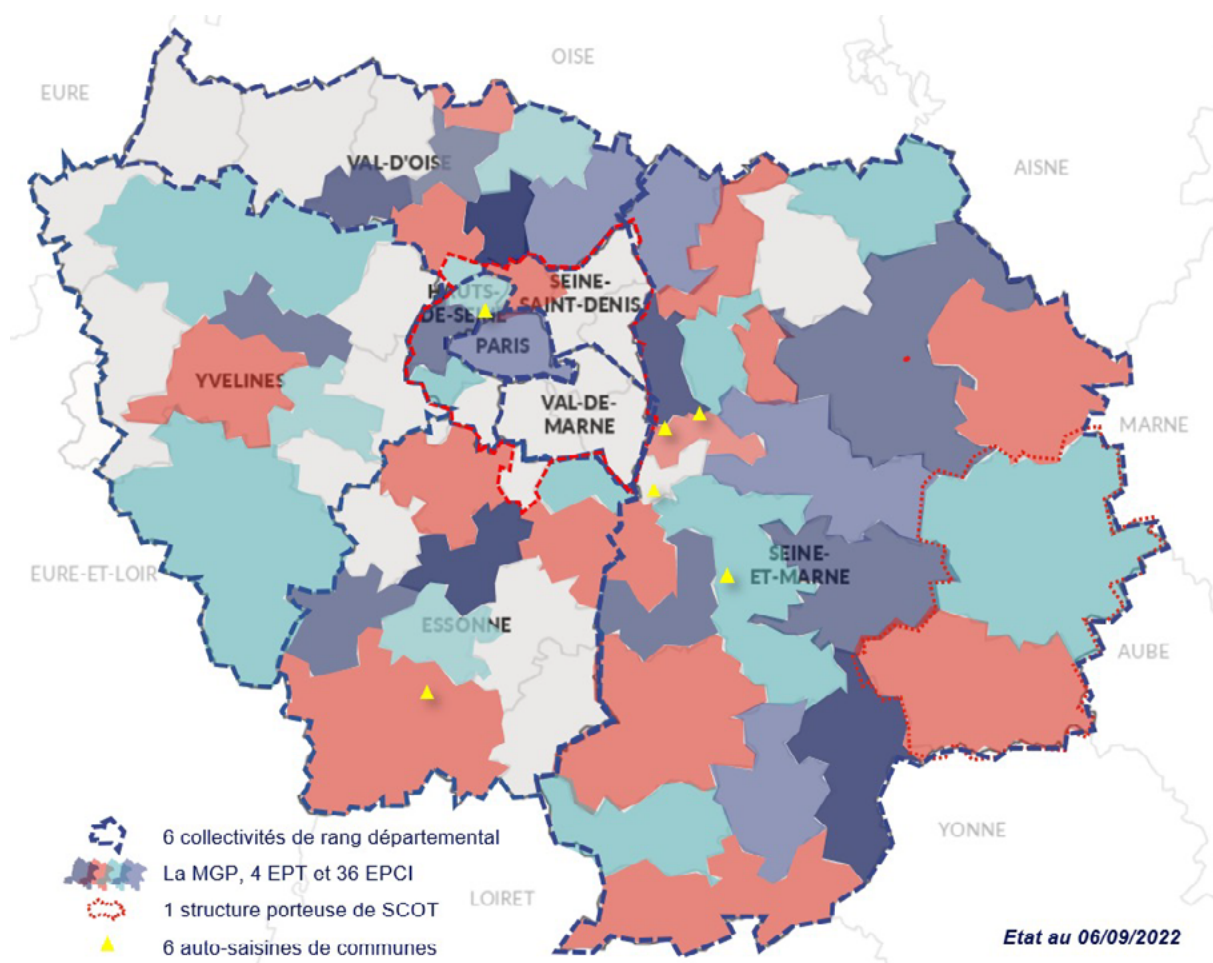
Avant le 6 septembre, la Région avait reçu 54 contributions de collectivités personnes publiques associées (PPA) et 6 contributions auto-saisines communales par courrier. Cette première vague de réception de contributions montre une très forte implication des départements de Grande couronne, au premier titre la Seine-et-Marne et l'Essonne, et une plus faible implication des EPT de Petite couronne.

Une première analyse montre que les collectivités franciliennes mettent en avant :

- Le besoin d'amélioration de la desserte des territoires,
- Les problématiques de l'étalement urbain,
- L'insuffisance de logements abordables,
- Et l'impact du changement climatique sur la santé des Franciliens, notamment lors des épisodes de canicules.

Ces contributions sont aussi souvent l'occasion pour les collectivités franciliennes de signaler à la Région les projets majeurs en cours et de demander les capacités de consommation foncière afférentes.

Cette première analyse sera complétée ultérieurement dans une partie spécifique dans le bilan global de la concertation.



En complément des travaux engagés auprès des départements et des EPCI, la Présidente a souhaité concerter directement tous les **1268 maires d'Île-de-France** en leur proposant de répondre à un **questionnaire** et de transmettre des contributions libres. L'essentiel des retours s'est fait à partir du mois de septembre.

Au 24 octobre, la mission SDRIF-E avait collecté **183 réponses** réparties de la façon suivante :

L'analyse de ces retours fera l'objet d'une partie dédiée dans le bilan de la phase 3 de concertation au titre du code de l'urbanisme.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE RÉPONSES
75	0
77	59
78	39
91	28
92	15
93	8
94	14
95	19
IDF	183

3.2. LES PREMIERES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DU COMITE DES PARTENAIRES MONTRENT UN ENGAGEMENT DE TOUS LES ACTEURS EN FAVEUR DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Région a reçu 28 contributions de partenaires dans le cadre de la concertation conduite au titre du code de l'urbanisme (de début mars au 15 septembre 2022) et 22 contributions pendant la période de concertation conduite au titre du code de l'environnement, soit du 16 septembre au 15 décembre.

L'ensemble des contributions reçues est de grande qualité. Ces contributions écrites ont parfois été transmises successivement en plusieurs parties, avec des compléments thématiques. Lorsque cela a été le cas, la date de réception de prise en compte était celle du premier envoi.

Même si les contributions qui étaient sous format libre sont diverses par les sujets traités et leur niveau de détail, il est néanmoins possible d'en tirer des points communs de consensus et de dissensus, avant de les détailler dans la suite du document.

Parmi les éléments fédérateurs, on peut noter le fait que les partenaires soutiennent les orientations énoncées par la Région lors du lancement de la procédure de révision du SDRIF. Personne ne remet en question la nécessité de **participer à la transition énergétique** en visant le Zéro Emission Nette en 2050 et le développement des énergies renouvelables et des mobilités décarbonées. Il y a également une volonté partagée que la région soit davantage résiliente au changement climatique.

Il y a aussi consensus pour **mieux utiliser le foncier** en se dotant d'une trajectoire de limitation de l'artificialisation des sols et en protégeant plus efficacement les espaces agricoles, naturels et forestiers et leur biodiversité. Cela peut passer par la densification de certaines zones, ou tout au moins la mutualisation de certains espaces sous-utilisés comme les parcs de stationnement. La condition de l'augmentation de la densité est toutefois que le cadre de vie soit en parallèle amélioré, notamment dans les zones faiblement pourvues en aménités et espaces verts. Certains partenaires ont également souhaité que l'artificialisation concernant les grands projets ne soit pas décomptée à l'échelle locale afin de ne pas pénaliser les territoires.

Par ailleurs, **le modèle polycentrique** est très globalement partagé, avec le souhait de disposer d'équipements et de services au plus près de chez soi, et de réduire ainsi les distances domicile-travail.

De nombreux partenaires ont exprimé leur accord avec une meilleure intégration de **l'économie**

circulaire au processus d'aménagement, en réutilisant davantage le foncier déjà artificialisé et les matériaux, et en dépendant moins des ressources extérieures.

Certains partenaires ont également demandé que le SDRIF-E soit établi en bonne cohérence avec les **schémas régionaux des régions limitrophes**, du fait des interactions nombreuses entre territoires, de part et d'autre des limites administratives.

Nous pouvons ainsi identifier dans ces points de consensus un alignement des acteurs sur les ambitions majeures de la Région dans la mise en place de ce nouveau SDRIF-Environnemental, concernant les objectifs de « Zéro Emission Nette », l'atteinte du « Zéro Artificialisation Nette », l'envie de vivre dans une Région plus résiliente, plus attractive, plus polycentrique et circulaire.

A contrario, certains points ont fait dissensus. En premier lieu, la **Région doit-elle continuer à croître** et accueillir de nouveaux habitants afin de conforter son attractivité, ou au contraire se préoccuper davantage des conditions de vie des populations déjà présentes sur le territoire régional, étant donné les transports saturés, le manque d'espaces verts et les ressources limitées ? Certains acteurs souhaitent que la Région dépasse les objectifs de construction de la loi du Grand Paris (qui sont de 70 000 logements par an), d'autres au contraire souhaitent que ces objectifs soient réduits. Il en va de même pour les activités économiques et l'accueil de la population touristique, certains souhaitant que la Région poursuive son dynamisme et conforte son attractivité, alors que d'autres aimeraient un développement plus réduit, tenant compte du fait que la Région arrive à saturation.

Un autre désaccord concerne le rythme de baisse de l'artificialisation à atteindre. Certains voudraient que la Région atteigne le plus vite possible le Zéro Artificialisation Brute (ZAB) et non le ZAN, ce qui suppose de **stopper tous les projets en cours**. Ils invoquent le faible intérêt de la renaturation, qui ne permettrait pas de retrouver la même qualité de pleine terre. D'autres, au contraire, aimeraient que la Région permette l'artificialisation pour certains projets nécessaires (production d'énergie, data centers, réindustrialisation, construction de logement pour résoudre le mal-logement, infrastructures de transports...) et ne soit pas trop rigide dans sa volonté de réduire l'artificialisation.

L'agrivoltaïsme est également un point de divergence. Certains voudraient le permettre, pour accélérer le développement des énergies renouvelables. D'autres pensent qu'il faut avant tout protéger les sols et que les panneaux solaires en plein champ ne sont pas compatibles avec l'activité agricole.

Les points de dissensus permettent de discerner les arbitrages à rendre entre des injonctions contradictoires mais tout aussi importantes les unes que les autres : comment concilier réponse à la crise du logement et «Zéro Artificialisation Nette» ? Comment concilier «Zéro Emission Nette» et désengorgement des transports en commun ? Comment allier production d'énergies renouvelables et protection de la pleine terre ? Comment concilier attractivité et qualité de vie ? Ce sont toutes ces problématiques qui sont au cœur du SDRIF-Environnemental.

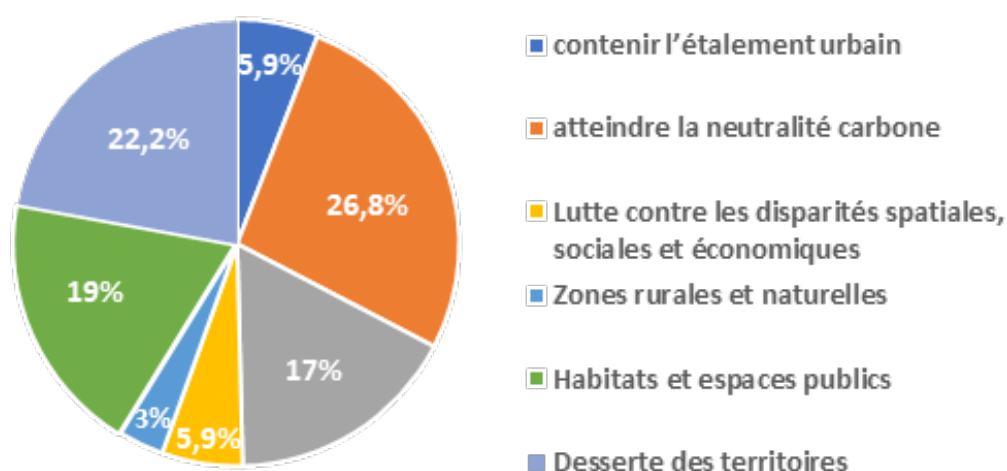
3.3. LES PREMIERES ATTENTES DES FRANCILIENS POUR AMELIORER LEUR VIE A HORIZON 2040

La plateforme numérique de la concertation du SDRIF-E a recueilli 3 570 contributions de Franciliens entre le 3 juillet et le 15 septembre 2022. Ces contributions ont principalement été réalisées dans le cadre des réponses aux questionnaires «Comment voyez-vous votre vie en 2040 ?» et «Réagissez aux enjeux identifiés pour préparer l'avenir de l'Île-de-France».

Dans l'ensemble des réponses analysées, l'on constate une sur-représentativité de contributions émanant de citoyens vivant dans le département des Yvelines (78). A l'inverse, l'on y constate une sous-représentation des départements de Paris (75) et de la Seine-et-Marne (77). Les résultats d'analyses des contributions pour ces trois départements doivent donc être nuancés.

Les contributions libres apportées sur la plateforme numérique révèlent plusieurs tendances relatives aux attendus des Franciliens, notamment concernant la lutte contre les émissions de CO2, l'utilisation des espaces publics et le développement économique et durable.

Répartition des catégories citées dans les contributions libres :





Ces réponses mettent en évidence une importante sensibilité des Franciliens aux enjeux environnementaux et une volonté d'amélioration de leur cadre de vie. En premier lieu, ceci se ferait par :

- L'amélioration de la desserte des transports en commun,
- Le développement des mobilités douces,
- La protection de la nature et de la biodiversité,
- L'utilisation de ressources renouvelables et durables.

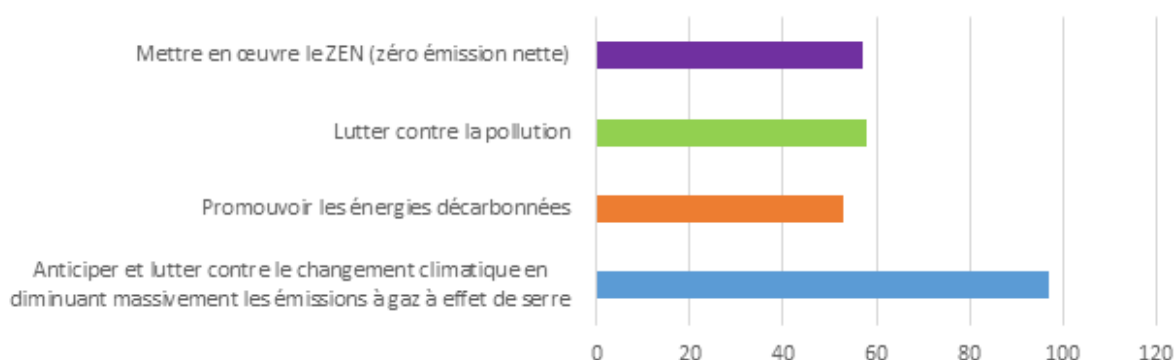
On observe une concordance entre les priorités issues des contributions libres et les 4 défis majeurs identifiés dans les réponses aux questionnaires « Comment voyez-vous votre vie en 2040 » et « Réagissez aux enjeux identifiés pour préparer l'avenir de l'Île-de-France ».

A/ LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une attention particulière est portée par les Franciliens sur l'anticipation des risques relatifs au changement climatique et à la hausse des émissions de CO₂. Pour ce faire, ils estiment qu'il faudrait :

- Mettre en œuvre une politique de le zéro émission nette (ZEN) ;
- Lutter contre la pollution ;
- Promouvoir les énergies décarbonées ;
- Lutter contre le changement climatique en diminuant massivement les émissions de gaz à effet de serre.

Solutions prioritaires pour lutter contre les émissions de CO₂ issues du questionnaire « Réagissez aux enjeux identifiés pour préparer l'avenir de l'Île-de-France »



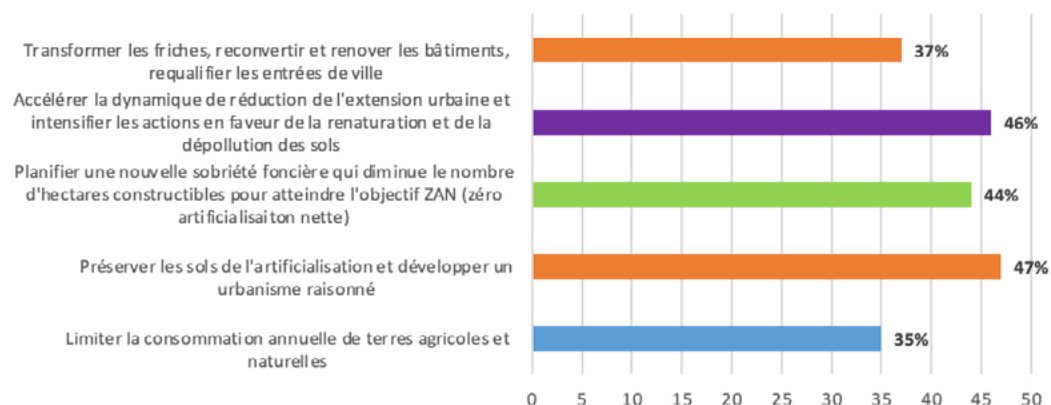
B/ PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

La lutte contre l'étalement urbain est un enjeu majeur pour les Franciliens. L'analyse des contributions libres et des réponses aux questionnaires révèle une inquiétude par rapport à la consommation des terres agricoles et des espaces verts.

Les Franciliens souhaitent que la Région s'engage en priorité à :

- Préserver les sols de l'artificialisation et développer un urbanisme raisonné ;
- Accélérer la dynamique de réduction de l'extension urbaine et intensifier les actions en faveur de la renaturation et de la dépollution des sols ;
- Planifier une nouvelle sobriété foncière qui diminue le nombre d'hectares constructibles pour atteindre l'objectif ZAN en 2040.

Solutions prioritaires pour lutter contre l'étalement urbain issues du questionnaire « Réagissez aux enjeux identifiés pour préparer l'avenir de l'Île-de-France »



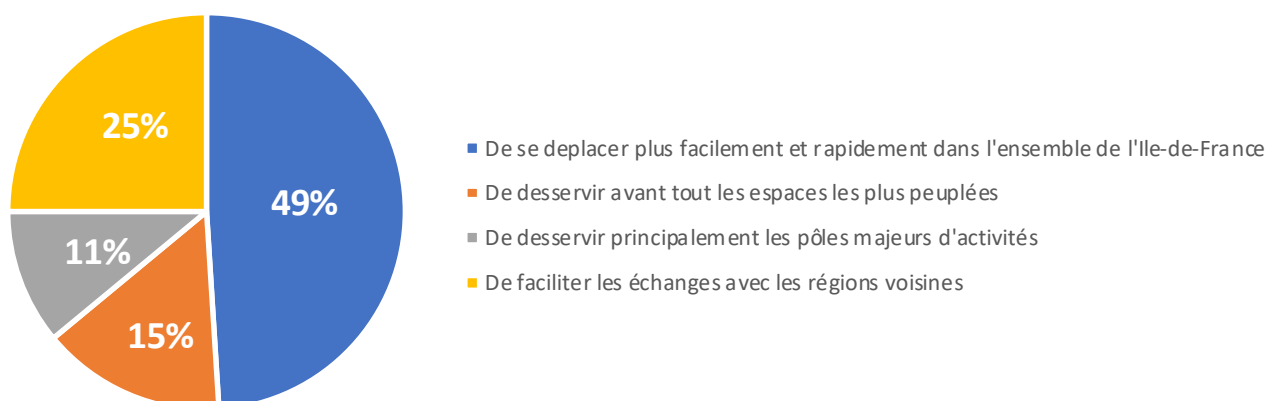
C/ AMÉLIORER LA DESSERTE DES TERRITOIRES

Selon les réponses au questionnaire « Comment voyez-vous votre vie en 2040 ? », les Franciliens souhaitent se déplacer davantage en transports en commun dans l'ensemble de l'Île-de-France.

Afin de faciliter les trajets dans la région, les Franciliens souhaitent :

- Une meilleure régularité et fiabilité des transports en commun,
- Une amélioration de la desserte des transports en commun dans toute la région,
- Le développement des mobilités douces.

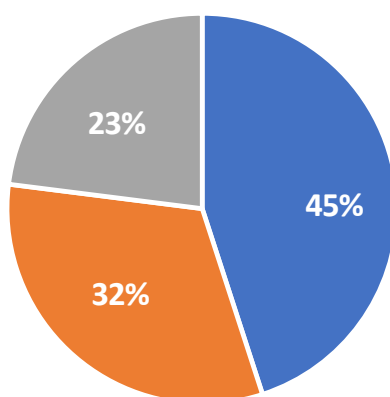
Résultats de la question « En 2040, les transports en commun permettront... »



D/ LUTTER CONTRE LES DISPARITÉS SPATIALES ET SOCIALES

L'amélioration du cadre de vie pour tous est une attente importante des citoyens envers la Région. Le mal logement apparait ainsi comme une vive préoccupation des Franciliens.

Solutions prioritaires pour améliorer les habitats et espaces publics issues du questionnaire « Réagissez aux enjeux identifiés pour préparer l'avenir de l'Île-de-France »

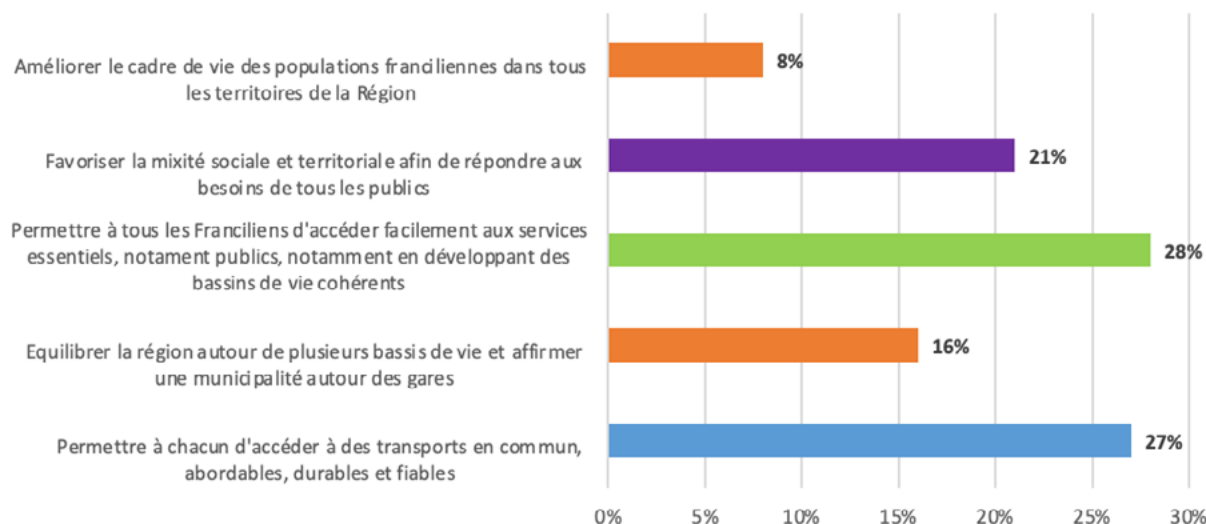


- Lutter contre le mal logement en améliorant la qualité de l'habitat en produisant des logements abordables pour tous les Franciliens
- Développer les modes actifs et décarbonnés en adaptant les infrastructures existantes
- Permettre à chacun de vivre dans un territoire sain, préservé des pollutions, notamment la lutte contre les risques industriels

Ainsi, plus globalement sur le cadre de vie, les Franciliens attendent des initiatives qui :

- Permettent à tous les Franciliens d'accéder facilement aux services essentiels et publics en développant des bassins de vie cohérents ;
- Favorisent la mixité sociale et territoriale afin de répondre aux besoins de tous les publics ;
- Permettent à chacun d'accéder à des transports en commun, abordables, durables et fiables.

Solutions prioritaires pour répondre à aux disparités spatiales, sociales et économiques issues du questionnaire « Réagissez aux enjeux identifiés pour préparer l'avenir de l'Île-de-France »



PARTIE 4.

ANNEXES : COMPTES-RENDUS DES PRINCIPALES RÉUNIONS ORGANISÉES LORS DE LA PHASE DE CONCERTATION INITIALE

4.1. COMITÉ DES PARTENAIRES DU 25 MARS 2022

INTRODUCTION

Laurent Calvalido,
DGA Pôle Aménagement, Logement,
Transports à la Région

Au programme de ce comité des partenaires :

- Rappel des enjeux de la révision SDRIF
- Puis tables rondes thématiques

Jean-Philippe Dugoin-Clément,
vice-président au Logement, aménagement durable du territoire et SDRIF-E

Suite à la COP 2020, nous avons décidé de devenir une région résiliente, faisant face à trois grands impératifs :

- Une région ZEN, décarbonée
- Une région ZAN, privilégiant la réutilisation d'espace à l'extension urbaine
- Circulaire (réutilisation de matériaux) et polycentrique (plus équilibrée)

La Région doit demeurer attractive (31% PIB Français, +50k hab./an) et ne pas tomber dans une logique malthusienne. Nous devons coconstruire une région à l'horizon 2040 qui se donnera les moyens de rester la métropole mondiale qui porte la voix de la France à travers le monde.

Eric Berger,
Président du CESER

Le CESER regroupe des partenaires privés, publics parapublics, chefs d'entreprises et représentants de la société civile et apporte une contribution aux objectifs du SDRIFE dans ses 4 instances d'élaboration.

Le SDRIF-E est une opportunité :

- Pour offrir aux franciliens un cadre de vie à la hauteur de leurs aspirations
- Pour réduire les inégalités
- Pour adapter l'aménagement à l'urgence climatique et aux défis sanitaires

Les Franciliens devront s'y reconnaître, et leur participation au cours de son élaboration doit être la plus large possible.

Laurent Calvalido,
DGA Pôle Aménagement, Logement,
Transports à la Région

L'organisation mise en place dans le chantier du SDRIF-E :

- Un comité de pilotage (Région, Etat et CESER)
- Un comité technique
- Comités des partenaires (200 membres composé des grands comptes, publics, privés, syndicats, associations, fédérations...)
- Conférences des territoires (collectivités : MGP, Ville de Paris, AMIF, intercommunalités, associations d'élus d'Ile-de-France, départements...)

Calendrier de l'élaboration du SDRIF-E :

- Phase d'arrêt (lancée le 17 nov. 2021), consistant en une grande concertation (collectivités, grand public, grands comptes), au titre du code de l'environnement
- Phase d'approbation : enquête environnementale, CTAP, lancement de l'enquête publique (sept. 2023). L'objectif est une approbation par la Région du SDRIF-E en mai 2024 puis par décret en Conseil d'Etat.

Deux garantes de la CNDP nous accompagnent, pour un processus de concertation le plus renforcé possible, au plus près du terrain (lycées, collèges, site internet, film d'animation...)

[PROJECTION DU FILM D'ANIMATION]

D'autres ateliers thématiques seront organisés :

- 27 mai : attractivité, relance, et enjeux économiques à l'horizon 2040
- 27 juin : enjeux environnementaux, préservation de la biodiversité
- Début septembre : organisation territoriale, équilibres spatiaux et sociaux, polarités et mobilités
- Novembre : cadre de vie, logement, ville et ruralité

Le but est de coconstruire avec l'ensemble des partenaires, collectivités et grand public un équilibre pour le SDRIF entre environnement, logement, emploi, et transports.

PREMIERE SEQUENCE : QU'EST-CE-QUE LE SDRIF ? POURQUOI UN SDRIF-E ?

Sandrine Barreiro,
Directrice de la planification, Institut Paris
Région

Le SDRIF, c'est :

- Organiser le territoire et les modalités de son développement (grands projets, espaces à aménager, préserver...)
- Assurer la cohérence spatiale
- Un document politique porteur de valeurs (densité, solidarité, proximité...)
- Un cadre de cohérence entre les documents sectoriels et d'aménagement (SCOT, PLU, SRHH, PMHH, PMIdF, SRCE...).

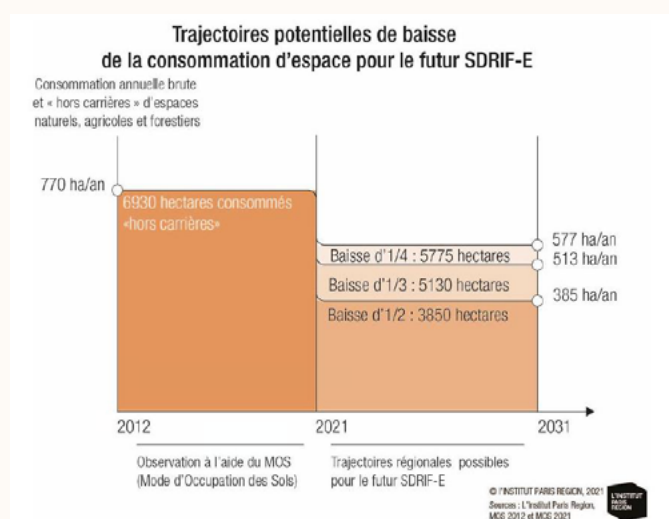
Parler du SDRIF-E, c'est parler d'une planification régionale renouvelée avec des ruptures fortes :

- Sobriété des ressources
- Utilisation de l'existant
- Action pour la qualité de vie (notamment anticiper les effets du changement climatique)
- Tout en renforçant la souveraineté régionale et les liens inter-/intra- régionaux.

Le SDRIF-E devra faire face à de nombreux enjeux :

• La préservation des sols

Entre 2012 et 2021, 770ha ont été consommés en IDF en moyenne par an. Aujourd'hui, environ 6530ha de projets d'extension urbaine (hors projet transport et énergies renouvelables) et 3340ha de zones à urbaniser hors projets ont été recensés. Ce chiffre est incompatible avec l'objectif « ZAN », d'autant plus que de l'espace est nécessaire au développement des ENR.



Entre 2012 et 2021, 770ha ont été consommés en IDF en moyenne par an. Aujourd'hui, environ 6530ha de projets d'extension urbaine (hors projet transport et énergies renouvelables) et 3340ha de zones à urbaniser hors projets ont été recensés. Ce chiffre est incompatible avec l'objectif « ZAN », d'autant plus que de l'espace est nécessaire au développement des ENR.

• Enrayer le déclin de la biodiversité

Parmi les facteurs majeurs : l'urbanisation croissante, la fragmentation des espaces naturels et l'intensification des pratiques agricoles.

Trois enjeux majeurs :

- La lutte contre l'artificialisation des terres (renaturation)
- Le maintien et développement des continuités écologiques en lien avec le SRCE, ainsi que la définition d'une trame noire
- La restauration des milieux humides et aquatiques

• Atténuer les émissions de gaz à effet de serre

Il faut réduire les émissions des secteurs les plus impactant, via la rénovation énergétique du bâti (46% des émissions), la décarbonation des transports routiers (30%) et des activités industrielles.

La décarbonation des énergies est un enjeu majeur (92% des émissions sont liées à l'énergie), avec un objectif en 2050 de 100% de couverture énergétique ENR, dont 50% en production locale et 50% d'importation. Pour atteindre la neutralité carbone, la division par 6 des émissions de GES ne suffit pas. Il faut également maintenir le stock de carbone actuel dans les sols et biomasses, et multiplier les capacités de stockage annuelles par l'augmentation de la part de la pleine terre et la renaturation.

• Adaptation au dérèglement climatique (santé, résilience, vivabilité...)

1er défi : maintenir l'équilibre climatique régional. Les enjeux les plus critiques sont les sécheresses (notamment pour l'agriculture), la protection des ressources et des milieux naturels.

2eme défi : la vulnérabilité de la zone dense aux vagues de chaleur et précipitations extrêmes (aggravée par l'imperméabilisation des sols). Une adaptation est nécessaire via un recours aux solutions fondées sur la nature (99% pop. Paris et 73% pop. MGP sont concernés par les effets d'îlots de chaleur urbains).

• Agir contre crise logement et pour un habitat de qualité.

Sur la période 2010-2018, l'accroissement du parc ne permet pas de répondre aux ambitions de la loi du Grand Paris et aux besoins des ménages.

- 2 millions de mal-logés en IDF
- 79 000 logements/an nécessaires jusqu'en 2030 pour respecter le SDRIF actuel
- Décrochage entre la hausse de la demande en logements sociaux et la baisse des attributions (70% pop. francilienne éligible)
- Rénovation du parc existant nécessaire (90% des logements de 2030 déjà existants, de plus les inégalités de cadre de vie et d'accès aux services persistent)

• Résilience économique à renforcer.

L'Île-de-France représente 30% du PIB national et 6,5 millions d'emplois en 2021, mais de fortes disparités territoriales existent.

Pour assurer sa robustesse, l'économie francilienne doit se transformer :

- Répondre aux enjeux de souveraineté régionale
- Développement numérique
- Développement d'une économie circulaire logistique.
- Répondre aux besoins de télétravail
- Freiner le départ d'activités hors de la zone dense.

Ceci constitue des opportunités pour créer des activités économiques partout et pour tous, ce qui implique de définir des logiques foncières d'implantation de ces activités.

• Repenser les mobilités et les espaces afférents

Les enjeux sont nombreux (2018 : 43 millions de déplacements quotidiens) :

- Renforcer le maillage en transports collectifs, la qualité de service, et fiabiliser les réseaux existants
- Partager l'espace public de voirie urbaine pour les modes actifs
- Réduire la dépendance à la voiture et promouvoir les modes à faible émission
- Accueillir les voies de transports collectifs et de co-voiturage, les connecter aux transports collectifs via des hubs
- Assurer la logistique en ville

L'évolution des mobilités est structurante pour repenser la qualité et l'utilisation des espaces publics et construire un réel polycentrisme régional.

SECONDE SÉQUENCE : REGARDS CROISÉS SUR LES ENJEUX DU SDRIF-E ET SES EFFETS DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES FRANCILIENS

1ERE TABLE RONDE : un développement économique, qui conjugue attractivité, innovation et résilience

Dominique Restino, Président CCI Paris-Ile-de-France

Le SDRIF-E doit dégager le potentiel nécessaire pour les entreprises, en alliant transition écologique et développement économique.

Plusieurs points majeurs sont à souligner :

- La diversité économique francilienne, et le maintien de la plateforme d'accueil nationale et internationale (R&D, immobilier, grands événements sportifs...)
- La connectivité vers l'extérieur : modernisation de Roissy, d'Orly, développement de l'axe Seine (jusqu'au Havre) ...
- Le foncier : clarifier les espaces déjà urbanisés (friches...) pour donner une bonne visibilité aux acteurs économiques afin de prioriser les projets
- Une mixité fonctionnelle autour des 68 gares, alliant bureaux, commerces et logements (logistique urbaine à intégrer)

Bernard Cohen-Hadad, Président de la CPME Paris-Ile-de-France

Il faut tirer les leçons de la crise sanitaire, tenir compte des spécificités des TPE-PME et renforcer la communication régulière entre tous les acteurs.

Plusieurs thématiques sont importantes à inclure dans le SDRIF-E :

- Le numérique (télétravail...)
 - Une économie plus verte, plus humaine et plus responsable (non punitive sur les mobilités) pour redynamiser un territoire francilien éclaté
 - Faire attention à ce que les nouvelles normes du SDRIF-E ne soient pas des contraintes supplémentaires
 - Accompagner la transition écologique, industrielle et numérique pour arriver à une autonomie stratégique
- Les TPE et leurs salariés considèrent l'Ile-de-France comme une région attractive, et ont confiance en leur territoire pour surmonter les crises, mais soulignent un travail à faire sur les mobilités, le logement et l'autonomie stratégique.

Nathalie Lemaître, Déléguée régionale au Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

La consommation d'électricité va augmenter (mobilité, industrie, électrolyseurs à hydrogène, data centers...). L'enjeu est de pouvoir accompagner le raccordement aux réseaux dans les délais et d'optimiser le développement des infrastructures électriques.

Contribution au SDRIF-E :

- Développement des ENR, définition de leur espace d'accueil, accompagnement dans la sobriété énergétique (Ecowatt...) et l'efficacité énergétique.
 - Maintien de la fiabilité du réseau, augmentation de sa résilience face aux conséquences du changement climatique (canicules, crues...)
 - Développement et renforcement du réseau : rajout de matériel dans les postes existants, création de postes électriques et d'infrastructures.
- RTE souhaite que des espaces soient réservés pour le développement de ces différents usages, en optimisant leur emprise et les coûts associés.

RÉPONSE AUX QUESTIONS DU PUBLIC :

Association Renard : (Réponse : M. Calvalido). La création du comité des partenaires a été décidée suite à la délibération du 17 novembre 2021. Il pourra être enrichi de nouveaux membres, en cas d'oubli.

M. Denizot : (Réponse : M. Calvalido). La coopération et consultation interrégionale existe (vallée de la Seine...) et doit encore être développée. Nous échangeons sur des sujets sectoriels en permanence (CESER, CPIER, PRPGD de 2019...).

ANNEXES

M. Mohammed Hassan Henri : (Réponse : M. Cohen-Hadad). La question des déplacements des entreprises et salariés doit faire partie du débat public. Il y a une nécessité de développer les voies fluviales (pour désengorger et décarboner), des camions propres pour le dernier kilomètre, former le personnel et les élus...

(Réponse : M. Restino). Il faut développer des hôtels d'activité logistique, fluidifier le trafic, développer le corps de métier et intégrer les nouvelles technologies. Association Renard : Comment introduire plus de contrôle sur les activités industrielles et les transports ? (Réponse : M. Calvalido). Le maintien de l'attractivité économique est conciliable avec la transition énergétique.

2ÈME TABLE RONDE : permettre à chaque francilien de se loger selon ses besoins

Anne-Katrin LE DOEUFF,
Directrice de l'AORIF

Dans un contexte de développement du ZEN et du ZAN, il faut voir les organismes de logement social en tant que partenaires de confiance, dans leur capacité à réhabiliter et transformer le parc et à gérer les patrimoines bâtis dans la durée. Leur présence territoriale, inscrite dans la très longue durée, est très impactante pour le territoire francilien : le tissu HLM, c'est 25% du parc résidentiel déjà bâti ; une ressource pour la transformation de la Région. La gestion de la rareté foncière ne doit pas se faire au détriment du logement abordable, qui continue de concourir à la résolution des inégalités territoriales en IDF :

- L'offre de logement réellement disponible est en baisse (60k primo attributions en 2015 contre 40k en 2020)
- 88% des travailleurs-clé en IDF sont éligibles au parc social mais seulement 25% ont la capacité de se loger dans le locatif intermédiaire.

Réaction de M. Cohen-Hadad :

- Plus doit être fait par les bailleurs sociaux pour les bas d'immeubles : des commerces abordables pour ceux logeant loin du centre-ville (plutôt que des « darks stores »)
- Pour résoudre le problème de l'emploi des métiers en tension : loger les salariés près de leur entreprise (restauration, santé, sécurité, production)
- Ces métiers doivent obtenir une capacité de logement chez des bailleurs sociaux près des services et des emplois.

Rebond de M. Dugoin-Clément :

- Les « rez-de-chaussée actifs » sont de plus en pris en compte par les aménageurs, les bailleurs. (AMI lancé auprès des opérateurs sur la destination des RDC)
- La Région travaille sur un meilleur accès des travailleurs clés au logement locatif intermédiaire. Son accès est très fragmenté et déresponsabilisant : les maires ont 20% des attributions, l'Etat 30%...

- Le pourcentage de logement privé ou social n'est pas affiché au début de la concertation du SDRIF-E : le débat doit permettre de fixer le curseur (moins de 10% des demandes d'attribution sont acceptés par an).
- La rareté du foncier rend les délais plus longs, retravailler le foncier est coûteux (dépolluer...)

Martin Omhovere,
Directeur du Département Habitat et Société, IPR

3 grands enjeux du logement à l'interface du SDRIF-E :

1. Contexte de rareté :

La priorité pour ce SDRIF-E c'est le parc existant (1 ménage sur 5 est en situation de surpeuplement, rénovation énergétique...). Ce parc est porteur d'enjeux en matière d'attractivité, d'amélioration, de densification, d'usage... La priorité doit être donnée aux aménagements pour les franciliens.

2. Il faut envisager différemment la construction pour qu'elle ait un impact.

- Se demander à quoi va servir ce que l'on construit pour demain (ZAN...)
- Répondre aux besoins et à la capacité de financement des citoyens
- Le parc social devient un parc où les franciliens s'installent sur la durée, du fait de prix trop élevés ailleurs: il faut une garantie d'un parc durablement accessible.

3. Il faut un SDRIF-E opérationnel dans la gestion de la rareté

- Un équilibre économique est difficile à trouver dans un contexte de densification en coeur d'agglomération (logements sociaux difficiles à produire...)
- Les opérateurs vont avoir tendance à monter en gamme et proposer des logements toujours plus chers, incitant à s'éloigner toujours plus.
- Cela peut causer une densification massive, pouvant dévaloriser certains quartiers

Il faut se fixer la bonne méthode de travail entre la Région, les territoires, les opérateurs, les bailleurs pour avoir un SDRIF-E ambitieux et réaliste.

Réaction de Mme. Le Doeuff : « chaque logement est un combat » :

- Souhaite que les bailleurs soient plus impliqués en amont des opérations d'aménagement et soient au coeur du processus de transformation
- En contexte de rareté des fonds publics, les efforts doivent être priorités sur le logement social (un parc social est pérenne...)

M. Cohen-Hadad : Un des enjeux est de fournir des logements aux jeunes, qui ont souvent envie de travailler autrement, d'où un réajustement nécessaire du SDRIF.

ANNEXES

M. Restino : une action à mener dans le mieux-vivre ensemble, notamment intergénérationnel : le « coliving ».

M. Dugoin-Clément : la Région gagne 50 000 habitants par an par solde naturel (population jeune) : c'est un sujet majeur. En ce qui concerne le « coliving », depuis des décennies, le nombre d'occupants par logements diminue, donc une commune ne construisant aucun logement voit sa population diminuer...

Mme. Lemaître : On prévoit une augmentation de la consommation d'électricité d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone : +35% en trajectoire médiane. Pour limiter cette augmentation implique des actions de sobriété qui devront être acceptées par la société, comme la réduction de la taille des véhicules, l'augmentation du co-voiturage, l'augmentation du nombre de personnes par logements, etc...

Question sur le chat : comment résorber les 40 000 logements vacants ?

(Réponse : M. Calvalido) : la Région peut intervenir en lien avec l'Etat et les communes sur le parc vétuste et obsolète.

3ÈME TABLE-RONDE : Préserver et valoriser les ressources naturelles, agricoles et forestières

Luc Blanchard, co-Président de France Nature Environnement IDF

Le prochain SDRIF doit absolument être environnemental.

Déjà, un bilan du SDRIF en cours :

- Sur le polycentrisme, le bilan n'est pas concluant, faute de moyens pour accueillir habitat, travail, services publics et espaces naturels. Il faut limiter les transports, promouvoir la ville du quart d'heure, rendre les villes moyennes désirables...
- Certains grands projets (les pastilles) n'ont pas été réalisés : il faut en prendre acte et faire un moratoire.
- La séquence Eviter/Réduire/Compenser (ZAN) ne fonctionne pas aujourd'hui : la compensation est souvent inopérante (sites lointains).

Ce qu'il convient de faire dans le SDRIF-E :

- Une meilleure cartographie, avec le MOS+ (jusqu'à 30% de nature de plus que ce qui était identifié en ville)
- Une vision plus large, avec des cartes de paysage, pour créer des trames vertes et bleues plus précises à l'échelle intercommunale.
- S'appuyer sur des grands espaces naturels, au pourtour de la zone dense (Gonesse, Saclay) afin d'irriguer ces espaces et créer des continuités.
- Valoriser les friches, les interstices urbains qu'on peut désimpermeabiliser pour être dans des « villes vivables »

- Viser 45% d'espaces de nature en ville, alors qu'en zone dense (MGP) on n'arrive parfois même pas à 10 m² d'espace de nature par habitant (taux conseillé par l'OMS)

L'IDF est une des régions les plus artificialisées de France. FNE défend une agriculture de conservation, le maraîchage bio, les circuits courts, l'indépendance alimentaire... Il faut aussi limiter le recours au bois-énergie : moins prélever pour être plus résilient.

M. Dugoin-Clément : l'IDF représente 3% de l'artificialisation française, 19% de la population et 31% du PIB. Elle est plutôt vertueuse, même si elle peut encore progresser. Contrairement au plan friche de l'Etat, les crédits régionaux peuvent porter sur des friches agricoles ou des projets de renaturation.

Pierre Marcille, Président de la SAFER IDF

Il y a une prise de conscience chez les élus de sauvegarder plus de foncier agricole et naturel, et une demande de la population de création de zones de protection agricole.

Il y a un besoin d'avoir une production agricole proche du consommateur, pour mieux faire face aux crises (Covid, Ukraine...)

OBJECTIFS :

- Recréation de certaines filières agro-alimentaires, disparues à cause de l'urbanisation
- Donner les moyens aux salariés agricoles de s'installer sur les exploitations
- Aider le développement agricole en évitant des zonages restrictifs empêchant toute construction (ne pas oublier que l'agriculture est un outil économique)
- Important : 50% territoire francilien est constitué de terres agricoles

GRANDS ENJEUX :

- Favorable au ZAN qui permettra une vision dans le temps
- Dans 10 ans, environ 30 à 40% des exploitations changeront de main, soit 135 000 ha, pour cause de retraite
- Recréer le lien entre l'agriculture et la ville, notamment via la formation agricole
- ERC : « éviter » et « réduire » ne sont pas souvent réalisés, contrairement au « compenser »
- Limiter la fragmentation des espaces agricoles, causant des problèmes logistiques.

Il serait judicieux que le futur SDRIF-E soit plus clair (cartographie très fine), diminue la surface par pastille et ait un suivi annuel sur la consommation des sols (plus fréquent que le MOS)

ANNEXES

4ÈME TABLE-RONDE : Lutter contre les inégalités territoriales, favoriser le polycentrisme francilien et la ruralité

Laurence Dehan,
Directrice adjointe à la Banque des Territoires

La définition des projets de territoire à chaque échelle doit s'inscrire dans un cadre supérieur (le SDRIF-E) dans un travail partenarial de long terme.

La banque des territoires est un acteur financier. Elle finance :

- Le logement social (70% des plans de financement des bailleurs sociaux), soit 3Md€/an et 21 500 logements/an en IDF
- La transition écologique et énergétique, notamment via des financements verts
- auprès des bailleurs sociaux
- La mobilité (navettes Fluidis, bornes électriques Logivolt, location de camionnettes électriques Movivolt...)
- En énergie, la production d'ENR en IDF est cruciale. Il faut développer les énergies de demain (hydrogène, autre...)
- En matière d'aménagement et de développement économique, les priorités doivent aller à l'aide à la réutilisation de zones imperméables ; l'accompagnement des projets d'économie circulaire, datacenters, tourisme...

Le SDRIF-E peut être prescripteur pour éviter des concurrences inutiles entre les territoires.

Jean-Loïc Meudic,
Vice-Président de la FNAUT IDF

La Région a lancé ces dernières années un important programme d'investissement de transports collectifs (rénovation du matériel...). Cinq enjeux majeurs se dessinent :

1. Favoriser la mobilité dans les franges

- Le territoire d'Île-de-France est rural à 77%, avec des insuffisances de desserte
- L'engagement de la région pour le transport à la demande volontariste est à conforter
- A noter : les indicateurs de fragilité économique concordent avec le manque d'alternatives à l'automobile.

2. Il faut poursuivre la cartographie des mobilités, prévue dans la loi LOM.

Cette loi permet aussi de définir des bassins de mobilité interrégionaux. Trop souvent le transport à la demande s'arrête au pointillé de la région.

3. Il y a un effort à faire en matière de coopération entre les régions.

- Le réseau transilien ne coïncide pas avec les limites régionales, compliquant la vie des usagers

- Il faut coopérer aux frontières de la région (Coulommiers, Dourdan, La Ferté-sous-Jouarre, Creil...)

4. Accélérer les grands projets structurants

- Limiter les retards : les projets de tangentielle nord ou des bus T-Zen mettent du temps à se mettre en place.
- GPE : révolution des temps de trajet, effort à fournir au niveau des pôles d'intermodalité des gares pour y développer des services, favoriser la mobilité choisie et la ville de proximité.

5. Les loisirs et les transports collectifs

- Progrès à faire dans la desserte des îles de loisirs, des PNR (50% à plus de 20mn de marche de gares...)
- Exemple de St-Rémy les Chevreuse : maison d'accueil des touristes, location de vélos... C'est important pour favoriser la diffusion des flux et permettre aux visiteurs d'avoir accès aux ressources de tourisme de l'IDF

M. Calvalido : la Région a mis en place le programme « Petites gares de demain », pour remettre des services de proximité dans les gares et les territoires.

CONCLUSION

Gilles Battail,
maire de Dammarie-les-Lys et
Président de la commission Logement-
Aménagement à la Région

L'esprit de concertation des travaux du SDRIF-E est à souligner.

- Il faut mieux utiliser, ou ré-utiliser ce qui est à notre disposition (logements...)
- La Région est bien desservie en transports, mais subit la complexité des découpages administratifs : nous devons nous rapprocher du terrain (maires...)
- Le polycentrisme est une clé pour le développement harmonieux de la Région, mais il n'est pas toujours simple à mettre en oeuvre (rivalités territoriales) : les
- politiques de développement pourraient être de nature intercommunale plutôt que communale

Jean-Philippe Dugoin-Clément,
vice-président au Logement,
aménagement durable du territoire et
SDRIF-E

M. Dugoin Clément remercie les intervenants et les participants en nombre. Il est important d'avoir ce type d'échanges. Chacun a une légitimité, une connaissance, une parole, une territorialité qui mérite d'être prise en compte.

Le Conseil régional souhaite un document le plus coconstruit possible, pour qu'il soit le plus acceptable, pour que la Région avance de manière efficace vers 2040. Le choix a été fait d'avoir un Comité des partenaires le plus large possible, donc si des acteurs ont été oubliés, ils pourront être ajoutés.

4.2. COMITÉ DES PARTENAIRES DU 10 JUIN 2022

INTRODUCTION

Éric BERGER,
Président du CESER Ile-de-France

«L'Ile-de-France qui compte de nombreux atouts doit cependant faire évoluer son mode de développement et d'organisation spatiale pour relever les défis des temps présents de sa nécessaire réindustrialisation, des enseignements à tirer de la crise sanitaire, sans oublier bien sûr, l'urgence climatique»

Le CESER souhaite que l'élaboration du SDRIF-E soit organisée autour des idées phares :

- o **Le développement territorial équilibré**
- o **Les mobilités fluides et décarbonées**
- o **Le développement économique robuste pour une meilleure résilience et adaptation au changement climatique**

L'Ile-de-France est une terre d'industrie, bénéficiant d'une réelle attractivité, à la condition de répondre aux deux défis suivants : **Retrouver la souveraineté économique pour les filières stratégiques et favoriser l'émergence des bassins de vie par un développement territorial équilibré en attractivité économique, cadre de vie et logement.**

Le développement économique à l'horizon 2040 devra s'appuyer sur la reconstruction de chaînes de valeur et sur la relocalisation de leurs composants dans une logique d'entreprise de proximité en organisant leur complémentarité autour des filières stratégiques.

Le CESER soutiendra un développement économique francilien en corrélation avec les différentes problématiques d'aménagement de la région. Cette dynamique devra intégrer :

- o Une coopération territoriale à l'échelle francilienne et interrégionale pour le bénéfice de complémentarité des territoires
- o L'ambition de faire de l'Ile-de-France une région verte et de plein emploi où il fait bon vivre

MOT D'INTRODUCTION

Valérie BELROSE,
Déléguée régionale au SDRIF-E

« Quand le conseil régional a décidé d'engager la révision de son SDRIF, les enjeux économiques faisaient partie des premières orientations stratégiques, avec une volonté d'assurer la relance, de préparer le monde d'après et de développer l'attractivité de l'Ile-de-France. »

Les participants au présent webinaire représentent différents secteurs économiques dont : les filières du

transport, de l'énergie, de la construction, ou encore de la gestion des déchets. Des chambres consulaires, des structures du développement territorial économique, des parcs naturels régionaux, des associations et des syndicats sont également présents.

PREMIERE SÉQUENCE : REGARDS CROISÉS SUR L'AVENIR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FRANCILIEN

Intervention de Marie POUSSIN, Directrice régionale de Bpifrance

« S'il y a un message qu'il faut retenir aujourd'hui c'est celui-ci : L'explosion du nombre de start-ups deep tech, qui sont porteuses d'innovation et de rupture et qui ont vocation à industrialiser leurs innovations en France [...] Pour la première fois depuis très longtemps dans notre histoire, la France peut engendrer une nouvelle génération d'entreprises industrielles »

Les ambitions stratégiques de Bpifrance sont organisées autour de 6 axes :

1. La nouvelle étape de transformation de l'industrie française :

- o Poursuite de l'accompagnement de la réindustrialisation, déjà amorcée grâce à des politiques de réindustrialisation volontaristes sur les dernières années.
- o Accompagnement autour de grandes transitions (transition numérique, l'industrie 4.0, transition écologique et énergétique).
- o Pour Bpifrance il est fondamental d'être moteur et d'injecter du capital et des aides dans l'émergence de ces start-ups industrielles. L'ambition est de faire émerger 100 usines par an d'ici 2025 et 500 nouvelles start-ups deep tech par an.

2. La transition climatique :

Bpifrance s'engage dans 3 actions principales pour la transition climatique

- a) Soutenir l'émergence et la croissance des Greentechs
- b) Amplifier les financements et les investissements dans la filière des énergies renouvelables
- c) Soutenir la transition des entreprises pour avoir des activités compatibles avec la neutralité carbone

3. Le changement d'échelle du financement de l'innovation :

Bpifrance a l'ambition de faire de Paris la capitale de la tech. Des fonds seront déployés pour financer les start-ups avec le soutien du Plan d'Investissement d'Avenir. L'objectif est d'avoir un écosystème d'innovation

français au même niveau de financement que celui du Royaume Uni.

4. Le redressement des parts de marché à l'international :

Les exportations françaises représentent plus de 30% du PIB français et 6 millions d'emplois directs et indirects. Le rebond du marché international présente une opportunité de redresser les parts de marché à l'exportation.

5. L'inclusion de tous les acteurs dans l'économie :

Bpifrance souhaite élargir son champ d'action pour développer une société plus inclusive. Pour ce faire, Bpifrance soutiendra les TPE, les entreprises en création, les créateurs dans tous les territoires et l'entrepreneuriat féminin. La RSE restera au coeur des priorités de tous les acteurs économiques.

6. Le soutien des secteurs stratégiques (tourisme, santé, industries créatives, cybersécurité et défense) :

- o **Tourisme** - la France doit faire face à des défis profonds pour demeurer la première destination touristique mondiale, dont les transitions écologiques et énergétiques la transformation digitale et l'accueil des prochains événements sportifs et internationaux

- o **Santé** - des grands enjeux ont été accentués par la crise sanitaire, notamment la nécessité de retrouver une souveraineté sanitaire avec la relocalisation des composants critiques des filières pharmaceutiques et médicales et l'adoption accélérée de certaines technologies numériques à l'instar de la télémédecine.

- o **Les industries créatives** (mode, cinéma, audiovisuel, arts visuels, édition, musique, etc.) représentent 5% du PIB français. Ce secteur est confronté à des enjeux multiples : l'internationalisation, l'impact social et environnemental, la digitalisation, la féminisation et le passage à l'échelle de la réindustrialisation.

- o **Cybersécurité** - Bpifrance travaille pour diffuser une culture de la cybersécurité dans les entreprises et contribue à la structuration de l'écosystème d'offreur de solutions cyber

- o **Défense** - la souveraineté du système de défense français nécessite une industrie forte. L'enjeu est de faire croître l'écosystème d'innovation dans la défense et de préserver la souveraineté française en assurant l'autonomie de tous ses acteurs.

Intervention de Jean-Luc TUFFIER, Vice-président du Medef Ile-de-France :

« Pour implanter une industrie ou une entreprise, la première chose qu'il faut c'est un emplacement. Or, en Ile-de-France, et le SRDEII doit pouvoir aider, il faut arriver à trouver du foncier. Puisqu'on veut aller vers le Zéro Artificialisation Nette des sols, chaque fois qu'on voudra créer des bureaux, une entreprise, ou un lieu de stockage, il faudra supprimer un autre lieu. »

Un des premiers enjeux sera d'arriver à identifier des zones en Ile-de-France pour l'implantation des entreprises.

En moyenne, il faut compter 10 ans pour la création et mise à disposition d'un lieu dans la région. Il est important de réfléchir à comment réduire les aléas administratifs pour faciliter la construction des usines.

Les entreprises et industries ont aussi besoin d'employés motivés avec un cadre de vie satisfaisant. Cela se fait par :

1. Le logement

Les habitants doivent pouvoir se loger dignement. Il est important de construire des logements intermédiaires, notamment dans la Petite Couronne, pour ceux qui n'ont pas accès aux logements sociaux et aux logements haut de gamme.

2. Le transport

La circulation entre l'Est et l'Ouest se fait souvent par l'autoroute A86 ou par le périphérique. La mise en service du Grand Paris Express est essentielle pour l'avenir du développement de l'Ile-de-France.

3. Le cadre de vie

La crise sanitaire a renforcé les attentes des franciliens en matière de cadre de vie.

« Aujourd'hui nos salariés demandent un logement, des transports qui leur permettent de se déplacer facilement et un cadre de vie de qualité. Ce sont les enjeux du SDRIF-E qu'il faut avoir en tête pour développer des entreprises en Ile-de-France »

Intervention Lionel GROTTU, Directeur général de Choose Paris Region :

« Le déficit du logement et le fait que le décalage entre la demande et l'offre s'accélère est extrêmement préoccupant [...] On a besoin de continuer à construire pour faire face à ce type de défis et construire une métropole durable. »

Les besoins des entreprises varient bien entendu selon les types de projets, mais on observe des tendances claires : un besoin de foncier pour les projets les plus stratégiques ou avec l'impact le plus fort, des règles lisibles, simples et anticipables, des terrains de jeu ou "sandboxes", des délais de réalisation de plus en plus courts (moins de 18 mois sur de gros projets industriels entre le projet et la mise en production), des interlocuteurs identifiés et qui ont du pouvoir, des sites emblématiques qui incarnent leur marque, ancrés dans un territoire, et la qualité de vie pour les collaborateurs.

Les questions que la révision du SDRIF-E nous pose sont nombreuses : comment attirer les projets les plus vertueux ? Comment peut-il contribuer à enrayer le ralentissement de l'exécution de ces projets vertueux

et choisis, et donc accélérer ce dont on veut autant que contraindre ce dont on ne veut pas ? Mais aussi quels problèmes faut-il chercher à résoudre via le SDRIF et quels problèmes doivent trouver leur solution via d'autres mécanismes ou outils ? Tout en laissant suffisamment d'agilité pour s'adapter car le monde change vite.

« Il est clé de non seulement se poser les questions de ce qu'on écrira dans le SDRIF-E et comment rendre ces règles claires, mais aussi d'aider les entreprises dans leurs projets et de ne pas uniquement les contraindre [...] Il faut réfléchir à comment transformer le SDRIF-E en atout pour les entreprises et notre attractivité. »

DEUXIÈME SÉQUENCE: RESTITUTION DES ATELIERS

Dans la deuxième séquence de la conférence, les intervenants de l'Institut Paris Région et les grands témoins des 3 ateliers de travail ont restitué les échanges des groupes en plénière.

RESTITUTION DE L'ATELIER 1 : Comment concilier sobriété foncière, neutralité carbone et promotion de l'économie circulaire avec relance, attractivité et réindustrialisation ?

Vincent GOLLAIN,
Directeur du département économie (IPR)

Les éléments clés issus de cet atelier sont les suivants:

- o **L'articulation avec les régions voisines** est essentielle. Aujourd'hui cette articulation se fait dans une logique de compatibilité. Pourtant, il faut une logique de co-production et de création des stratégies offensives de moyen à long terme, notamment avec les départements limitrophes.

- o **La transformation du modèle de développement** en Ile-de-France ne se fera pas sans les individus. Cet enjeu passe par l'acceptabilité, par le changement de comportement des individus et des entreprises.

- o **Le SDRIF-E peut contribuer à la création d'un nouveau modèle économique.** Pour ce faire, le changement de comportement des entreprises et la transition du territoire devront être accompagnés.

- o Conclusions des discussions sur la sobriété foncière, la neutralité carbone et l'économie circulaire :

- o **Sobriété foncière :**

Le foncier est un élément clé pour le développement de l'Ile-de-France. Une vision claire et globale du foncier est importante pour concilier sobriété et croissance. Pour ce faire, des pistes d'action ont été proposées :

- La densification des sites économiques

- La verticalisation des bâtiments
- La réutilisation et la reconversion des friches
- La revitalisation des centres villes
- La mutualisation des fonciers

- o **Neutralité carbone :**

L'aménagement économique doit contribuer à la neutralité carbone. L'émission des GES devra être divisée par 6 à l'horizon 2050. Il serait important de :

- Préserver les terres agricoles (apprendre à faire du développement économique sans extension)
- Développer la production forestière
- Co-produire avec les régions voisines

- o **Economie circulaire :**

Un enjeu important pour le développement de l'économie circulaire est celui du prix. Les coûts associés aux mesures de l'économie circulaire ne sont actuellement pas attractifs

RESTITUTION DE L'ATELIER 2 : Quelle armature économique construire pour l'Île-de-France à horizon 2040 ?

Carole DELAPORTE-BOLLEROT,
Chargée d'étude (IPR)

L'atelier a traité des questions de répartition des activités économiques et de comment mieux articuler les bassins d'emploi et de vie pour répondre aux besoins des entreprises.

Une première réflexion sur la notion du polycentrisme a fait émerger le sentiment commun qu'il faudra dépasser la dualité Est-Ouest qui présidait au précédent SDRIF. L'organisation polycentrique devra être pensée en termes de centre et périphérie, sans exclure les zones rurales de l'Ile-de-France.

Le SDRIF-E doit inciter à la complémentarité entre territoires et régions voisines, sans oublier l'Axe Seine.

Un autre enjeu fort de l'articulation des bassins d'emploi et de vie est celui de l'offre de logement et de mobilité. Il est important d'insister sur la qualité du service et la densité des réseaux de transport. Les habitants de l'Ile-de-France ont besoin d'un cadre de vie agréable, d'accès aux services publics et aux équipements numériques

Compléments de restitution par Dominique MORENO,
responsable du Pôle des politiques territoriales et régionales de la CCI Paris Île de France

L'exigence d'une vision globale entre toutes les composantes de l'activité économique permettra de sortir de la dichotomie Est-Ouest et de construire une région polycentrique équilibrée.

ANNEXES

Une coopération entre territoires à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ile-de-France est importante pour développer l'industrie et la logistique dans la région.

La fracture numérique est aussi un enjeu important pour le rééquilibrage de l'Ile-de-France. Le fait de doter le territoire d'une offre numérique pertinente permet d'attirer des nouveaux habitants et d'avoir des nouvelles centralités et quartiers.

RESTITUTION DE L'ATELIER 3 : Quels fonciers clés pour l'Île-de-France ?

Laurence NOLORGUES,
Chargée de projet (IPR)

3 questions clés ont été abordées dans l'atelier :

1. Quels critères permettent d'identifier et de qualifier les fonciers « stratégiques » ?

Les participants ont identifié les critères suivants : la contribution au maintien d'une trame productive en zone dense, la requalification des zones d'activité, la prise en compte des pôles d'enseignement supérieur et le maintien de la fonctionnalité autour des sites agricoles.

2. Comment mobiliser de grands fonciers pour relocaliser ou attirer de nouvelles activités en Île-de-France ?

o Afin d'attirer et accueillir de nouvelles activités, il est nécessaire d'identifier les sites en extension et de les réserver aux secteurs économiques stratégiques. Le fait que l'industrie productive fonctionne toute la semaine et n'est pas toujours compatible avec l'environnement urbain a été souligné. Par conséquent, le foncier industriel doit rester éloigné du milieu urbain.

o Le foncier en Ile-de-France est accessible par les réseaux de transport et connecté aux réseaux électriques. Ces avantages doivent être valorisés pour attirer de nouvelles activités.

3. Comment répondre aux besoins d'implantation dans la zone dense des nouveaux secteurs de développement économique ?

La densité et la mixité doivent intégrer l'innovation sur le plan architectural et la programmation de nouveaux projets en Ile-de-France

Compléments de restitution par **Guillaume TERRAILLOT,** DGA de l'EPFIF

Les échanges ont traité le risque de conflit d'usage dans l'accès au foncier entre les différentes activités économiques en tissu dense (logistiques, activités productives, activités agricoles). Ce risque pourrait être abordé dans le SDRIF-E.

Le SDRIF-E pourrait aussi participer à trouver des solutions pour faciliter et simplifier le processus de portage de projet sur un foncier identifié. La coordination efficace entre les différents acteurs doit être assurée.

Le prix du foncier n'a pas été évoqué dans les échanges. Il ne faudra pas oublier que le foncier a un prix et que l'activité économique qui se développe dessus doit pouvoir le financer.

RESTITUTION DE L'ATELIER : Comment concilier sobriété foncière, neutralité carbone et promotion de l'économie circulaire avec relance, attractivité et réindustrialisation ?

Grand témoin
Jérémy ALMOSNI,
directeur régional IDF ADEME

Lieu et date

Saint Ouen/ Microsoft Teams, le 10 juin 2022

Animateurs

Cyril CHOLET, Chargé de mission SDRIF-E
Romain VARENE, Consultant Intervenant de l'Institut Paris Région

Intervenant

Vincent GOLLAIN, directeur du Département Economie à l'Institut Paris Région

Participants

Réza MERALLI-BALLOU – DG, Sigeif Mobilités
Caroline BONAN-RICHARD – Directrice de l'action territoriale, Conseil Régional Ile-de-France
Karima MOHAND – Secrétaire générale adjointe, CFDT Paris
David KREMBEL – Chargé de mission, Préfecture de la région d'Ile-de-France
Martin HERVOUET
Gaelle BULTE-ROGER – Région Ile-de-France
Elizabeth MARCU – ADP
Emma GENTY – Parc Naturel de La Haute Vallée de Chevreuse
Fabienne PIOTELAT – Directrice Innovation Valorisation Marketing, Veolia
Tom REUGE – Stagiaire Affaires Publiques, GRTgaz
Emma DOUSSET – DRIEAT
David HERMAN – Service territoire, Chambre d'agriculture de région Ile-de-France
Alba DESMAREST – Chargée d'études en urbanisme, Groupe ADP
Gwana MARQUES – Déléguée régionale IDF Normandie, SNBPE
Nadjma AHAMADA – GRTgaz
Jérémy HERVE – Directeur de l'innovation et du développement économique, Paris-Saclay Etienne FROMENTIN – SG, UNICEM Ile-de-France
Severine LAURENT – Affaires publiques, RTE France
Eric GELPE –

ANNEXES

Frédéric WILLEMIN – Directeur adjoint de la stratégie, de l'environnement et de l'innovation, Société du Grand Paris

Antoine LESSERTEUR – Chargé de relations institutionnelles, France Datacenter

Jean-François GEYSSENS – Responsable de la vie institutionnelle, CCI Essonne

Sévérine COHUET – Chef de projet, ADEME

François HUART – Chargé de Mission territorial, AEV

Sébastien CORNU – Tersen

Melanie PUSSET

Hélène BLOT – Urbaniste, SMAGE des Deux Morin

Soraya BAIT – Conseil Régional Ordre des Architectes

Astrid MANTHIER – Chargée de mission, Région Ile-de-France

Nicole SERGENT – Conseillère, CESER

Alban SCHULTZ – Électricité de France

Benoît BRIANT

Hugo BELIN – SG, FEDENE

Alexis CHOL – Chargé de mission, Choose Paris Region

Fabien LOAEC – Directeur des Affaires techniques, FFB Région Ile-de-France

Sandrine Barreiro – Directrice de la Mission Planification, IPR

Daniel LHERITIER – Directeur des affaires publiques, GRDF

Abel GAUDRY – IPR

Clara DUCOUX – Chargée de mission au CESER Ile-de-France

Auriana LAMY – Consultant, Technopolis group

Jessica KESHLAF – Responsable de la communication, AFOC

Luc BLANCHARD

Jean-Louis DU FOU – Amis de la Vallée de la Bièvre

Mostapha KECHOU

Lionel GROTTTO – DG, Choose Paris Région

Daniela PENNINI – Directrice du renouvellement urbain et de la stratégie du développement, EPAMSA

Sophie LAUNAY – CCI Paris

Nathalie BROTTIER – Responsable d'opération, HAROPA

Luc BLANCHARD – Co-président, FNE

PARTIE 1 : Note d'ambiance

L'atelier s'est déroulé avec plus de 65 participants qui ont contribué à répondre à la question « **Comment poursuivre le développement économique en Ile-de-France avec un impératif de sobriété foncière ?** (évaluation des besoins, transformation des filières, etc.) », qui a permis d'aborder des questions connexes comme l'économie circulaire, l'énergie décarbonée.

Après une présentation liminaire de Vincent Gollain, de l'Institut Paris Région (en annexe), et une prise de parole de Jérémie Almosni, les participants ont pu proposer leurs idées qui ont été regroupées en séance (en partie, ce regroupement ayant été affiné et complété à la suite de la séance) et discutées.

La participation écrite a été très riche et a fait apparaître, dans la diversité des contributions, une forte convergence sur les enjeux et sur l'importance de ne pas opposer développement économique et environnement.

PARTIE 2 : Principales idées issues de l'atelier

a) Comment poursuivre le développement économique en Ile-de-France avec un impératif de sobriété foncière? (évaluation des besoins, transformation des filières, etc.)

Les participants ont formulé plus de 75 idées, qu'on peut regrouper comme suit :

- Tout d'abord, les contributions insistent sur le fait qu'il serait **néfaste d'opposer la préservation de l'environnement** (et donc le ZAN) et le **développement économique**. L'objectif est bien de trouver des points d'équilibre, et il ne s'agit pas de considérer l'environnement comme une contrainte, mais bien comme un facteur d'attractivité pour les habitants et entreprises et de durabilité des activités économiques à long terme.
- Pour répondre à l'exigence de sobriété foncière, **l'enjeu est de bien identifier les friches**, les zones en mutation et les zones sous-utilisées, notamment les grands fonciers. Cette identification permettra à la fois de valoriser/reconvertir ces zones, de les **préempter pour réserver leur utilisation à des projets stratégiques**/de valeur. Dans les **zones d'activités existantes, un travail de densification et de requalification** doit permettre d'implanter davantage d'emploi sans créer de nouvelles zones.
- Cette idée de **recherche de densité et de compacité** se retrouve plus largement : en **limitant l'artificialisation liée au stationnement** (mutualisation, construction en sous-sol, couverture par photovoltaïque), **en poursuivant un objectif d'optimisation horizontale** (bâtiments mitoyens), verticale (hauteur du bâti, logistique verticale...) **et dans le temps** (utilisation sur les temps de la journée, les saisons...), **en travaillant sur la mixité** (sites multi-usages, tissu urbains mixtes préservant des activités économiques compatibles avec de l'habitat), ce qui suppose aussi de travailler sur l'acceptabilité sociale de ces évolutions.
- En matière de **bâtiments** en tant que tels, la **conversion de locaux tertiaires** qui ne seraient plus utilisés, et la décarbonatation / **rénovation énergétique** (qui sont par ailleurs des filières économiques en croissance) sont des questions clés pour répondre aux exigences de la sobriété foncière et du ZEN.

ANNEXES

- Les transports sont également un axe de travail : les contributeurs évoquent le **développement du fret par voie d'eau**, l'étude des possibilités **d'utilisation des réseaux ferrés existants pour de la logistique** en dehors des heures pleines, et **l'augmentation du tonnage autorisé pour le transport par camion** afin d'en réduire le nombre.
 - En matière d'énergies, la **question du développement des méthaniseurs** est posée (dans une logique d'économie circulaire, même si elle consomme du foncier), tout comme celle de la **récupération de chaleur fatale** dans l'industrie ou les data center pour alimenter les zones urbaines en proximité.
 - Cette **thématique de la proximité** revient à de nombreuses reprises dans les contributions : le **développement des activités économiques locales**, notamment dans les petites villes, permet de lutter contre les émissions des transports, de recréer une vie culturelle et de **densifier des centres villes / centres bourgs** dans lesquels il existe du petit foncier disponible pour le commerce ou l'artisanat. Cette recherche de proximité suppose également d'envisager de recourir à des ressources produites régionalement (bois d'oeuvre...) et **d'accepter d'implanter au sein du tissu urbain dense des services peu agréables** (tri, épuration, stockages) sans toujours imaginer qu'on pourra les projeter par principe en ceinture verte.
 - **L'économie circulaire** et son développement représentent un autre enjeu fort, qui pose des **questions d'acceptabilité sociale, mais aussi de coût du foncier trop important**, pour l'implantation d'activités qui demeurent à faible valeur ajoutée économique malgré leurs externalités positives indéniables. De même le réemploi, notamment **dans le domaine de la construction**, nécessite une surface de stockage importante.
 - En matière d'agriculture et de production forestière, de nombreuses contributions convergent en faveur de la **préservation de l'accès aux ressources naturelles** (agriculture, bois, minéraux), et la protection des **terres à haute valeur agronomique**. Un autre enjeu cité est le développement de **l'approvisionnement local et l'implantation d'unités de première transformation**.
 - En prenant un peu de recul sur le développement économique stricto sensu et en le replaçant dans son cadre plus large, plusieurs contributions soulignent l'importance de **préserver l'environnement et la biodiversité** : les zones humides notamment et la fonctionnalité des sols, qui permettent de **limiter le risque d'inondation** et de favoriser l'attractivité de la région pour les activités humaines.
 - En termes d'échelle de réflexion enfin, il apparaît important de penser les stratégies d'aménagement économique au niveau des **intercommunalités** pour rechercher des complémentarités, et en lien avec les **régions voisines**.
- b) Les idées les plus plébiscitées par les participants sont les suivantes (entre 3 et 5 votes pour la proposition et les contributions s'en rapprochant)**
- Identifier les friches et les zones en mutation (+ 4 idées proches)
 - Préserver l'accès aux ressources naturelles (minéraux, bois, agriculture...) pour éviter d'obérer leur possible exploitation (+ 4 idées proches)
 - Limiter l'artificialisation liée au stationnement → Mutualisation (+ 3 idées proches)
 - [Verticaliser la logistique] : image d'un immeuble logistique (Johannesburg) (+ 2 idées proches)
 - Favoriser et privilégier le transport de fret par la voie d'eau en développant et en densifiant le réseau portuaire (+1 idée proche)
 - Développer les activités économiques locales dans les petites villes (+ 3 idées proches)
 - Préserver les zones humides de nos territoires pour réduire les risques d'inondation des villes (+ 1 idée proche)

RESTITUTION DE L'ATELIER : Quelle armature économique construire pour l'île de France à horizon 2040 ?

Grand témoin
Dominique MORENO,
Responsable du Pôle des politiques territoriales et régionales de la CCI Paris Île de France

Lieu et date

Saint Ouen/ Microsoft Teams, le 10 juin 2022

Animateurs

Romain BENTEGEAT, Chargé de mission SDRIF-E
Tatiana REITER, Consultante

Intervenant

Carole DELAPORTE-BOLLEROT, Chargée d'études, département économie de l'IPR

Participants

(Liste non-exhaustive)

Clara DUCOUX – Chargée de mission au CESER Ile-de-France
Elizabeth MARCU – Responsable du développement économique, Groupe ADP
Agnes PARNAIX – Chargée d'études, Institut Paris Région
Nathalie BROTTIER – Responsable d'opération, HAROPA
Franck FENEON – Responsable de la coordination des positions territoriales, CCI Paris Ile-de-France
Yann VIGUIE – Secrétaire Général, OTRE Ile-de-France

Isabelle SAVELLI – Responsable du pôle observation économique et data, CCI Paris Ile-de-France
Anais NOUAR – Chargée de mission Prospective, Seine-et-Yvelines Numérique
Margaux DESCHATRE – Chargée d'étude à la Mission Planification, Institut Paris Région
Mohamed ZIRAB – Responsable promotion et immobilier, EPAMSA
Mireille COAUCAUD – DRIEAT Ile-de-France
Vincent BAUDRAND – Chargé de mission aménagement et urbanisme, DRIEAT Ile-de-France
Bruno LUIS – Chargé de Mission, Conseil Régional Ile de France
Henri HASSAN MOHAMED HASSAN – Secrétaire régional, CFDT Ile-de-France
Laure CARDINAL – Chargée de mission Innovations Urbaines, Région Ile-de-France
Anthony RENAUD
Sophie LAUNAY – CCI Paris
Alpha OUEDRAOGO – Chargé de Mission Stratégie & Performance, Conseil Régional Ile de France
Daniela PENNINI – Directrice du renouvellement urbain et de la stratégie du développement, EPAMSA
Carlos CUNHA – Délégué général, Cap Digital
Dominique MOCQUAX, membre élu de la CCI Paris Ile-de-France, promoteur immobilier

PARTIE 1 : Note d'ambiance

L'atelier s'est déroulé avec une vingtaine de participants qui ont identifié les principaux enjeux à considérer en matière de construction de l'armature économique de l'Ile-de-France à l'horizon 2040. Des thématiques clés ont été abordées lors de l'atelier, dont la répartition équilibrée des activités économiques, des bassins de vie et des bassins d'emploi sur le territoire francilien.

Dans un premier temps, les discussions ont conduit au regroupement de 25 idées en 3 grands enjeux : le polycentrisme, la ruralité et le rééquilibrage du territoire.

Dans la seconde partie de l'atelier, les participants ont positionné les principaux enjeux par type de territoire et en fonction de leur niveau de difficulté de réalisation dans le temps.

Ces discussions ont été riches et fluides. De manière générale, les idées partagées ont fait consensus parmi les participants.

PARTIE 2 : Principales idées issues de l'atelier

a) Comment répartir de manière équilibrée les activités économiques sur le territoire francilien ? (Offre commerciale et tertiaire, ZAE en périphérie urbaine, maintien de centres-villes vivants, localisation des sites à risques, maintien d'espaces agricoles fonctionnels. (Annexe 1)

Les participants ont identifié 25 enjeux liés à cette question. Ces propositions ont été regroupées en 3 idées clés : Le polycentrisme, la ruralité et le rééquilibrage du territoire.

Le polycentrisme :

- Le SDRIF de 2013 portait la question de rééquilibrage Est-Ouest. Or, aujourd'hui il est important de repenser le polycentrisme pour prendre en compte les besoins et dynamiques d'activités dans les différents territoires l'Ile-de-France : les pôles urbains et péri-urbains et les territoires ruraux. Un enjeu particulier est de veiller à ne pas fragiliser des centres-urbains de grande couronne par la multiplication de zones d'activités à leur périphérie. De plus, la structuration d'un territoire métropolitain ne doit pas être un élément de séparation et de concurrence entre les territoires. **Le SDRIF-E devrait inciter les territoires à travailler en complémentarité et non pas en concurrence.**
- De plus, avoir une **vision globale** entre toutes les composantes de l'activité économique permettrait de sortir de la dichotomie Est-Ouest et de créer une région polycentrique équilibrée. **L'axe Seine doit aussi être considéré dans la construction du polycentrisme en Ile-de-France**, notamment au regard des logiques de l'industrie et de la logistique, qui se développent en intégrant les régions voisines.

La ruralité et le rééquilibrage des territoires :

- Les habitants de l'Ile-de-France ont besoin d'un cadre de vie agréable avec des transports efficaces, des commerces de proximité et l'accès aux services publics. Aujourd'hui, des Franciliens préfèrent s'installer à l'extérieur des hypercentres. En raison de la relocalisation des bassins de vie, **le rééquilibrage du territoire devrait aussi être traité sous l'angle de la mobilité des salariés et de l'installation d'équipements numériques.** En effet, doter le territoire d'une offre numérique pertinente permet d'attirer de nouveaux habitants, de conforter de nouvelles centralités et de développer des quartiers avec des tiers-lieux.
- Le **télétravail est un phénomène/levier important dans le rééquilibrage économique et environnemental** de l'Ile-de-France. Il semble important de **réfléchir à une politique de soutien du coworking dans les territoires qui sont en quête d'activités économiques de proximité.**
- La dynamique des zones d'activités et zones commerciales est cruciale car certaines sont devenues obsolètes et dégradées. Celles-ci sont souvent mal réparties en périphérie. L'enjeu est donc de détruire des espaces commerciaux quand ils n'ont plus de fonctionnalité. Cependant, **il convient d'être attentif à la problématique d'éviction des zones d'activité en dehors de la zone dense.** De plus, il est important de **créer des zones d'activité économiques mixtes** en

ANNEXES

périphérie. A titre d'exemple, la grande couronne ne devrait pas être la seule à accueillir les centres logistiques et les data centers. **Le SDRIF-E devrait jouer un rôle important dans la requalification de certains territoires de la grande couronne.**

b) Positionnons les idées par type de territoire (Annexe 2)

Les participants ont sélectionné 6 propositions essentielles pour développer le polycentrisme, la ruralité et le rééquilibrage des territoires. La majorité des idées concernent **tous les territoires en Ile-de-France** :

- **Adopter une vision globale des activités économiques** (lier le logement et les moyens de transport en commun ; développer l'économie circulaire, les infrastructures, les services publics et les tiers lieux)
- **Clarifier davantage les filières d'excellence des territoires ; Prendre en compte l'histoire industrielle des territoires** (afin de mieux connaître l'armature économique de l'Ile-de-France)
- **Créer des liens de coopération entre agglomérations et non seulement de concurrence** (pour créer une région polycentrique équilibrée)
- **Améliorer la qualité et la densité des réseaux de transport** (pour lier les bassins de vie et les bassins d'emploi)

Un enjeu a été qualifié comme étant plus spécifique à la grande couronne :

- **Améliorer l'équipement numérique des territoires** (réduire les zones blanches en Ile-de-France)

c) Positionnons les idées en fonction de leur niveau de difficulté dans le temps (Annexe 3)

Certains enjeux ont été jugés plus **complexes** par les participants :

- **Créer des liens de coopération entre agglomérations et non seulement de concurrence**
 - o Cet enjeu est primordial et urgent pour la mise en oeuvre du SDRIF-E. Il est difficile de changer la dynamique entre les territoires et de réduire la concurrence.
- **Adopter une vision globale des activités économiques** (lier le logement et les moyens de transport en commun ; développer l'économie circulaire, les infrastructures, les services publics et les tiers lieux) :
 - o Cet enjeu devrait être pris en compte dans le SDRIF-E à court terme (d'ici 2028). Même si l'idée

d'envisager les activités économiques dans une vision globale semble à première vue consensuelle, il existe un risque de désalignement entre les territoires en ce qui concerne la localisation des différentes activités.

• Clarifier davantage les filières d'excellence des territoires

o Il est important de clarifier ces filières rapidement dans le cadre du SDRIF-E. Il est possible que ces filières ne fassent pas consensus entre les territoires.

Les autres enjeux sont considérés comme étant consensuels à l'échelle régionale par les participants du groupe :

• Prendre en compte l'histoire industrielle des territoires

o Cette réflexion doit accompagner la mise en oeuvre et le déploiement du SDRIF-E (à court et à long terme).

• Améliorer la qualité et la densité des réseaux de transport

o Il existe une urgence pour répondre à cet enjeu en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024. La priorité est de développer les transports dans les territoires ruraux et plus excentrés.

• Améliorer l'équipement numérique des territoires

o Les territoires souhaitent améliorer leur équipement numérique rapidement (d'ici 2028). Cet enjeu est important pour le développement du polycentrisme en Ile-de-France.

d) Quel enjeu retenons-nous ?

Pour conclure les réflexions, chaque participant a proposé un enjeu majeur pour la construction de l'armature économique pour l'île de France.

Le polycentrisme a été identifié comme le sujet le plus important à traiter dans le cadre du SDRIF-E. Les autres grands sujets qui ont émergé des discussions sont liés aux bassins de vie, à la transition et à comment s'adapter à l'horizon 2040.

RESTITUTION DE L'ATELIER : Quels fonciers clés pour l'Île-de-France ?

Grand témoin

Guillaume TERRAILLOT,
Directeur général adjoint en charge du
pôle Stratégie et Ressources, EPFIF

Lieu et date

Saint Ouen/ Microsoft Teams, le 10 juin 2022

Animateurs

Bastien RECHER, Délégué adjoint à la Mission SDRIF-E
Damien JOUSSE, Consultant

Intervenant

Laurence NOLORGUES, Chargée de projet,
département économie de l'IPR

Participants

(Liste non-exhaustive)

Anne MAGDALENA – Chargée de missions urbanisme,
AP-HP

Marc-Alban GAST – Chargé de mission, CESER

Anne CHOBERT – Chargée de projet, Ile-de-France
Mobilités

Violaine MERIAUX – Responsable du département
Urbanisme Réglementaire & Environnement, Groupe
ADP

Jérôme FORNERIS – Directeur du développement
économique et de l'attractivité, EPA Sénart

Jean BENET – Urbaniste à la Mission Planification de
L'Institut Paris Région

Muriel ADAM – Architecte urbaniste, Institut Paris
Région

Thibault DE-LALEU – Chef de service territorial, Région
Ile-de-France Marc RIGAUD – Directeur général, Ile-
de-France Tourisme et Territoires

Anne DE GOUZEL – Directrice de la prospective
territoriale et de l'action foncière, AEV

Agnes HENRY – Chargée de mission aménagement
du territoire, Conseil Régional Ile-de-France Marine

KUSNIEREK – Chargée d'études économie, AGAM

Marguerite MESNET – Chargée de mission territorial,
Région Ile-de-France

Gwenola LE FOLL

Camille COMBES – Chargé d'investissements, IDF
Investissements & Territoires

Jérôme RENUCCI – Chargé de missions, Roissy
Développement

Beatrice LABOIS-GUERARD – Chambre d'agriculture
de région Ile-de-France

Houmaïrat M'Madi – Chargé de mission, SAFER

Johannie BOUFFIER HARTMANN – Vice-présidente
Ordre des architectes Ile-de-France

Gaëlle BROSSE ARRIAGADA – Chef du service
Stratégie et Pilotage opérationnel, Région Ile-de-
France

Rémi ROCHE – Président honoraire de la chambre

UNAM

Olivier DENERT – Directeur de la Stratégie, des
Partenariats et Expertises, EPFIF

Géraldine CAMARA – DG, France Datacenter

Aurelia JAKOB – Région Ile-de-France

Bérénice LAPORTE – Juriste droit de l'urbanisme,
Société du Grand Paris

Marie-Françoise PINEDA – Région Ile-de-France

Gwenaele DUVAL – Région Ile-de-France

Houssam MERMECH – Juriste, TRAPIL

Philippe MUNIER – Délégué régional, Union TLF

Stéphanie BOUCHEZ – EPFIF

Celine CRON-DARRACQ – Responsable d'études, CCI
Seine Saint-Denis

Séverine COHUET – Chef de projet, ADEME

Mireille COUCAUD – DRIEAT Sylviana DELMAS –
Inspectrice Générale, RATP

PARTIE 1 : Note d'ambiance

L'atelier s'est déroulé avec une quarantaine de participants qui ont contribué de manière active notamment en partageant de nombreux enjeux sur les 3 questions posées sur la thématique « Quels fonciers clés pour l'Île-de-France ? ».

Le nombre élevé de contributions et le temps accordé à la partie introductive, ont laissé peu de temps pour traiter la seconde partie de l'atelier sur la localisation géographique des enjeux, leur positionnement dans le temps et leur niveau de sensibilité.

De manière générale, l'atelier s'est déroulé de manière fluide et il convient de noter la qualité des contributions, qui relevaient à la fois de la proposition d'action, de l'idée et de l'enjeu autour de la question.

Sur la première question les animateurs ont regroupé les contributions autour de plusieurs grandes thématiques « les enjeux stratégiques à conserver », « les besoins exprimés », « les secteurs et moyens à privilégier », « l'environnement », « la question de l'accessibilité et des infrastructures ».

PARTIE 2 : Principales idées issues de l'atelier

a) Quels critères permettent d'identifier et de qualifier les fonciers « stratégiques » ? (Annexe 1)

Les participants ont proposé de nombreuses idées et identifié plusieurs enjeux au regard de cette question.

Des premières grandes catégories de contributions ont été proposées en atelier pour aider à identifier et qualifier « les fonciers stratégiques ».

1. Des fonciers qui répondent à un enjeu stratégique à conserver

Par exemple, ils permettent :

- de **contribuer à l'innovation et à la souveraineté numérique** de la région,
- de conserver **des emprises d'économie circulaire**,

ANNEXES

- de maintenir une **trame productive dans la zone dense**
- de disposer de **fonciers utiles pour compléter/ renforcer une filière locale** (proximité de la transformation et de la production première)

2. Des fonciers qui doivent facilement répondre aux besoins particuliers des entreprises

Ils seraient alors (idées alternatives) :

- Facilement **urbanisables à court terme** et sans risques (volet réglementaire achevé)
- **Nécessitant des aménagements ou interventions préalables particuliers** pour valoriser des secteurs à fortes contraintes / nuisances (bruit, pollution...)
- D'une **taille importante** (surface XL pour les grands projets type gigafactory).

3. Des fonciers pour des secteurs et moyens spécifiques à privilégier

- Les fonciers stratégiques des zones denses, ceinture verte et zone rurale devraient être identifiés comme réserves foncières pour accueillir des filières économiques pré-identifiés, en tenant compte du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).
- Il est aussi important d'identifier les grands propriétaires des fonciers en Ile-de-France **pour anticiper les cessions. Connaître les fonciers qui seront bientôt disponibles est essentiel pour requalifier les zones d'activités et concilier l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols avec la nécessité de créer des activités économiques.**

4. Des fonciers garantissant accessibilité et disposant d'infrastructures.

- Les fonciers stratégiques sont ceux qui disposent d'une **connexion adaptée aux transports et aux grands axes de circulation** (réseau routier de qualité, connexion aux transports en commun, desserte ferroviaire, axe fluvial, etc.)

b) Comment mobiliser de grands fonciers pour relocaliser ou attirer de nouvelles activités en Ile-de-France ? (Annexe 2)

- La **reconversion des friches** est un levier important pour relocaliser les activités en Ile-de-France. Néanmoins, cela reste une solution partielle. Afin d'attirer des projets industriels, il est important de disposer de foncier neuf. Les entreprises demandent souvent du foncier clé en main et rapidement mobilisable. De plus, **le processus administratif et les délais d'instruction gagneraient à être simplifiés** à travers la digitalisation des procédures et la création des guichets uniques pour les porteurs de projet.

- Pour attirer des activités économiques stratégiques, **certains grands fonciers pourraient être réservés à certains secteurs.** Il serait important de renforcer les collaborations entre les organismes régionaux

(Etablissement Public Foncier Ile-de-France, Institut Paris Région, Société d'économie mixte Ile-de-France IDF, etc.) pour construire une vision globale du foncier en Ile-de-France. Il pourrait aussi être souhaitable de bâtir une **coordination inter-régionale pour identifier des grandes surfaces disponibles.**

- **Les fonciers en Ile-de-France sont très accessibles (transport, réseaux)** par rapport à d'autres régions de France. Cette hyper-connectivité devrait être valorisée et mise en avant.

c) Comment répondre aux besoins d'implantation dans la zone dense des nouveaux secteurs de développement économique ? (Annexe 3)

- Le **développement de la mixité programmatique dans une optique de densification doit être visée par le SDRIF-E.** La plus grande compacité de l'urbain rend nécessaire le fait d'intégrer **d'avantage d'innovation** en matière d'architecture et d'aménagement.

- Il serait important de **promouvoir les inventaires des friches** et de sensibiliser les collectivités à la **mobilisation et à la revalorisation des friches** en zones denses.

- De plus, le développement **de campus d'entreprises** pourrait permettre de développer la mutualisation et le partage de surfaces/fonctions communes. La **favorisation du flex office** doit aussi être observée car elle doit aussi permettre de libérer des surfaces.

4.3. COMPTE-RENDU DU COMITÉ DES PARTENAIRES DU 27 JUIN 2022

INTRODUCTION

Intervention de Sylviane DELMAS,

Présidente de la Commission Aménagement du Territoire du CESER Ile-de-France

« Si l'érosion de la biodiversité est une réalité à l'échelle planétaire, celle-ci est particulièrement marquée en Ile-de-France en raison de l'artificialisation des terres, de la fragmentation des territoires, de l'intensification de l'agriculture ou encore, du niveau de pollution. »

Le SDRIF est un document de planification majeur qui s'impose aux territoires et constitue le meilleur outil pour inclure les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité dans les différents documents d'urbanisme.

Si ces enjeux sont multiples, **la préservation des réservoirs de biodiversité de la région est une priorité**. Les trames vertes et bleues, qui regroupent l'ensemble des continuités écologiques terrestres, aquatiques et humides, doivent être préservées et renforcées. Il convient également de prendre en compte d'autres trames, notamment la trame aérienne relative au réseau écologique pour les espèces volantes, la trame brune pour la biodiversité du sol, la trame noire pour la vie des espèces nocturnes et la trame blanche, relative aux équilibres sonores.

Le CESER souhaite que la révision du SDRIF soit l'occasion pour la région de faire l'inventaire de ces trames et veille à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme. **Le SDRIF pourrait également permettre la mise en place d'une politique ambitieuse, par exemple pour restaurer la biodiversité aquatique en milieu urbain en revégétalisant les berges, pour participer aux trames vertes par un entretien plus écologique des corridors ferroviaires ou pour préserver la biodiversité nocturne en incitant à la réduction de l'éclairage public.**

L'élaboration du SDRIF-E doit permettre de répondre à l'ampleur des enjeux de préservation de la biodiversité. Pour y parvenir, il est nécessaire de tenir compte de la diversité des territoires qui composent l'Île-de-France et ses régions voisines.

PREMIERE SÉQUENCE : REGARDS CROISÉS SUR L'AVENIR DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT EN ILE-DE-FRANCE

Intervention de Vincent GRAFFIN,

Directeur territorial de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

« L'évolution du climat aura des incidences très fortes sur l'eau et sur la biodiversité [...] l'adaptation à ce contexte est un enjeu majeur. »

Ces incidences engendreront des conséquences significatives à l'horizon 2060, dont :

- Une baisse des débits de 10 à 30%
- Un niveau moyen des nappes correspondant à celui des 10% d'années les plus sèches connues à ce jour
- Une multiplication par 3 du nombre de jours en sécheresse agricole
- Une multiplication par 10 du nombre de jours en sécheresse hydrologique
- Une montée du niveau de la mer de 1m d'ici 2050, compte tenu des événements extrêmes
- Une augmentation de la température de surface et une acidification des océans
- Une augmentation de l'évapotranspiration de 20%
- Une fréquence accrue des pluies fortes et des tempêtes

L'enjeu de la protection de la ressource

Les eaux souterraines franciliennes sont déclassées par les nitrates et les pesticides depuis de longues années sans amélioration notable. La nappe de Champigny et les alluvions de la Bassée sont particulièrement fragilisées. Pour répondre à la convention OSPAR (pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est), le territoire francilien doit viser une réduction progressive de 30% à 40% de l'azote agricole d'ici 2039.

Pour ce faire, une activité agricole adaptée est primordiale sur :

- Les aires d'alimentation de captage (une agriculture moins consommatrice en eau et en intrants)
- Les territoires soumis à érosion (l'aménagement du territoire par des haies, bois et prairies permet de protéger la ressource et d'agir sur la biodiversité)

L'enjeu de la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité

En raison de l'aménagement intensif en Ile-de-France, les cours d'eau franciliens sont dégradés et les zones humides sous forte pression. La restauration de ces milieux aquatiques est un point très important pour la préservation de la biodiversité. Le rétablissement de la fonctionnalité des cours d'eau et la protection des zones humides permettent d'augmenter les capacités

ANNEXES

épuration et contribuent à la protection contre les inondations.

Intervention de Marianne LOURADOUR, Directrice générale de CDC Biodiversité :

« L'objectif est d'arrêter la destruction de la biodiversité et d'avoir une trajectoire de biodiversité positive. »

La rédaction du nouveau SDRIF-E coïncide avec une volonté sociale de s'engager pour la biodiversité et la mise en place de réglementations plus contraignantes. Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience, les collectivités portent un rôle particulier dans l'impulsion des projets territoriaux pour la préservation des écosystèmes. L'approche régionale de l'aménagement et de la protection de l'environnement est renforcée par le SDRIF-E.

Le schéma directeur est également un outil fort de planification permettant le **développement des trames écologiques, leviers fondamentaux pour la préservation de la biodiversité.** D'autres outils ont été mis en place par CDC Biodiversité, dont les projets territoriaux de la biodiversité qui visent à rendre compatible les modèles économiques et la protection de la nature. Lorsque l'impact écologique d'un projet ne peut pas être limité, ce programme prévoit des mesures de prévention et de compensation.

Cependant, cette compensation nécessite aussi d'entretenir dans la durée les habitats créés pour permettre le développement des espèces (entre 30 à 50 ans). Dans ce contexte, CDC biodiversité propose des programmes territoriaux de biodiversité qui permettent à l'intérieur d'une même aire de service de créer des zones de renaturation et de compensation. **Le SDRIF-E pourrait intégrer ces sites de renaturation dans le plan d'aménagement régional en conciliant l'armature économique de la région et sa richesse en biodiversité.**

Intervention d'Emmanuel du CHERIMONT, Délégué régional de LPO Ile-de-France :

« Nous sommes confrontés à une double crise : la crise climatique et la crise de la biodiversité. Elles doivent être gérées simultanément avec le même degré d'urgence »

Le risque économique de l'effondrement de la biodiversité impacte directement l'Ile-de-France. **80% des emplois dans la région dépendent directement ou indirectement des services écosystémiques.** En outre, la Banque Centrale Européenne rappelle que 42% des titres détenus par des Français sont fortement liés à au moins un service écosystémique.

A cet égard, il existe un caractère de crise doublement urgent à traiter dans le cadre du SDRIF-E. Le discours en faveur de la biodiversité ne

peut être accompagné par l'artificialisation des sols et l'assèchement des zones humides.

En Ile-de-France, le classement administratif des zones artificialisées ne prend pas en compte leur renaturation progressive. **Un diagnostic de biodiversité devrait être obligatoire pour tout projet d'aménagement afin de prioriser la réalité du terrain au classement administratif.**

La biodiversité commence par le sol. **Le premier objectif du SDRIF-E sera d'arriver à définir une protection du sol quelle que soit sa nature** (urbaine, agricole, immobilière, etc.)

En ce qui concerne les objectifs du ZEN, la méthanisation produite par l'élevage doit être prise en compte.

Il est important de réfléchir en termes de zéro artificialisation brute pour éviter la moindre perte de biodiversité.

DEUXIÈME SÉQUENCE: RESTITUTION DES ATELIERS:

Dans la deuxième séquence de la conférence, les intervenants de l'Institut Paris Région/Agence Régionale de la Biodiversité et les grands témoins ont restitué les ateliers de travail.

RESTITUTION DE L'ATELIER 1 : La planification au secours de la biodiversité ?

Jonathan FLANDIN, Chargé de mission écologie urbaine (ARB)

L'atelier a abordé la question : « Quels sont les objectifs pour avancer vers une prise en compte cohérente des milieux naturels et de leurs fonctionnalités ? »

Dans le champ d'application du SDRIF-E, les principales idées ressorties sont les suivantes :

- Préserver davantage les trames vertes, bleues, brunes et noires (ces dernières absentes du SDRIF et du SRCE actuels). Par exemple, minimiser la pollution lumineuse et assurer la continuité des corridors obscurs pour la faune et la flore nocturnes
- Identifier les secteurs stratégiques pouvant rassembler des habitats naturels divers (mosaïques écologiques)
- Assurer une meilleure déclinaison des enjeux du SDRIF-E dans les documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLU, etc.)

ANNEXES

- Réévaluer les grands projets d'aménagement publics et privés dans le cas d'un impact sur la biodiversité
- Coordonner les fonciers à vocation d'être renaturés et faciliter les opérations de renaturation pour les parties prenantes

RESTITUTION DE L'ATELIER 2 : RENATURER, VÉGÉTALISER LES VILLES... OÙ, QUAND, COMMENT ?

Gwendoline GRANDIN,
Ecologue (ARB)

Les échanges ont répondu à la question : «Quels enjeux liés à la renaturation rencontrez-vous en Ile-de-France ?»

Parmi les enjeux identifiés, les plus pertinents dans le cadre du SDRIF-E sont :

- Freiner l'érosion de la biodiversité en milieu urbain et péri-urbain
- Adapter la ville au changement climatique (lutter contre les inondations, restaurer les zones d'expansion de crues, lutter contre les îlots de chaleur urbain)
- Atténuer le changement climatique (restaurer les milieux naturels capables de stocker du carbone)
- Répondre aux inégalités d'accès aux espaces verts en zone dense et urbaine
- Restaurer les sols les plus dégradés (sols imperméabilisés)
- Identifier le foncier à renaturer

Les enjeux portant sur la protection des milieux naturels concernent en particulier les zones rurales. Dans les zones denses et urbaines, la protection des espaces de pleine terre est une priorité, conjuguée à des objectifs de renaturation et de végétalisation.

La renaturation correspond à un retour à l'état naturel ou semi-naturel des écosystèmes qui ont été dégradés ou détruits par les activités humaines. Elle implique un retour à la pleine terre et à des sols vivants.

Il existe une véritable urgence de répondre à ces enjeux dans le SDRIF-E malgré les complexités de mise en oeuvre de ces actions.

RESTITUTION DE L'ATELIER 3 : PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES ET LA RESSOURCE EN EAU

Manuel PRUVOST-BOUVATTIER,
Chargé d'études eau et milieux aquatiques (IPR)

Deux questions ont été abordées lors de l'atelier :

1. Quels sont les enjeux d'aménagement pour préserver les zones humides en Ile-de-France ?

Principaux enjeux dans le cadre du SDRIF-E :

- Nécessité de connaître davantage l'historique des zones humides de la région. Souvent, des fonctionnalités intéressantes pour la gestion du ruissellement ressortent des zones humides asséchées.
- Disposer des retours d'expérience sur les démarches de préservation des zones humides
- Réduire la possibilité de remblaiements
- S'appuyer sur les cartes des zones humides du SAGE
- Réaliser des cartographies précises pour préserver les zones humides dans les zones de captage

2. Que peut faire le SDRIF-E pour contribuer à la protection des territoires stratégiques pour la ressource en eau?

La définition des territoires stratégiques au niveau régional s'est avérée complexe. En effet, tout le territoire rural peut être stratégique dans le cadre de la préservation de la ressource en eau.

Principaux enjeux dans le cadre du SDRIF-E :

- Exclure l'urbanisation et l'imperméabilisation dans les zones de captage
- Réfléchir à la préservation des zones humides en prenant en compte l'aspect transversal (par exemple, encourager l'économie circulaire pour minimiser la concurrence du foncier économique avec les zones humides)
- Encourager l'économie circulaire
- Favoriser les pratiques agricoles à bas niveau d'intrants

Compléments de restitution par Laurent BRUNET,
Président de la commission scientifique et technique de la Fédération des Entreprises de l'Eau (FP2E)

Les échanges ont fait émerger un consensus sur l'importance de la préservation des zones humides en Ile-de-France. Les enjeux liés à la ressource en eau concernent plusieurs niveaux de politiques publiques et d'acteurs territoriaux. Le SDRIF-E seul n'apportera pas les solutions. Une articulation avec les politiques publiques est essentielle pour préserver les zones humides de la région.

RESTITUTION DE L'ATELIER : La planification au secours de la biodiversité ?

Grand témoin
Christophe MAILLET,
Directeur général de l'Agence des espaces verts d'Île-de-France

ANNEXES

Lieu et date

Saint-Ouen/ Microsoft Teams, le 27 juin 2022

Animateurs

Stéphane TARTINVILLE, chargé de mission SDRIF-E
Tatiana REITER, Consultante

Intervenant

Jonathan FLANDIN - Chargé de mission écologie urbaine, ARB

Participants

(Liste non-exhaustive)

Johanne CUSSET - Cheffe de projet Aménagement, Safer de Ile-de-France
Lucile RAMBAUD - Chef du service Nature et paysage, DRIEAT Ile-de-France
Laëtitia BENATSOU - Société du Grand Paris
Nicolas LARUELLE - Urbaniste, IPR
Anatole de BAECQUE - CMA Ile-de-France
Marianne LOURADOUR - Directrice générale, CDC Biodiversité
Margaux DESCHATRE - Chargée d'études, IPR
Flora DELHOMME - Direction du programme Action Coeur de Ville, ANCTerritoires
Elsa CAUDRON - Chargée de mission Nature en ville, LPO France
Olivier TOSTAIN
Christian THIBAUT - Institut Paris Région
Lydia PROUVE - Chargée de politique territoriale DTRIF - AESN
Gaelle BULTE-ROGER - Région Ile-de-France
Tom REUGE - Stagiaire Affaires Publiques, GRTgaz
Agnes LANTHIER
Caroline CONAN-RICHARD - Directrice de Action Territoriale, Région Ile-de-France
Etienne FROMENTIN - Secrétaire Général, UNICEM
Mariane NACERI
Sandrine SAMSON - Directrice du projet transition écologique, HAROPA PORT
Marine LAUER - Ingénieure environnement, CRPF Centre-Val-de-Loire - Ile-de-France
Claire DADOU WILLMANN - Conseillère, Conseil économique social et environnemental
Mathieu MONIER - EPA Marne-la-Valée
Rémi ROCHE
Anne MAGDALENE - APHP
Violaine MERIAUX - Responsable du département Urbanisme Réglementaire & Environnement, Groupe ADP
Elodie MELLAH - Responsable Département Urbanisme, HAROPA PORT
Luc BLANCHARD - Co-président, France Nature Environnement
Laetitia LEONARD - Chargée de mission Nature et Biodiversité, Conseil régional d'Ile-de-France
Sandrine BARREIRO - Directrice de la Mission Planification, IPR
Abel GAUGRY - Stagiaire, IPR
Gérald GALLET - Directeur général des services,

SDESM

Soraya BAIT

Victor VINCENT

PARTIE 1 : Note d'ambiance

Environ 51 personnes ont participé aux discussions autour de la question « **quels sont les objectifs pour avancer vers une prise en compte cohérente des milieux naturels et de leurs fonctionnalités ?** »

Ces échanges ont été nourris par une présentation liminaire de Jonathan Flandin (Agence Régionale de la Biodiversité) et une prise de parole de Christophe Maillet (Directeur général de l'agence des espaces verts d'Ile-de-France).

Une quarantaine d'idées ont été identifiées et partiellement regroupées en séance (affinées à la suite de la séance).

La richesse de la participation à l'oral a démontré un **intérêt particulier pour la préservation des trames écologiques dans le SDRIF-E.**

La nécessité de **soumettre le foncier urbain exploitable à des diagnostics écologiques** a également été soulignée par les participants.

En raison de la fluidité des discussions, les animateurs ont priorisé l'identification des enjeux pour les milieux naturels dans le SDRIF-E. La deuxième séquence de l'atelier destinée à localiser géographiquement les enjeux et les positionner dans le temps n'a pas été traitée.

PARTIE 2 : Principales idées issues de l'atelier

a) Quels sont les objectifs pour avancer vers une prise en compte cohérente des milieux naturels et de leurs fonctionnalités ? (Annexe 1)

Les participants de l'atelier ont proposé 40 idées qui se regroupent sous 3 grands enjeux : **la gestion du foncier, la planification et la connaissance enjeux territoriaux.**

1. Gestion du foncier :

- L'acquisition du foncier pour un projet de renaturation présente un **risque important pour le propriétaire**. Plusieurs contraintes découragent les acheteurs :
 - o **Difficulté d'identification des terrains** dégradés à renaturer
 - o **Absence de coordination** entre le porteur de projet et les organismes de financement
 - o **Spéculation foncière** et hausse des prix des terres
- L'enjeu pour le SDRIF-E sera de **faciliter la visibilité des espaces à renaturer** pour permettre aux agriculteurs, collectivités et acteurs privés

ANNEXES

d'anticiper les démarches à suivre.

- **L'approche surfacique** est souvent utilisée en matière d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Cette logique vise à avoir une surface égale des zones détruites et des zones restaurées. Cependant, l'approche surfacique ne **considère par la valeur écologique des ENAF**. Tandis que la préservation de certains espaces est incontestable, d'autres ont une richesse écologique faible. **Le SDRIF-E aurait intérêt à intégrer un critère qualitatif aux espaces à préserver ou à exploiter** pour concilier les besoins pour le foncier urbain et le foncier naturel.
- Dans le cadre d'une évaluation qualitative des espaces, **les friches devraient être soumises à un diagnostic écologique**. Ces zones sont souvent les derniers réservoirs urbains de biodiversité.

2. Planification :

- Certains projets d'aménagement d'antan ne correspondent plus aux efforts actuels de protection des milieux naturels. **Ces projets devront être réévalués et abandonnés si leur mise en oeuvre présente des conséquences néfastes pour l'environnement**.
- Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) s'inscrit parmi les priorités du futur SDRIF-E. **Une attention particulière sera prêtée à la préservation des espaces agricoles en raison de leur rôle important dans la protection des trames bleues et vertes**. Il conviendrait de travailler avec les agriculteurs pour identifier l'épaisseur de ces trames et proposer une cartographie détaillée.
- Une des spécificités de l'Ile-de-France se trouve dans la fragmentation de l'urbanisation. **Les espaces à la limite des zones urbaines sont poreux et lient plusieurs habitats distincts** (mosaïque écologique). L'extension urbaine devraient être limitée afin de protéger ces zones.

3. Connaissance des enjeux territoriaux :

- Les territoires de la région sont soumis à plusieurs projets de planification et à des réglementations écologiques (PLUi, SRCE, SCoT, etc.) **Le SDRIF-E agira en complémentarité des projets stratégiques locaux**. Dans ce sens, le schéma devrait :
 - **Intégrer la préservation des trames** (verte, bleue, brune, noire) absentes de certains documents d'aménagement
 - **S'inspirer des programmes d'action** locaux pour favoriser l'agriculture vertueuse
 - **Exploiter les démarches écologiques des collectivités**

- Le **bilan des mesures du schéma régional de cohérence écologique** (SRCE) devrait également être une source d'inspiration pour le SDRIF-E.

b) Les idées les plus plébiscitées par les participants sont les suivantes (entre 3 et 5 votes pour la proposition et les contributions s'en rapprochant)

- Favoriser la reconversion des espaces urbanisés (+ 4 idées proches)
- Identifier des zones de renaturation (+ 4 idées proches)
- Mieux caractériser les conditions de fonctionnalité des corridors et réservoirs écologiques dans les documents d'urbanisme (+ 6 idées proches)
- Programmer et planifier la mise en place d'infrastructures agroécologiques pour freiner l'érosion de la biodiversité agricole (+ 4 idées proches)
- Disposer d'une vision globale des enjeux économiques et écologiques pour concilier l'ensemble des besoins (+ 6 idées proches)

RESTITUTION DE L'ATELIER : Préserver les zones humides et la ressource en eau

Grand témoin
Laurent BRUNET,
Président de la Commission Technique
et scientifique de la fédération des
entreprises de l'eau

Lieu et date

Saint-Ouen/ Microsoft Teams, le 27 juin 2022

Animateurs

Cyril CHOLET, chargé de mission SDRIF-E
Romain VARENE, AMO Eurogroup

Intervenant

Manuel PRUVOST-BOUVATTIER / Chargé d'études
eau et milieux aquatiques à l'Institut Paris Région

Participants

(Liste non-exhaustive)
Emma DOUSSET, DRIEAT
Gil BENSOUSSAN, DRIEAT
Robert SCHOEN, DRIEAT/SNP
Nathalie TOUZE, INRAE Ile-de-France
Emmanuel DUMONT, CEREMA
Marie-josé ROSSI-JAOUEN, CESER IDF
Emmanuelle GUILMAULT, PNR du Gâtinais
Maeva RODIER - Directrice du SMBVB
Claire GUILLOT-GAUTIER

ANNEXES

Alexandra COCQUIERE, IPR
Florence BRUN, OFB IDF
Cassandre DUME, Syndicat de l'Orge
David HERMAN, Chambre d'Agriculture de Région d'Ile-de-France
Jean-Louis du FOU, Amis de la Vallée de la Bièvre
F. HUART, AEV
Damien DECELLE, IPR
Frédérique GUILBERT
Lucile ANIKSZTEJN, Finance Innovation
Gisela SANCHEZ, Finance Innovation
Aurélien PONCE, animateur révision du SAGE Orge-Yvette
Hélène BLOT, SMAGE 2 Morin
Anne SALONIA, Ile-de-France Mobilités
Xavier JENNER, CRPF délégué IDF
Claire LEBERT, EPA Paris Saclay
Denis MOUSSEAU, région IDF
Héloïse RAMBAUD, SAGE
Laura CLAVE, Animatrice SAGE Marne Confluence
Noemie HOUARD, EPA Marne
Olivier CLEMENT
Francois BONIS, région IDF
Damien BOUCHON, FD pêche75/92/93/94
Anne DU PLESSIS, SEDIF Maxime BOUYER, Ordre des architectes d'Ile-de-France
Alban SCHULTZ
Mathieu GILLES
Daniel MARCOVITCH
Gérald GALLET, SDESM
Eric GALMOT, DRIEAT
Anne PELLETIER-LE-BARBIER, CLE SMBVB

PARTIE 1 : Note d'ambiance

Environ 43 personnes ont participé aux échanges autour de la thématique « **Préserver les zones humides et la ressource en eau** »

Ces échanges ont été nourris par une présentation liminaire de Manuel PRUVOST-BOUVATTIER (Chargé d'études eau et milieux aquatiques à l'Institut Paris Région) et une prise de parole de Laurent BRUNET (Président de la Commission technique et scientifique de la fédération des entreprises de l'eau).

Les échanges se sont concentrés sur deux questions :

- Les enjeux d'aménagement pour préserver les zones humides
- Ce que le SDRIF-E peut faire pour contribuer à protéger les territoires stratégiques pour la ressource en eau.

Une question a été posée à plusieurs reprises par des participants : des études préalables des zones humides ont-elles été réalisées ou sont-elles prévues sur les zones prévoyant une urbanisation ?

PARTIE 2 : Principales idées issues de l'atelier

a) Quels sont les enjeux d'aménagements pour préserver les zones humides en Ile-de-France ? (Annexe 1)

Les participants de l'atelier ont convergé sur une liste d'enjeux principaux que l'on peut résumer comme suit :

1. Favoriser le dialogue avec les collectivités et les accompagner, notamment par de l'information.

2. Cartographier de manière plus précise et exhaustive les zones humides

3. Appliquer le principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser), y compris pour les zones de petite dimension

4. Restaurer et entretenir les zones humides

D'autres idées ont été mentionnées :

- Améliorer le fonctionnement des STEP, en développant les expériences d'irrigation par des eaux retraitées.
- Dans les projets d'aménagement, prendre en compte les fonctionnalités écologiques des sols dès la conception
- Le cas du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, qui oblige à surcompensation en cas d'imperméabilisation, a été évoqué, en soulignant les effets potentiellement pervers d'une application systématique : par exemple pour une friche, non imperméabilisée mais polluée, dont la reconversion serait complexifiée par l'application stricte de la compensation surfacique.

b) Que peut faire le SDRIF-E pour contribuer à protéger des territoires stratégiques pour la ressource en eau ? (Annexe 2)

Pour cette question trois grandes familles de réponses se dégagent :

1. Favoriser / Encourager des pratiques qui préservent l'eau

- a Favoriser l'évolution des pratiques agricoles vers de plus bas niveaux d'intrants.
- b Encourager l'économie circulaire, pour éviter la pression sur les ressources en eau (exemple de la production de granulats)

2. Préserver des zones stratégiques pour la ressource en eau

- a. Préserver de toute pollution les aires d'alimentation de captage
- b. Préserver les zones humides dans les SAGE et réaliser sur les secteurs pré-fléchés par le SDRIF-E des études / diagnostics amont
- c. Préserver les zones d'expansion de crues, en y limitant l'urbanisation
- d. Limiter les constructions aux abords des affluents non concernés par un PPRI

3. Mieux intégrer la question de l'eau dans les projets d'aménagement

a. Se donner dans le SDRIF-E des objectifs en termes de gestion des eaux pluviales, de coefficient de biotope, d'indicateur de densité, puis étudier à une échelle plus fine les équilibres proposés par les projets d'aménagement

b. Pousser les porteurs de projet à se rapprocher du zéro rejet

D'autres idées ont été évoquées :

- Trouver un équilibre entre la dynamique d'urbanisation et la capacité des réseaux d'assainissement

- Soutenir les SPANC

RESTITUTION DE L'ATELIER : Renaturer, végétaliser les villes... Où, quand, comment ?

Grand témoin

Magali GORCE,

Directrice de l'agence régionale de la biodiversité Ile-de-France

Lieu et date

Saint-Ouen/ Microsoft Teams, le 27 juin 2022

Animateurs

Bastien RECHER, Délégué adjoint à la Mission SDRIF-E
Damien JOUSSE, Consultant

Intervenant

Gwendoline GRANDIN, Ecologue à l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France

Participants

(Liste non-exhaustive)

Jean-François GEYSSENS - Attaché à la DG, CCI Essonne

Elodie MELLAH - Responsable du département urbanisme, HAROPA

Lucas VIONNET - Chargé de mission développement économique, CRESS IDF

Vivien MOLINENGO - Responsable Affaires Publiques, Normandie RTE

Pauline LE FUR - Référente Territoire Engagé Transition Ecologique, ADEME

Aline GIRARD - Animatrice du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer

Christophe DONIZEAU - Responsable des relations institutionnelles, EDF

Alba DESMAREST - Chargée d'études en urbanisme, Groupe ADP

Julien DIBILLY - Chargé d'opérations, Agence de l'eau Seine-Normandie

Céline CRON-DARRACQ - Responsable d'études CCI Seine-Saint-Denis

Anaïs CAVALIE - Chargée de mission, FFB Ile-de-France

Virginie RHEA - DG, MEDEF Ile-de-France

Clara SERVOZ - Chargée de mission, FPI Ile-de-France

Muriel ADAM - Institut Paris Région

Aude DEBREIL - Directrice générale de l'EPA Sénart

Agnès PARNAIX - Institut Paris Région

José BAEZ, Responsable de la Filière Immobilière, FINANCE-INNOVATION

Stephanie SOARES, Conseillère, Région Île-de-France

Olivier PETIT - Action Logement

Marc-Alban GAST, Chargé de mission, Ceser Ile-de-France

Antoine LESSERTEUR - Chargé de relations institutionnelles, France Datacenter

Aurore BONILLA - Juriste en droit de l'urbanisme. Région Île-de-France.

Thibault DE-LALEU - Chef de service, Région Île-de-France

Frédéric WILLEMIN - Directeur adjoint de la stratégie, de l'environnement et de l'innovation, Société du Grand Paris

Johannie BOUFFIER HARTMANN - Architecte DPLG

Anne DE GOUZEL - Directrice de la prospective territoriale et de l'action foncière, Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

Aurelia JAKOB - Chef de service, Région Île-de-France

Dominique MORENO - Responsable du Pôle des politiques territoriales et régionales de la CCI Paris Île de France

Antoine BRETON - Bruitparif

Pascale POULAIN - Responsable RSE et Subventions, CITALLIOS

Frederic COURAULT - Délégué Coordination et Grands Projets IDF, Enedis

Marie-Françoise PINEDA - Région Ile de France

Marine TENOUX - Responsable stratégie et innovation, EPA Marne

Charlotte MARTIN - Chargée de mission, Région Île-de-France

Astrid GAILLARD - Chargée de mission, Région Île-de-France

Michel GIRARD - Vice-Président de UNAFAM

Clara DUCOUX - Chargée de mission au Ceser, Région Île-de-France

Olivier DENERT - Directeur de la stratégie, des partenariats et expertise, EPFIF

Soraya BAÏT - Fondatrice Atelier d'Architecture InSitUrb

Gérald GALLET - DG, Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

Robert SCHOEN - Chef adjoint du service nature et paysage, DRIEAT

Bruno LOUIS - Chargé de Mission, Conseil Régional Ile-de-France

Alain NONQUE

Sabine BAIETTO-BEYSSON - Présidente, Observatoire régional du foncier d'Ile-de-France

Anne PELLETIER-LE-BARBIER - Maire de Bièvres

Didier LE CARRE - Chargé de mission, Agence de l'Eau

Thierry DUBOC, SG adjoint, CFDT Région Ile-de-France

PARTIE 1 : Note d'ambiance

L'atelier s'est déroulé de manière fluide et a permis de recueillir de nombreuses contributions autour des questions clés qui ont chacune été abordées.

Dans la forme, les utilisateurs ont été à l'aise avec l'outil d'animation proposé (post-it virtuels) et sur le fond, les contributions étaient plutôt consensuelles et attendues sans révélation d'enjeux nouveaux.

Le nombre de participants (une cinquantaine) n'a pas permis à chacun d'eux de s'exprimer, mais plusieurs d'entre eux l'ont fait lorsqu'ils y étaient invités par les animateurs.

Dans l'ensemble l'atelier s'est bien déroulé.

PARTIE 2 : Principales idées issues de l'atelier

a) Quels enjeux liés à la renaturation rencontrez-vous en Ile-de-France ? (Annexe 1)

Les participants ont su relever plusieurs natures d'enjeux liés à la renaturation en Ile-de-France.

Les enjeux liés aux moyens :

- Comment disposer d'une vision de l'existant ?
 - o Existe-t-il un moyen de localiser les sols à plus fort intérêt du point de vue de la biodiversité (à renaturer ou à préserver en priorité) ? Existe-il une information objective et chiffrée (y compris des indicateurs) sur la qualité des sols ?
 - o Existe-t-il une norme de pleine terre pour être dans une opération renaturation ? Les PLU présentent en effet des définitions différentes.
 - o Quelles sont les bonnes pratiques pour renaturer, désartificialiser ou désimpermeabiliser les sols ? Il pourrait être envisagé par exemple d'expérimenter des techniques de restauration des sols déjà en place pour limiter l'utilisation de terre végétale.
- Quels objectifs ou stratégie se donner ?
 - o Quel niveau d'ambition donner à la renaturation en termes d'objectifs de plantation et de moyens de gestion etc. ?
 - o Quelle articulation/priorisation entre la renaturation et les autres destinations du foncier : habitation, activité économique, transport, mobilité... ?
 - o Comment permettre l'égalité d'accès au site de nature et/ou renaturés ?
- Quel(s) modèle(s) économique(s) ?
 - o Pour les projets de renaturation ?
 - o Pour sanctuariser des espaces économiques productifs ?

Les freins, contraintes à la renaturation ou les arbitrages à réaliser :

Ont été relevés plusieurs obstacles à renaturation et au verdissement :

- La cherté du foncier et le risque de concurrence dans l'accès au foncier entre renaturation et l'objectif de reconstruction de la ville.
- Comment trouver l'équilibre entre le développement des activités économiques essentielles au fonctionnement de la ville et les enjeux de biodiversité ?
- Comment concilier les espaces de pleine terre tout en répondant aux besoins de stationnement (sous-sol) ?
- Renaturer plus que végétaliser présente-t-il un risque d'acceptation de la part des usagers ? Le besoin est peut-être d'avoir plus d'espaces verts ou des espaces aménagés.

Les gains ou bénéfices attendus de la renaturation :

- Préservation de la santé et la qualité de vie
- Offre des espaces de nature en ville et milieu urbain très dense
- Amélioration du système d'assainissement urbain en réduisant les problématiques
- Diminution des risques d'inondation
- Facilitation de production de fruits et légumes en ville

b) Quels outils et acteurs mobiliser pour renaturer/végétaliser l'Ile-de-France ? (Annexe 2)

Plusieurs natures d'outils ou moyens ont été identifiés pour aider à renaturer ou végétaliser l'Ile-de-France.

Des acteurs à mobiliser, qu'ils soient publics ou privés :

- Exemples d'acteurs publics cités :
 - o L'Etat
 - o Les collectivités territoriales
 - o Les Etablissements Publics Territoriaux (EPT)
 - o Les Etablissements Publics Administratifs (EPA)
 - o Les agences de l'eau
 - o Les Parcs Naturels Régionaux
 - o Les CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et les acteurs de l'accompagnement de projets urbains
 - o Les agences des espaces verts de la région
 - o L'Opérateur Public Foncier de l'Ile-de-France (OPFIF)
- Exemples d'acteurs privés cités :
 - o Les associations et acteurs de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) mobilisés sur ce sujet pour proposer des jardins ouvriers ou jardins partagés
 - o Les aménageurs franciliens et les réseaux d'aménageurs

Des dispositifs ou outils à utiliser ou sur lesquels s'appuyer :

- Mieux connaître l'existant pour prendre des décisions éclairées :
 - o Les « Cartofriches » (CEREMA)
 - o Regreen de l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité)

ANNEXES

- o La réalisation de diagnostics écologiques des sols pour en évaluer leur qualité
 - o Les méthodes d'identification du potentiel de renaturation CEREMA/IPR
 - o Tous autres outils à créer pour mieux connaître l'existant
 - o Disposer des informations nécessaires pour faciliter les choix entre opportunité, leur faisabilité et peser les bénéfices attendus et les coûts prévisionnels
- Mobiliser des outils « du quotidien » et des dispositifs exceptionnels :
 - o L'intégration de clauses spécifiques dans les marchés publics (CCTP)
 - o Les appels à projets (AAP) ou des appels à manifestation d'intérêt (AMI)
 - o L'octroi de subvention ou de financement
 - o La déclaration d'utilité publique (DUP) pour exproprier certains terrains privés
 - Mettre en place de la continuité :
 - o Mettre en place les emprises liées aux infrastructures linéaires (bords de routes et voies ferrées, terrains sous les lignes électriques...) au service des continuités écologiques et identifiant les terrains prioritaires

Des schémas et plans dans lesquels intégrer la renaturation :

- La tenue de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)
- Les PLU/PLUi (plans locaux/intercommunaux d'urbanisme) et les AOP (Les orientations d'aménagement et de programmation)
- La Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP)
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Des actions à imaginer et/ou à mener :

- Enseigner et sensibiliser les plus jeunes à l'école
- Actions de l'Etat à mener pour faire respecter la réglementation (sites pollués par exemple)

c) Positionnons les enjeux par type de territoire (Annexe 3)

90% des enjeux relevés lors de la première question et susceptibles d'être positionnés dans le territoire le sont en zone urbaine (10% en zone rurale). Environ 50% des enjeux sont plutôt localisés en zone très dense à Paris et en petite Couronne, 40% le sont en zone urbanisée en grande Couronne.

La plupart des enjeux positionnés en grande Couronne sont également des enjeux à Paris et en petite Couronne.

Pour connaître le détail des enjeux et leur positionnement, il convient de se rapporter à l'annexe 3.

d) Positionnons les enjeux en fonction de leur niveau de difficultés dans le temps (Annexe 4)

Environ 80% des enjeux relevés lors de la première question sont évalués à court terme (d'ici 2028) et 20% à moyen et long terme (d'ici 2040).

Selon les participants, 60% de ces enjeux portent sur des sujets consensuels et 30% d'entre eux présentent un risque de complexité dans leur mise en oeuvre ou un manque d'alignement.

Les critères qui semblent déterminer la complexité des enjeux :

- La nécessité de procéder à un/des arbitrage(s) :
 - o Jusqu'où aller dans la renaturation ?
 - o Concurrence entre accès au foncier VS renaturation
 - o Ne plus travailler les sols
- L'existence de difficultés techniques/sociétales
 - o Quelles solutions de circulation et de transports ?
 - o Expérimenter des techniques de renaturation des sols
 - o La diminution des émissions de GES

Les critères qui pourraient qualifier le consensus :

- Un engagement large et par nature consensuelle :
 - o La lutte anti-pollution
 - o L'amélioration de la qualité de vie, la santé
 - o Intégrer des espaces de renaturation au sein des opérations d'aménagement
 - o Réussir les projets de compensation écologique
- Un enjeu au coût apparent faible :
 - o La pollinisation par les insectes
 - o L'implantation d'arbres à croissance faible

Cependant, certains enjeux à court terme portant sur des sujets consensuels ne le sont pas de manière toujours évidente comme en témoignent les exemples suivants :

- o Adapter les villes au changement climatique
- o Relocaliser l'agriculture (agriculture productive/maraichère/élevage et durable)
- o L'habitabilité du milieu urbain tant pour les animaux que pour les humains
- o Penser continuités écologiques à l'échelle de la ville

Pour connaître le détail des enjeux et leur positionnement, il convient de se rapporter à l'annexe 4.

4.4. COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DES TERRITOIRES DU 7 MARS 2022

Introduction : mot de bienvenue et présentation de la méthodologie par M. CALVALIDO (DGA du Pôle Aménagement, Logement, Transports)

INTRODUCTION

Introduction par Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,

Vice-président

Le SDRIF actuel ne peut plus répondre aux besoins d'aménagement des territoires, de la métropole internationale et des 12 millions d'habitants. La Région a pris le parti de devancer la loi, avec la COP francilienne organisée en sept. 2020, marquée par des engagements au travers de 3 piliers : **le ZAN (zéro artificialisation net), le ZEN (zéro émission net)** et la région circulaire.

Le SDRIF-E doit comporter 4 grands axes sur lesquels nous souhaitons avancer :

- o **Imaginer le monde à l'horizon 2040** : la région doit s'adapter, changer de paradigmes et de logiques d'aménagement
- o Répondre à ses **obligations sociales**
- o Une Région plus **résiliente, préservant son environnement**
- o Le **maintien de l'attractivité francilienne**

Conformément aux grandes orientations retenues par la délibération de nov. 2021, les trois piliers de ce SDRIF-E seront :

a) Une région « ZAN », moins gourmande en consommation de terres naturelles.

L'IDF est une région **vertueuse** :

- o 19% pop. française, 31% PIB, 3% des terres artificialisées ces 10 dernières années.
- o La Région a réduit le « droit de tirage » sur les terres non artificialisées de 1300 ha/an à 550 ha/an (données 2017).

Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas faire **des efforts pour aller plus loin** :

- o **Sanctuariser** notre agriculture, nos forêts, protéger la biodiversité,
- o Avancer sur la **reconstruction** de la ville sur la ville,
- o **Réimaginer une IDF** travaillant sur ses friches, sur ses espaces de bureaux, commerciaux, en acceptant de densifier là où c'est possible et acceptable

b) Une région qui soit «ZEN», «zéro émission nette»:

C'est tout le travail que nous avons porté, avec le GREC (Groupe Régional d'Etudes sur le Changement Climatique). L'IDF, au travers de ses transports, de ses efforts sur le bâti, sur les normes de construction, sur

le développement du biosourcé, doit être capable d'être une région qui **contribue à l'effort essentiel de la décarbonation** de notre économie.

c) Une région qui soit circulaire

Une région circulaire, c'est aussi et avant tout **une région moins dépendante** :

- o **80%** des matériaux consommés de la région sont **importés** (autres régions ou international).
 - o Une région **moins fragile** aux chocs économiques.
- Nous souhaitons bâtir une IDF :
- o **Résiliente et qui protège.**
 - o Qui **sache s'adapter aux enjeux de demain** (réchauffement climatique, gestion de l'eau...).
 - o **Qui soit véritablement polycentrique** : équilibrée, moins dépendante de l'épicentre parisien, avec des espaces autonomes et portant une complétude de vie.

Cette région que nous voulons construire intègre l'ensemble des obligations réglementaires et législatives (code de l'environnement...): deux garantes de la commission nationale du débat public nous accompagneront dans le processus d'élaboration.

Nous devons **coconstruire** ce document :

- Aujourd'hui, 1ère **conférence des territoires franciliens** (110 membres présents) : l'Etat, CESER (conseil économique, social et environnemental régional, agglomérations, départements, grandes collectivités et associations des maires).
- 1er **comité des partenaires** est prévu le 25 mars, conférence élargie à l'ensemble des acteurs franciliens : 250 acteurs institutionnels, économiques, associatifs, représentant 4 grands collèges qui seront réunis
- **Avec les citoyens** : présence à la BAP ! (Biennale de l'architecture et du paysage), à automne, est prévue une mobilisation avec des jeunes et les lycées et plus généralement une concertation qui s'adressera à chaque Francilien.

Introduction par Eric BERGER, Président du CESER

Sur demande de la présidente de région, le CESER propose des **principes prioritaires** dans le respect des objectifs ZAN, ZEN et circulaire :

- Faire **évoluer le modèle de développement** de la Région et son système métropolitain pour répondre aux fragilités relevées par la **crise sanitaire**
- **Réduire les inégalités** sociales et territoriales
- Faire prévaloir de **nouveaux principes**

d'aménagement, de qualité de vie, de proximité, de circularité et de sobriété

- **Repenser la planification spatiale :**
 - o **Renaturer** en prenant en compte **la diversité des territoires**, dépasser les oppositions binaires (urbain/rural, centre/périphérie...)
 - o Identifier **les complémentarités et interdépendances** entre les territoires pour construire des bassins de vie cohérents et bien articulés
- Affirmer et décliner la **coopération interterritoriale sur la base de leurs atouts**, pour un polycentrisme hiérarchisé et concrétisé
- Faire un **état des lieux des quartiers de gares**
- **Intégrer les coopérations interrégionales** (mise en lien avec les SRADDET) pour une mise en synergie des politiques régionales

Le SDRIF-E est une opportunité pour **offrir à tous les Franciliens un cadre de vie à la hauteur de leurs aspirations** et une adaptation aux enjeux de la crise climatique.

Présentation de la concertation par la Région, Brice BOHUON, DGD

Présentation de la comitologie, du calendrier prévisionnel du SDRIF-E (concertation, arrêt : mai 2023 ; adoption SDRIF-E jusqu'au 1er semestre 2024) et du calendrier des conférences des territoires franciliens (2^{de} en Juillet, 3^{ème} en septembre et 4^{ème} début 2023).

PREMIERE SÉQUENCE : PARTAGER LES GRANDS ENJEUX ET TENDANCES À L'OEUVRE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE EN 2040

1. Présentation IPR

Sandrine BARREIRO

Le SDRIF devient le **SDRIF-E** : il insiste sur les enjeux environnementaux et planifie l'usage des ressources dans un contexte de « rareté » pour une région **ZAN, ZEN et circulaire**.

Enjeux du SDRIF-E :

- **Enrayer le déclin et l'homogénéisation de la biodiversité** : lutter contre l'artificialisation, renaturer, protéger, donner sa place à l'eau
- **Atténuer les émissions de gaz à effets de serre et atteindre le ZEN** : sobriété, proximité/efficacité, décarbonation et production d'énergies renouvelables, multiplication des capacités de séquestration du carbone (augmentation des surfaces de pleine terre et renaturation)
- **S'adapter au dérèglement climatique** : maintien de l'équilibre climatique régional et adaptation de la ville

- **Agir contre la crise du logement et pour un habitat de qualité** : construction et rénovation massive, résolution du décrochage du logement social
- **Conforter la robustesse économique** : souveraineté régionale, développement numérique, économie de proximité, augmentation des besoins de logistique et de télétravail
- **Repenser les mobilités et les espaces y afférents** : relance du maillage des transports en commun, partage de l'espace de voirie, modes à faible émission...

2. Témoignages de territoires

Franck CANNAROZZO Vice-Président EPT Paris Terres d'Envol :

Un des enjeux est de faire comprendre et adhérer les habitants au SDRIF-E : il doit être didactique et coconstruit.

Concernant les objectifs, l'IDF **doit rester accueillante pour ses habitants mais aussi pour ses visiteurs** : la région est un lieu de rencontre.

4 besoins majeurs auxquels le SDRIF-E doit répondre :

- **Se loger :**
 - o Résoudre la quadrature du cercle : le ZAN induit plus de densité et de verticalité, or les habitants en veulent moins (quartiers pavillonnaires...)
 - o Mieux répartir l'habitat social sur le territoire régional
 - o Application du ZAN à l'échelle globale, par territoire et laisser possible les grands projets d'aménagement
- **Mobilités :**
 - o Trouver des solutions intermédiaires hors Paris pour améliorer l'offre (TC...)
 - o Lutter contre les larges coupures urbaines pour améliorer les déplacements (routes, rail...)
 - o Le projet de zone à faibles émissions (ZFE) coupe le territoire en deux : cela génère des disparités entre territoires incompréhensibles pour les citoyens
 - o Aider à accéder à des véhicules propres
- **Travailler :**
 - o Diversifier et rapprocher : friches industrielles à reconverter, nouvelles implantations doivent être plus compactes
 - o Besoins de formation pour 4 filières majeures, mieux réparties sur le territoire régional : sanitaire, transition écologique (logements, transports), numérique et énergie (diversification, énergies renouvelables)
 - o Règles et financements nécessaires pour aider à requalifier les friches
- **« Renaturer sans dénaturer » nos villes :**
 - o Créer de nouveaux espaces verts en maintenant l'offre de services (manque d'accessibilité)

ANNEXES

- o Il est difficile de désimperméabiliser ou de renaturer, en raison du coût des terrains (aide pour l'acquisition des terrains ?)
- o Réaménager les fractures vertes (autoroutes, SNCF...)

Particularité du territoire, l'EPT Paris Terres d'Envol constitue une porte d'entrée de l'IDF avec Roissy et le Bourget. Il faut un traitement environnemental à la hauteur de cette vitrine (entretien...).

Isabelle PERIGAULT

Présidente communauté de communes du Val Briard

Le SDRIF de 2013 avait pour ambition principale de renforcer l'offre de logement mais ce développement a été peu suivi en termes de transports en commun. Nous avons maintenant une ambition en trois actes :

- **Affirmer une attractivité originale au sein de l'IDF,**
 - o Fondée sur l'innovation et la R&D
 - o Développer le tourisme
 - o Adapter et compléter le réseau routier principal, anticiper l'arrivée du Grand Paris Express
- **S'engager pour la vie quotidienne des habitants : le département de Seine-et-Marne est jeune, mais contrasté**
 - o Travail à faire sur les mobilités du quotidien
 - o Démarche en faveur de la santé
 - o Valoriser le commerce de centre-ville
 - o Faciliter l'accès aux équipements culturels et sportifs de qualité
- **Innover en faveur de la transition écologique et énergétique**
 - o Être moteur dans la préservation des ressources (eau...)
 - o Développer une alimentation plus saine
 - o Avoir une stratégie innovante bas carbone

L'aménagement du territoire doit être équilibré, avec des infrastructures de transport performantes et en faisant jouer à la Seine-et-Marne un rôle important dans l'industrialisation.

Eric BRAIVE

Président CA Coeur d'Essonne Agglomération

Suite au SDRIF 2013, le projet de territoire adopté en 2019 est articulé autour de 4 grands axes :

- o Maitriser l'urbanisation et le développement équilibré
- o Sanctuariser les espaces naturels et agricoles
- o Renforcer la proximité en créant massivement de l'emploi sur le territoire
- o Relever les grands défis environnementaux et sociaux

De nombreux outils opérationnels ont été mis en place :

- o Schéma de cohérence territoriale (SCoT) en 2019 (objectif de 1100 logements/an, limitation des extensions...)
- o Plan local de l'habitat (PLH) et Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en 2019
- o Opération de revitalisation du territoire (ORT) Polycentrique pour le maintien du commerce local

Actions menées en Coeur d'Essonne, où le SDRIF-E est attendu :

- **Mobilités** : réhabilitation de 6 pôles gares et lancement d'un plan vélo de 15M d'€ fixant les enjeux de mobilité durable
- **Développement durable** : Coeur d'Essonne est la seule agglomération (hors Région IDF) à avoir obtenu un financement TIGA (Territoire d'innovation de grande ambition) pour un nouveau mode de développement agricole (volonté que 50% des produits des cantines soit issu de Coeur d'Essonne)
- **Requalification et reconversion** de la plus vieille zone d'activité économique d'IDF : la Croix Blanche (projet Valvert), opérations sur l'amélioration et requalification de vieilles zones d'activités ainsi que sur la création de nouvelles zones.

Le SDRIF-E doit :

- Porter les grands enjeux
- Aborder les sujets de mobilités
- Inclure la question du logement (potentiel de densification grâce aux friches)
- Porter attention aux anciennes friches agricoles (difficilement réutilisables en culture agricole)
- Il doit être local et continuer avec le modèle de développement équilibré.

Benjamin DEMAILLY

Président PNR Vexin Français

Sur les enjeux dans le cadre du SDRIF-E :

- **Le ZEN** : condition importante pour la préservation des espaces agricoles, forestiers et verts.
- **L'ambition ZAN**, qui est nécessaire pour les PNR, doit être une stratégie globale : le SDRIF-E doit apporter des solutions et de la conciliation (pas de mise en concurrence). La densification ne doit ni se faire au détriment des patrimoines ni se faire sans une offre de desserte adaptée
- Le SDRIF-E doit concilier le **développement des énergies cohérentes** (photovoltaïque...)
- Permettre le **développement économique** au service de la ruralité (développement d'espaces de coworking...)

ANNEXES

- Défense du **commerce de proximité**, de l'artisanat
- Préserver la **biodiversité et la qualité de vie** : ZAN doit mener au ZEN (convergence des schémas et plans)
- **Sensibilisation et prise de conscience** : formation et pédagogie auprès des habitants et élus pour mettre en avant l'aménagement pour la protection de l'environnement

3. Temps d'échanges à distance / questions-réponses

Jean-François ONETO (Président CC Portes Briardes) : Comment concilier l'objectif de construction de 79 000 logements/an en IDF inscrit dans le SDRIF de 2013 avec le ZAN ?

Karine BONNAFI-DAVID (CU Grand Paris Seine et Oise) : Comment faire en sorte que le SDRIF-E prenne en compte les objectifs et efforts déjà actés dans les PLUI existants (ex: PLUI GPS&O approuvé en janv. 2020) ?

- **Réponse du Vice-président :**
 - o L'objectif de 70 000 logements/an du SDRIF 2013 et du SRHH n'est pas atteint
 - o Nous avons une obligation morale et sociale de produire du logement (pas de chiffre donné à ce stade: cela tuerait le débat de la concertation) mais il faut continuer, rattraper, répondre aux besoins...
 - o ...tout en répondant au ZAN en changeant de paradigme (l'extension urbaine n'est pas l'unique méthode)
 - o Les réaménagements (de friches, de bureaux...) sont plus chers, complexes, mettent plus de temps à s'équilibrer, et c'est tout ce travail que nous avons à faire ensemble

Johann MITTELHAUSER (Président du CC Etampois Sud Essonne) : Le ZAN est perçu comme un élément bloquant par les territoires périurbains. Tout en étant conscient de devoir appréhender différemment l'urbanisme de demain, comment concilier les spécificités territoriales avec les grands objectifs régionaux ?

- **Réponse du Vice-président :**
 - o Un SDRIF-E qui ne prendrait pas compte les réalités territoriales serait un coup d'épée dans l'eau : il nous faut le coconstruire ensemble.
 - o L'appréciation du ZAN n'est pas la même selon le territoire où l'on se trouve. Nous devons nous appuyer sur les SCoT, les agglomérations, les maires, et réfléchir territoire par territoire, en fonction des volontés de développement
 - o La question de la densité doit être démystifiée : les villes les plus denses de la région (hors Paris) ne sont pas les plus en difficulté sociale et économique (Levallois, Montrouge...)

o La densité seule ne veut rien dire : la question réside dans l'aménagement des services et des transports, et dans la qualité urbaine. Il faut travailler cela territoire par territoire.

Eric BRAIVE (Président CA Coeur d'Essonne Agglomération) : La question de l'équilibre du logement se fait dans les communes (emploi, mobilité, participation à la vie du territoire). Le SDRIF-E doit prendre en compte les particularités des territoires.

Didier MIGNOT (élu régional, groupe PCF) présente une liste de sujets variés devant être traités par le SDRIF-E :

- Les puits de carbone et la pleine terre (en petite couronne surtout)
- L'agriculture pour une couronne verte et alimentaire de la région (l'avenir du triangle de Gonesse se reposera)
- L'enjeu de rapprochement domicile-travail (mobilités et RER Vélo...)
- L'anticipation de la crise migratoire (migrants climatiques)
- Les compensations environnementales, souvent éloignés des espaces dénaturés : cela ne règle pas le sujet de réduction de l'îlot de chaleur
- Le ressenti sur la densité : le fait que la densité soit bien ou mal vécue dépend aussi des conditions sociales
- Les intérêts particuliers ne doivent pas l'emporter sur l'intérêt général (égoïsmes communaux...)
- En matière de logements, on construit massivement dans certains territoires mais ceux-ci restent inabordables pour beaucoup.

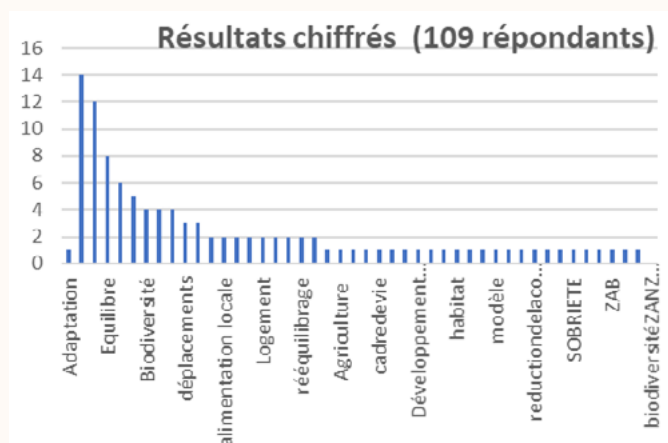
Ghislaine SENEÉ (élu régionale, co-présidente groupe EELV) :

Nous identifions les principaux enjeux suivants :

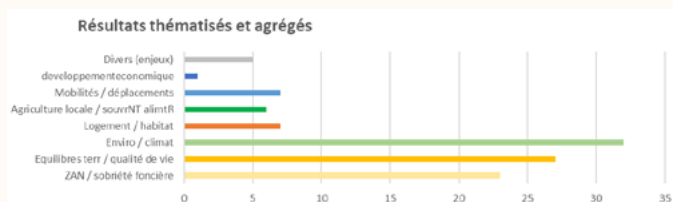
- L'importance du déséquilibre régional : 65% de l'emploi se situe dans 6% du territoire
- Le ZAN et le souhait de sanctuariser les terres agricoles pour la souveraineté alimentaire
- La préservation de la biodiversité (contribution annoncée sur le sujet)

Sondages conclusifs

- Nuage de mots « LA priorité ou L'enjeu saillant que le SDRIF-E devra traiter pour l'Île-de-France » :

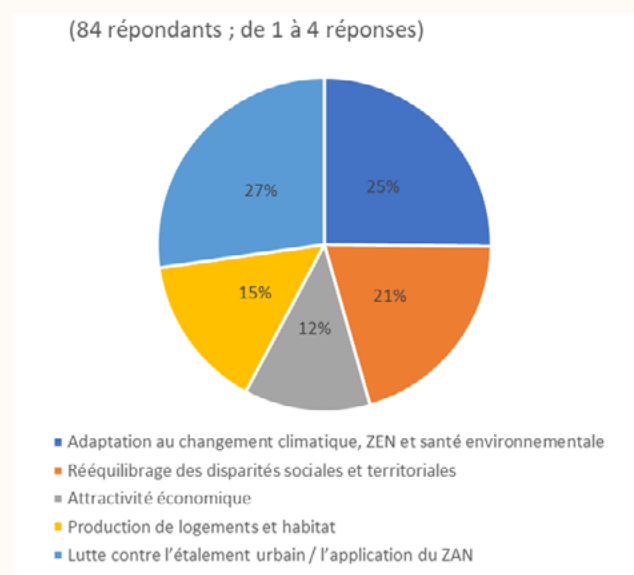


ANNEXES



o Il ressort un souhait très majoritaire de traiter les problématiques environnementales et climatiques, ainsi que celles relatives à la préservation de la qualité de vie, des équilibres territoriaux et de l'économie de l'espace.

Quels seraient les sujets à approfondir prioritairement dans le cadre de l'élaboration du SDRIF-E ?



o Les résultats sont cohérents avec le sondage précédent: ce sont les problématiques environnementales et climatiques, jugées prioritaires, pour lesquelles un approfondissement est particulièrement souhaité.

PREMIERE SEQUENCE : COMMENT CONCILIER LE ZAN AVEC LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBAIN ?

Diffusion vidéo introductive ZAN «La minute Urba» (<https://www.youtube.com/watch?v=-Oajse3v6B4>)

1. Présentation DRIEAT (

Emmanuelle GAY

La lutte pour la préservation du sol est un enjeu majeur dans l'urbanisation du territoire ;

- L'IDF fait partie des régions qui artificialisent le moins par rapport à la population et aux emplois accueillis.
- De 2009 à 2017, l'IDF a contribué à seulement 4% de la consommation nationale brute d'espaces naturels, agricoles, forestiers (ENAF)
- Le poids de l'activité économique dans la

consommation des ENAF est très important en IDF, comparé aux autres régions et aux autres secteurs (habitat...)

Important : le ZAN, c'est la modulation des localisations d'artificialisation en fonction des enjeux locaux, pour trouver un équilibre régional.

Outils à mobiliser pour le ZAN :

- Observer/communiquer (outils de mesure et de suivi, obligations de rapportage...)
- Planifier/encadrer (définir des trajectoires ZAN à toutes les échelles : d'abord dans le SDRIF puis dans les SCOT et les PLU(i), mieux réguler les implantations commerciales...),
- Accompagner/valoriser (développer l'ingénierie, capitaliser les bonnes pratiques, promouvoir de nouveaux outils : pour le recyclage des friches, par exemple)

2. Présentation IPR

J. BENET

Pour encore 10 ans, on parlera de consommation d'espaces (agricoles, naturels et forestiers), avant de passer à la notion d'artificialisation. Il y a **un grand enjeu à questionner les potentiels d'urbanisation actuels** :

- Les potentiels d'urbanisation du SDRIF 2013 restants en 2021 sont estimés entre 13 000 et 15 000 ha (cela représente plusieurs fois la consommation à ne pas dépasser à horizon 2031 pour le SDRIF-E)
- 6350 ha de projets en extension urbaine prévus pour les prochaines années ont été recensés: la réalisation de la totalité de ces projets est **incompatible avec une baisse de la consommation d'espaces** (ce recensement n'inclut pas les projets portés dans le diffus, les transports, ni les énergies renouvelables)
- Les usages liés aux espaces ouverts **urbains** (27%), les activités **économiques** (25%, forte croissance) et **l'habitat individuel** (18%) sont les plus consommateurs d'espace
- Le renouvellement urbain se fait beaucoup au bénéfice de l'habitat et au **détriment des activités économiques**

• Pour le SDRIF-E, il faudra inclure dans l'enveloppe de consommation d'espace :

- o Le développement des énergies renouvelables
- o Les emprises liées à l'économie circulaire
- o Les emprises liées à la gestion des ressources.

3. Témoignages de territoires

Thomas GOURLAN Président CA Rambouillet Territoires

Il y a une **contradiction** entre :

- o La préservation des espaces naturels, agricoles et forestier,
- o Le maintien de la qualité de vie des habitants
- o La nécessité du développement
- Il est possible que le ZAN génère une **perte de compétitivité : le coût d'acquisition et de requalification du foncier** rend certains projets impossibles.
- Cela peut créer une **concurrence importante des territoires de frange avec les régions voisines**. Il faudrait alors se mobiliser pour aider les collectivités à conserver une attractivité.

Rolin CRANOLY Maire de Gagny, Vice-président de l'AMIF :

- A Gagny, une étude communale a été lancée **sur le bio-climatisme urbain** afin démontrer que la lutte contre l'étalement urbain a des vertus pour la santé des habitants. Il faut faire de la **pédagogie** à l'échelle des communes auprès des habitants pour les sensibiliser aux enjeux de préservation et de densification.
- Il faut **préserver les sols de l'artificialisation et préserver la biodiversité des sols**. Il faut faciliter les accès aux espaces ouverts.

Brigitte MARSIGNY 1ère V-P EPT Grand Paris Grand Est :

- La question qui se pose est : comment concilier le ZAN avec les demandes de logements ? Certains leviers sont intéressants (réhabilitation de bureaux en logements...)
- Il faut développer une vision d'ensemble qui permette de concilier les besoins économiques et sociaux, le développement de nouvelles formes urbaines, l'investissement pour obtenir la maîtrise du foncier.
- Il y a une demande de logements plus agréables et vivables.

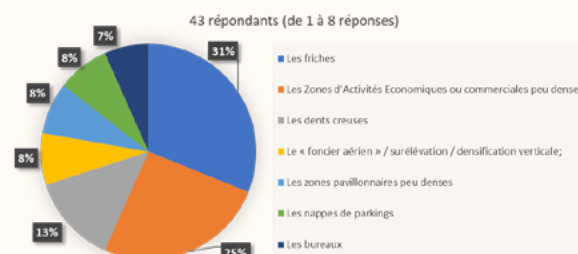
4. Temps d'échanges à distance / questions-réponses

Vianney ORJEBIN (élu régional, LFI) :

- Ce SDRIF-E est l'occasion de faire des choix **politiques forts : le développement économique doit être subordonné aux enjeux écologiques** (cela peut être un levier de création d'emplois)
- Il faut s'interroger sur le **ZAB** (zéro artificialisation brute) pour les **espaces agricoles** : c'est une question de souveraineté alimentaire.
- Les **territoires de libre évolution** de nature peuvent être un concept intéressant
- Il faut **valoriser les territoires qui renoncent à des opportunités économiques** car elles rendent un **service écologique**.

Sylvianne DELMAS (CESER) : Quel questionnement des Opérations d'Intérêt National dans le cadre du SDRIF-E ? »

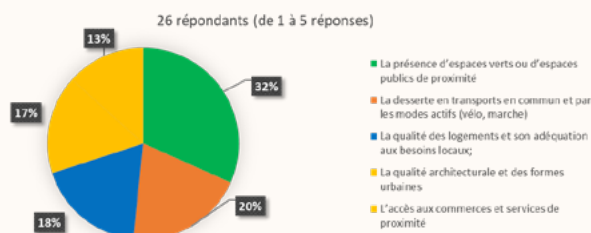
o Réponse Emmanuelle Gay (DRIEAT) : La réflexion sur la trajectoire ZAN ne peut pas porter seulement sur l'aspect quantitatif, mais il faut réfléchir au projet : où, pourquoi et comment. L'urbanisation n'a pas le même impact sur la biodiversité selon les territoires.



Sondages conclusifs :

Quels sont les principaux gisements de foncier à intensifier sur votre territoire ?

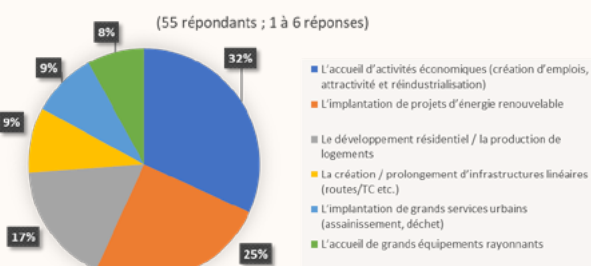
Les friches (31%) sont identifiées comme le premier gisement de foncier à intensifier, suivies des fonciers économiques peu denses (25%) puis, dans une moindre mesure (13%), les secteurs de dents creuses



au sein des tissus urbains existants. Le reste des propositions est également réparti.

Qu'est ce qui rendrait acceptable la densification des espaces urbanisés ?

Le critère qui recueille le plus de choix (32%) est la présence d'espaces verts de proximité. Les autres avis se répartissent de manière équilibrée entre les

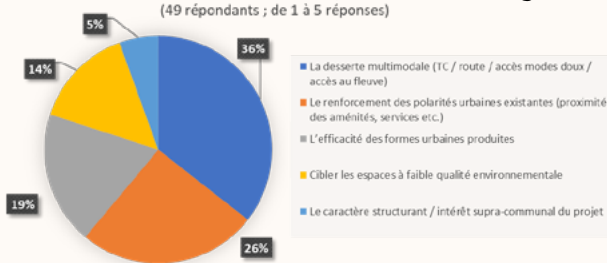


ANNEXES

différentes propositions. Le nombre de répondants limité relativise la représentativité de ce sondage.

Quelle vocation prioriser dans les quelques rares extensions urbaines à maintenir ?

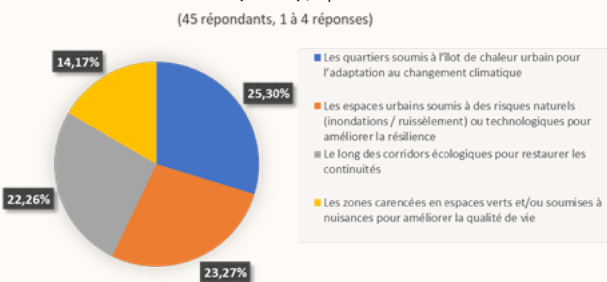
Les répondants privilégient les vocations économiques (32%), énergétiques (25%) puis résidentielles (17%) pour les rares extensions urbaines à maintenir. Les items liés aux infrastructures, réseaux et grands



équipements paraissent moins prioritaires.

Quel(s) critère(s) retenir en priorité pour localiser les projets d'extension à maintenir ?

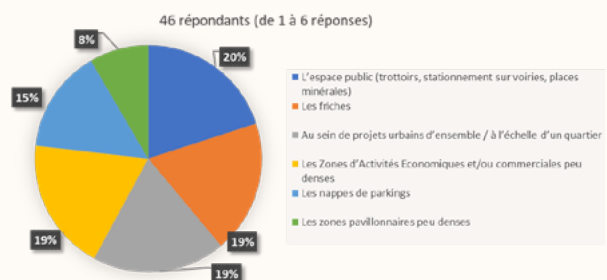
La logique de localisation préférentielle des projets d'extensions urbaines s'articule autour du critère de desserte multimodale (32%), puis de renforcement



des polarités urbaines existantes (26%).

Pour votre territoire, quels seraient les espaces où mener des renaturations prioritairement ?

Les lieux où les projets de renaturation seraient à privilégier se répartissent équitablement (entre 15 et 20%) entre les secteurs concernés par l'îlot de chaleur urbain, les espaces exposés aux risques et les corridors écologiques. Alors que la présence d'espaces verts semble être le premier critère d'acceptabilité de la densification, le critère de compensation de la carence



en espaces verts arrive en dernier pour le choix des espaces où privilégier la renaturation.

Pour votre territoire, où se situent les principaux potentiels de renaturation ?

Les principaux gisements identifiés de renaturation se répartissent de manière homogène entre l'espace public, les friches, les projets urbains d'ensemble et les fonciers économiques peu denses

CONCLUSION de Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Vice-Président :

La vision du SDRIF-E s'articule autour de :

- La **différenciation territoriale**: pas d'imposition d'objectif ou de règle sans prise en compte des réalités locales ; mais le SDRIF-E ne sera pas non plus une addition des intérêts locaux
- Le **polycentrisme**
- **L'opposition au malthusianisme** et à la récession économique

La Région souhaite élaborer le SDRIF-Environnemental dans une démarche de **co-construction**.

4.5. COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DES TERRITOIRES DU 8 JUILLET 2022

INTRODUCTION

Introduction par Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,

Vice-Président du Conseil régional d'Ile-de-France

« L'Ile-de-France est une région en croissance avec 50 000 nouveaux habitants par an. L'Ile-de-France doit s'adapter pour offrir du logement, du travail et des services publics à ceux qui l'habitent, et conjointement relever les défis du ZAN et du ZEN. »

La Région doit demeurer le moteur économique du pays, dans un cadre apaisé et résilient pour les habitants et les entreprises. La démarche portée par le SDRIF-E sera construite avec l'ensemble des territoires à travers la concertation et en particulier les Conférences des Territoires Franciliens.

Dans un premier temps, la Région a entamé des échanges avec les départements et intercommunalités afin de connaître leurs attentes et propositions vis-à-vis du SDRIF-E. Ces échanges se poursuivront à la rentrée avec les groupes politiques.

Intervention de Huong TAN, Vice-Président du CESER Ile-de-France

« Un nouveau modèle d'aménagement est à inventer. Les principes qui fondaient le SDRIF de 2013 devraient être renforcés et complétés en promouvant la proximité, la qualité de vie, la sobriété et la circularité dans tous les domaines. »

Le SDRIF-E doit permettre de relever les défis environnementaux et d'atteindre la neutralité carbone, le zéro artificialisation nette (ZAN), la préservation et la restauration de la biodiversité. En outre, il devra répondre aux enjeux de développement économique, d'emploi et de logement.

Le CESER défend l'idée de stratégies conjuguées de densification et de renaturation adaptées à la diversité de chaque territoire. Il est nécessaire de dresser un inventaire rigoureux des zones d'activité économique (ZAE) pour qu'elles respectent la sobriété foncière.

Les constats récents montrent en effet que les ZAE ont contribué fortement à la consommation d'espace ces dernières années. La Région doit résoudre ce qui peut apparaître comme la « quadrature du cercle » :

- Réindustrialiser
- Réduire les dépendances vis-à-vis de l'extérieur
- Assurer le développement des énergies renouvelables
- Assurer le développement de la logistique de proximité

- Économiser l'espace
- Réduire les déplacements
- Construire des équipements essentiels en proximité de la population

Intervention de Valérie BELROSE, Déléguée régionale en charge du SDRIF-E

« La Région souhaite associer le public à l'élaboration du SDRIF-E : notre objectif est que les citoyens en aient conscience. »

La concertation avec le grand public sera lancée en septembre au titre du code de l'environnement et sous l'égide des deux garantes de la Commission nationale du débat public (CNDP). Les élus pourront bien-sûr intervenir à ce débat, en tant qu'intermédiaires ou médiateurs auprès des citoyens pour faire remonter les avis des franciliens.

Un kit de concertation a été conçu pour permettre aux citoyens de comprendre les enjeux du SDRIF-E de manière ludique et de formuler des propositions. Ce kit sera disponible en ligne et transmis à toutes les communes. Une plateforme de concertation numérique permettra de déposer les contributions issues des débats et ateliers organisés avec le kit.

En ce qui concerne la concertation avec les collectivités, deux autres Conférences des Territoires seront organisées en octobre prochain et en janvier 2023. Un deuxième cycle de réunions départementales sera lancé en novembre.

A date, la Région a reçu 46 contributions par courrier sur 76 personnes publiques associées (PPA) sollicitées. Les collectivités sont invitées à envoyer leurs avis afin de fournir des données précises sur leur territoire pour l'élaboration du SDRIF-E.

PREMIÈRE SÉQUENCE: CADRAGE SUR LES GRANDS ENJEUX RÉGIONAUX

Intervention de Daniel BEHAR, professeur à l'École d'urbanisme de Paris

L'Ile-de-France est confrontée à une forte attente sociale de stabilité et de proximité, valeurs refuges face aux effets de la globalisation. Pour répondre à cette attente, il faut certes renforcer les logiques locales (à l'échelle des bassins de vie) mais aussi assumer que le « local » est de plus en plus globalisé. Ce phénomène impacte les territoires franciliens à deux niveaux :

1. La sociologie des territoires est devenue plus complexe : plusieurs typologies d'acteurs différents se croisent dans chaque territoire – les habitants,

ANNEXES

les consommateurs, ceux qui viennent pour travailler et ceux qui viennent pour le loisir.

2. La population des territoires se renouvelle régulièrement. Les habitants qui votent aujourd'hui ne seront plus présents à la fin du mandat de l'élu.

On constate simultanément une montée en puissance des interdépendances territoriales, due en partie aux exigences de la transition écologique. Aujourd'hui, on prend conscience que la métropole fonctionne grâce à un ensemble d'écosystèmes territoriaux qui dépassent les périmètres administratifs. Cette prise de conscience est en train de se transformer en politiques publiques dans les territoires avec un besoin fort de coopération.

Les interdépendances territoriales sont également liées à l'évolution des pratiques, du fonctionnement des territoires et des attentes des Franciliens après la crise sanitaire. Une partie des citoyens souhaite profiter des aménités de la métropole sans pour autant y habiter. La dissociation entre le lieu de résidence et le choix d'emploi entraînera une « archipélisation » de l'Ile-de-France. Les citoyens habiteront, consommeront et travailleront dans des espaces différents et fortement connectés entre eux par un système de transport largement transformé. Cette situation où la condition de métropolitain est de plus en plus difficile à concilier avec la promesse d'ouverture des possibles dans la grande ville risque d'accentuer la concurrence entre les territoires. Et cela a bien été compris par les territoires voisins de l'Ile-de-France...

Il en découle une nouvelle ambition politique pour la planification régionale. En ce qui concerne l'aménagement, la région a fonctionné sur le régime de priorités et de file d'attente, dans l'idée que tous les territoires seraient servis, mais pas au même rythme ou à la même échéance. Aujourd'hui, la perspective d'un SDRIF-E ZAN, ZEN et circulaire renverse la logique. La question n'est plus la programmation des équipements et des infrastructures, mais la gestion collective de la rareté. Dorénavant, la relation entre les territoires suivra un régime de transactions : si un territoire économise davantage sur un élément, il cherchera une contrepartie sur un autre élément auprès d'un territoire voisin.

Ces transactions changent le rôle de la Région. La relation devient triangulaire entre d'une part le niveau régional et les territoires et, d'autre part, entre les territoires eux-mêmes. La fonction de la Région sera de réguler et de nourrir ces transactions à travers une logique de compensation. La condition de réussite du SDRIF-E sera profondément dépendante de l'efficacité des politiques régionales et des outils de mise en oeuvre, à même de garantir ce système de compensations et de transactions.

ATELIER D'IDÉATION: «LA FRESQUE DE L'ILE-DE-FRANCE 2040»

La fresque de l'Ile-de-France est un jeu sérieux adapté de la « Fresque de la Ville » créée par Dixit. Elle conduit les participants à prendre conscience du caractère systémique de l'aménagement du territoire francilien, en croisant différentes thématiques que le futur SDRIFE devra concilier.

A la suite d'une première phase lors de laquelle les **participants (regroupés en 12 tables d'une dizaine de personnes)** étaient invités à positionner et créer des liens logiques entre différentes cartes d'enjeux et défis qui se posent dans le fonctionnement du territoire francilien, il leur était proposé de retenir 3 défis principaux ainsi que 3 éléments de leviers que le SDRIFE pourrait retenir.

Les défis à venir les plus cités sont :

- **Dérèglement climatique (x6)**
- **Santé humaine (x6)**
- **Étalement urbain (x3)**
- **Dépendance à la voiture (x3)**

Ces 4 défis rassemblent deux-tiers des priorités déterminées par les participants.

Les autres défis mentionnés sont :

- Atteinte à la biodiversité (x2)
- Consommation des ressources naturelles (x2)
- Inégalités territoriales (x2)
- Perte de sols agricoles
- Séparation des usages
- Ville pour la voiture
- Vivre-ensemble et qualité de vie
- Développement des transports en commun et mobilités douces
- Répartition de la population et cadre de vie
- Economie durable

Les leviers d'action les plus évoqués :

- **Améliorer l'offre de transports en commun (x8)**
- **Favoriser la végétalisation des espaces publics et privés dans les villes pour limiter les îlots de chaleur urbains (x7)**
- **Inscrire dans les documents d'urbanisme la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (x5)**
- **Encourager la proximité de l'habitat et des activités, afin de limiter les distances domicile-travail (x5)**
- **Privilégier systématiquement le recyclage urbain par rapport à l'étalement urbain (x4)**
- **Promouvoir la ville dense et intense, par une attention renforcée à la qualité urbaine (x4)**
- Faire de la sobriété foncière une priorité des documents d'urbanisme (x3)
- Agir pour diminuer la demande de mobilité (x3)
- Renforcer le maillage des itinéraires sécurisés pour les déplacements à vélo ou à pied (x3)
- Accélérer la désimperméabilisation des espaces

publics et privés pour réduire les risques d'inondation et de pollution en cas de fortes pluies (x3)

DEUXIÈME SÉQUENCE: TABLE RONDE - TÉMOIGNAGES ISSUS DES TERRITOIRES

Dans la deuxième séquence plénière de la conférence, les intervenants ont partagé leurs visions sur les enjeux du futur SDRIF-E.

Intervention de Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne est un département doté d'atouts, mais également confronté à plusieurs problématiques. Plus grand département de l'Ile-de-France, il est composé à la fois d'espaces ruraux et urbains. Un défi majeur sera de conserver les équilibres. Après la crise sanitaire, le nombre d'habitants dans les communes du département a augmenté. L'installation de ces nouveaux habitants nécessite des infrastructures et équipements adaptés. La notion de proximité prend tout son sens, tout en préservant les terres agricoles.

En termes d'aménagement du territoire, la mobilité est une composante importante. Le Grand Paris Express ne desservant pas la Seine-et-Marne, la mobilité doit être assurée par l'amélioration de la route et des transports. Mais il s'agit aussi de permettre un développement économique rééquilibré, cohérent avec les ambitions du SDRIF-E.

Cet équilibre concerne aussi les espaces ruraux : à côté du monde agricole doit se diversifier pour vivre, la Seine-et-Marne a un rôle pour la production d'énergies, ce qui consomme de l'espace. Elle est aussi une terre de réception des déchets de la région : centres d'enfouissements comme ISDI, qui nécessitent une réflexion à l'échelle de la région.

En travaillant en équipe avec la Région, les intercommunalités et les autres départements, il est possible d'élaborer un SDRIF-E capable de répondre à ces défis.

Intervention de Jean-Paul JEANDON, Président de la CA Cergy-Pontoise

Le mode de développement à Cergy-Pontoise a évolué en permanence depuis les politiques de construction et d'aménagement de la ville-nouvelle. Les nouveaux besoins de proximité impliquent de réaliser de vraies métropoles « complètes ». Cergy-Pontoise a un cœur d'agglomération davantage fréquenté par des citoyens vivant hors de l'agglomération que par ses propres habitants, et, dans certains quartiers, parfois jusqu'à 20% de la population qui se renouvelle chaque année. Il est souhaitable de « métropoliser » les territoires afin de réduire l'empreinte carbone liés aux déplacements

constants. Un enjeu crucial pour Cergy-Pontoise est la réalisation du prolongement du T13 pour améliorer les liaisons tangentielles vers le sud de la région.

La grande couronne ne devrait pas être considérée comme le territoire de « logement » du Grand Paris. Il faudra définir le vrai schéma directeur souhaité pour l'Ile-de-France car les territoires administratifs ne correspondent plus à la réalité vécue. Le territoire est attaché à viser le ratio 1 emploi pour 1 actif, mais cela semble très difficile à tenir dans le cadre du ZAN sans prendre quelques hectares de terres agricoles et ce, même si on travaille sur l'optimisation des zones d'activités existantes.

Intervention de Jean-Jacques BOUS-SAINGAULT, Président du PNR du Gâtinais Français

Dans le Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français, l'artificialisation progresse plus rapidement que le nombre d'habitants. Cette extension de l'urbanisation se fait au détriment des espaces agricoles et naturels. Il faut être vigilant pour laisser une place à la biodiversité et décarboner nos modes de vie. Cette décarbonisation passera par un usage plus raisonné des ressources énergétiques et foncières.

Le SDRIF-E devrait définir des enveloppes d'urbanisation préférentielles et appliquer le principe de limitation de l'extension de l'urbanisation. Dans la Charte du PNR du Gâtinais français, un inventaire a été réalisé de l'ensemble des éléments qui composent le patrimoine vernaculaire afin de comprendre comment le rénover pour diminuer l'impact sur l'environnement.

Le PNR porte également une ambition forte sur la réduction des consommations énergétiques. Des aides financières sont à disposition des particuliers réalisant des rénovations dans leur résidence. Un service de conseil et un programme pour l'économie d'énergie sont offerts aux propriétaires qui portent un projet de rénovation avec des matériaux biosourcés, promouvant notamment la filière chanvre locale. Entre 2019 et 2021, 539 projets de rénovation énergétique ont été accompagnés, ce qui correspond en moyenne à 41 % de gain énergétique et 50% de réduction des émissions de GES.

Ce travail de revitalisation des centres bourgs passe par des mesures ambitieuses et par une ingénierie locale forte et compétente présente dans les Parcs naturels franciliens.

Intervention de Rolin CRANOLY, Vice-Président de l'AMIF et maire de Gagny

Le SDRIF-E est en train d'être élaboré en co-construction avec les territoires pour créer des synergies et trouver un moyen d'encadrer l'évolution

ANNEXES

de l'Ile-de-France. Dans le passé, l'impact des grands projets sur l'environnement était examiné après la validation de ces mêmes projets. Aujourd'hui, l'environnement est la priorité (le projet de PLUI établit un socle écologique à préserver et préalable à tout projet local), même si le coût financier pour modifier des projets problématiques peut être significatif.

En ce qui concerne la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement, la pédagogie vis-à-vis de la population est essentielle. En effet, l'évolution de la réglementation de l'urbanisme a un impact sur le foncier et sur la liberté laissée aux acteurs et citoyens pour y développer des projets. Il est important de rendre compréhensible à la population les raisons de certain choix. D'autant plus lorsque le changement de prisme implique une évolution du coût de construction pour le propriétaire, et du coût d'aménagement pour la collectivité.

Concernant le ZAN et la place de la biodiversité en ville, il faut garder en tête que les coeurs d'îlots constituent en zones urbaines denses une part importante de la nature urbaine. Avec 52% d'habitat pavillonnaire sur l'EPT Grand Paris Grand Est, une étude a été réalisée pour évaluer à la parcelle le coefficient de résilience de l'habitat. Sur le pavillonnaire, ce coefficient est paradoxalement le plus faible de tous les tissus urbains, du fait des nombreuses passoires énergétiques que sont les pavillons d'avant 1970.

En tant que référent « Transition Ecologique et Energétique » de l'AMIF, R. CRANOLY souligne l'important travail de sensibilisation à conduire sur les bonnes pratiques des communes. Les réponses à un questionnaire sur les sujets ZAN et SDRIF-E sont en cours de récolte et une contribution de l'AMIF est à venir.

TROISIÈME SÉQUENCE : CONCLUSION

Intervention de Gilles BATTAIL, Conseiller régional et Président de la Commission Logement Aménagement

Des dispositifs liés à l'objectif ZAN, ZEN et circulaire existent déjà à l'échelle de la Région. A titre d'exemple, la transformation de friches est un sujet porté par le Conseil régional depuis 2019. Le défi sera de rassembler ces idées pour les conjuguer de manière adaptée dans tous les territoires.

Une prise de conscience est en cours par rapport l'usage de la terre, au regard de l'organisation des villes et de l'économie. Ces aspects doivent être considérés dans toutes les actions de planification. Les élus doivent être des ambassadeurs du changement en cours et ont une responsabilité dans l'accompagnement de l'évolution des mentalités de la population (par exemple pour inciter à l'usage des

transports collectifs, qui existent bien mais sont peu fréquentés).

Sur des territoires très protégés mais qui ont un potentiel de développement, le sens de la méthode PNR doit pouvoir inspirer nombre d'EPCI. Une coopération entre les territoires de Parc et les territoires voisins est toujours fructueuse.

Pour finir, un point de vigilance à garder en tête pour les futures négociations : en tendance, tout le monde veut tout, mais dans la coopération entre territoires, il faudra bien des complémentarités, des compromis et un certain niveau de spécialisation de certains territoires.

SECONDE CONFERENCE DES TERRITOIRES FRANCILIENS: Compte-rendu de la «Fresque de l'île-de-France»

Lieu et date

Saint Ouen, le 8 juillet 2022

Animateurs

Eurogroup Consulting, Res publica

Participants

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT - Vice-Président chargé du SDRIF-E, Région Ile-de-France
Jean-François PARIGI - Président, Seine-et-Marne
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT - Président, Président PNR du Gâtinais français
Jean-Paul JEANDON - Président, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Rolin CRANOLY - Président, AMIF
Daniel BEHAR - Professeur, Institut d'urbanisme de Paris
Suzanne JAUNET - Conseillère départementale mandatée, Conseil départemental des Yvelines
Pierre-Yves MARTIN - Maire de Livry-Gargan
Luc STREHAIANO - VP mandaté, Val-d'Oise
Jacques KOSSOWSKI - Président, ETP POLD
Nicole BRISTOL - Conseillère départementale, Conseil départemental des Yvelines
Jean-Marie ALBOUY - Président, CC Pays de Montereau
Sylvain LAMBERT - Président, Association des Maires Ruraux des Yvelines
Jérôme LEPLAT - Vice-Président délégué à l'urbanisme et aux avis du PNR du Vexin Français
Sophie DESCHIENS - Déléguée spéciale, Région Ile-de-France
Jean-Marc FOUCHER - Président, CC Entre Juine et Renarde
Pierre-Yves NICOT - Maire de Mormant
Ghislaine SENEÉ - Conseillère régionale, Région Ile-de-France
Bernard GLEIZE - Maire de Vauhallaan
Gilles BATTAIL - Président de la Commission Logement

ANNEXES

Aménagement

Benjamin DEMAILLY - Président, PNR du Vexin Français

Jean-François ONETO - Président, CC Portes Briardes

Éric BRAIVE - Président, CA Coeur d'Essonne Agglo

Gérard LAMBERT-MOTTE - Maire du Plessis-Bouchard

Jean-Marie BONTEMPS - Vice-président, CC Carnelle Pays de France

François BOUCHART - Mairie de Roissy en Brie

Vanessa GHIATI - Conseillère régionale, Région Ile-de-France

Francisque VIGOUROUX - Maire d'Igny

Hiba CHAKAR - Chargée de projets développement urbain, Hauts-de-Seine

Damien VERGNE - Chargé de mission PLUi, EPT Grand Paris Grand Est

Manuel PLUVINAGE - Directeur Général des Services, CA Versailles grand Parc

Virginie MLADENOV - Directrice de l'Aménagement, CC Brie Nangissienne

Emma GENTY - Chargée de mission et révision de la charte, PNR de la Haute Vallée De Chevreuse

Muriel BENSARD - Cheffe service aménagement durable, DRIEAT

Paul PUY - Chargé de mission, Val-de-Marne

Christophe BRERAT - Directeur, CA Coeur d'Essonne Agglo

Diane ROUSSIGNOL - Adjointe au Directeur des territoires et de l'habitat, Val-d'Oise

François-Xavier DESWARTE - Responsable aménagement, CA Paris Vallée de la Marne

Sandra DEL RIO - Responsable du service aménagement durable, CA Melun Val de Seine

Viviane DIGNOIRE - Chargée de mission documents cadres, EPT Plaine Commune

Caroline MOTTE - Responsable des études observatoires et connaissance du territoire

Bruno BARBOSA - Responsable des autorisations d'urbanisme, CC du Pays de Montereau

Emmanuelle GUILMAULT - Directrice, PNR du Gâtinais français

Caroline LARMAGNAC - Directrice adjointe, Val-de-Marne

Romain MAURET-MOREAU - DG, CC Entre Juine et Renarde

Manal TABRIKI - Chargée de mission planification urbaine, EPT Paris Ouest La Défense

Jean-Christophe RIGAL - Directeur Contrats, Etudes & Prospective, Conseil départemental des Yvelines

Clara DUCOUX - Chargée de mission, CESER

Miguel FIGUEREIDO - Chef de projet urbanisme, Conseil départemental de l'Essonne

Frédérique GABLIER-DAUTRY - Directrice de l'Aménagement et du Développement des territoires, Seine-et-Marne

Valérie FRESNEDA - DGA à la stratégie, CA Roissy Pays de France

Corinne CHARPENTIER - Développement urbain, Ville de Paris

Emmanuel BOULARD - DGA en charge de l'Urbanisme, de la Prospective Territoriale et du Logement, Ville de La Garenne-Colombes

Florence ALLAIRE - Juriste - Direction de l'urbanisme et de l'aménagement, Mairie de Rueil-Malmaison

Thomas HENRY - Chargé de mission planification urbaine, CA Grand Paris Sud

Mission SDRIF-E Le 19 juillet 2022

POLAT - Mission SDRIF-E 2

Sylvain REMONDI - Urbaniste, CA Saint Quentin En Yvelines

Isabelle DUCOS - Directrice du développement urbain, CA Saint-Germain Boucles-de-Seine

Hugo SURMAIS - Chef de projet planification urbaine, EPT Grand Paris Seine Ouest

Cindy SCHROEDER - Chargée de mission Aménagement du Territoire et Urbanisme, Val d'Oise

Juliette BOURDARIAS - Conseil départemental de l'Essonne

Cédric JAGOU - Responsable aménagement, CC Entre Juine et Renarde

Karine Andre - Chargée de mission Aménagement du Territoire, CC Val Briard

Maryvon AKPO - chargée de mission environnement, CC Carnelle Pays de France

Sylvaine BAUDOUX - Directrice de l'aménagement, CU Grand Paris Seine et Oise

Aristide VU - Responsable Service, Conseil départemental Hauts-de-Seine

Stéphanie DA SILVA - Cheffe de projet Aménagement, CA Saint-Germain Boucles-de-Seine

Marine DE SOUSA - Responsable service aménagement du territoire et développement économique, CC Plaine et Monts de France

Pascal AUBLE - Chargé de mission urbanisme (Direction Ville et Habitat), Conseil départemental des Yvelines

Frédéric DESPINASSE - Directeur, ETP Grand Paris Sud

Olivier DELEU - Directeur Développement des Territoires, CA Val Parisis

Elena OBRINGER - Directrice Aménagement urbain et Habitat, Ville de Neuilly-sur-Seine

Matthis TAVEAU - Chef de projet urbanisme opérationnel, Mairie de Meaux

Guillaume PHILIPPE - Directeur de l'Urbanisme de Rueil Malmaison, Mairie de Rueil-Malmaison

Vincent TANNIERE - Aménagement du Territoire et Habitat, CA Plaine Vallée

Anaïs VERAS - DGS, CA Saint-Germain Boucles-de-Seine

Catherine GEROGOT-ROQUES - Directrice du pôle urbanisme réglementaire et foncier, CA Val d'Europe Agglomération

Elodie LIEWIG - Responsable service habitat logement et urbanisme, CA Paris Saclay

Jasmine DOZIAS - EPT Boucles Nord de Seine

Rita CECCHERINI - Directrice de l'Aménagement, CA Roissy Pays de France

Frédéric ALPHAND - DGA, Conseil départemental Seine-et-Marne

Pierre GACONNET - Directeur TCM, Conseil départemental Seine Saint-Denis

Alexis GASTAUER - Chef du service Développement

ANNEXES

urbain, Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Sébastien LANCTIN – Chef de projet PLUi, EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Pierre RAMOND – Directeur stratégie urbaine, CA Cergy-Pontoise

Géry WAYMEL – Directeur de l'urbanisme, CC Pays de l'Ourcq

Stéphanie MENARD – Chargée de mission, CA du Pays de Meaux

Valérie MENAIN – Directeur de la Cohérence Territoriale et de l'Information Géographique, MGP

Daniel CHEVALIER – Vice-Président en charge de l'Urbanisme, CA Val d'Europe Agglomération

Camille STARICO – Cheffe de projet développement territorial, CC Vallée de l'Oise et des Trois forêts

Samra FOUHALI – Chargée d'études, Ville de Saint-Cloud

Thierry BOUTTIER – DGS, Ville de Levallois

Philippe LENOIR – Chargé de mission, ETP Grand Paris Sud Est Avenir

Adeline LEMARCHAL – Chargée de mission SCoT, CA Roissy Pays de France

Agnès LANTHIER – Directrice, PNR du Vexin Français

Karine BONNAFI-DAVID – Directrice, Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Virginie ROORYCK-LLORENS – Directeur de l'Aménagement urbain, Ville de Puteaux

Maxime AUDRAN – Chargé Affaires Foncières, Prospective Territoriale et Habitat, Ville de La Garenne-Colombes

Yannick OLIVIER – Directeur de l'Aménagement Urbain, Ville de Courbevoie

Françoise GUEGUEN – Responsable planification et habitat, Ville de Courbevoie

Maxime MORGANT – Chargé de projets urbanisme, Ville de Suresnes

Vivien FARRE – Chargée de projets urbanisme, Ville de Suresnes

PARTIE 1: Description de la «fresque de l'île-de-France»

- La fresque de l'île-de-France est adaptée de la « Fresque de la Ville » créée par Dixit. Elle conduit les participants à prendre conscience du caractère systémique de l'aménagement, en croisant différentes thématiques que le futur SDRIF-E devra concilier.

- Pour la Conférence des Territoires Franciliens du 8 juillet (et la concertation avec le grand public qui suivra en septembre), le parcours de la Fresque de la Ville a été simplifié en créant un module d'idéation qui est tourné vers l'identification de défis et la recherche de solutions.

Objectifs de l'atelier d'idéation :

- Sensibiliser les participants aux mécanismes et enjeux systémiques de la fabrique de la ville.
- Faire découvrir des leviers d'actions pour répondre

aux défis et à la complexité de l'aménagement de l'Île-de-France pour 2040.

- Faire contribuer les participants sur des défis majeurs et des grandes priorités d'intervention pour l'aménagement de l'Île-de-France pour 2040.
- Offrir un moment d'idéation, qui donne la parole à tous et permet aux participants d'échanger entre eux.

PARTIE 2: Note d'ambiance

Les participants ont été répartis dans 12 groupes de 10 personnes. Chaque groupe a travaillé de manière autonome à partir de 4 lots de cartes distribués par les animateurs (annexe 1). L'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

1. **Distribution de lots de cartes** représentant des sujets interdépendants et prise de connaissance des enjeux : les participants ont réuni les cartes en échangeant sur les relations qui existent entre elles.
2. **Choix de 3 cartes** pour illustrer 3 défis majeurs pour l'aménagement de l'Île-de-France en 2040.
3. **Identification de 3 leviers d'actions prioritaires** parmi une liste thématique établie à l'avance, pour transformer les territoires et s'inscrire dans les objectifs du SDRIF-E.

À la suite de l'atelier, les principaux défis et leviers ont été brièvement restitués en plénière.

De manière générale, les participants ont apprécié l'exercice, jugé bien adapté pour la concertation avec le grand public.

PARTIE 3 : Principaux défis et leviers issus des ateliers

Principaux défis :

Les participants se sont confrontés à 25 défis d'urbanisme et environnementaux pour l'Île-de-France à l'horizon 2040. Parmi ces problématiques, 8 enjeux liés à la qualité de l'air, aux émissions de GES et à la consommation des ressources ont été mis en exergue :

Défi

Dérèglement climatique

Description

Les gaz à effet de serre émis par les activités humaines entraînent une augmentation des températures moyennes et la fréquence des événements climatiques

extrêmes. En Île-de-France, les températures moyennes ont augmenté d'environ 2 °C depuis le milieu du XXe siècle, avec une accentuation du réchauffement depuis le début des années 1980.

Commentaires des participants

Conséquences : réfugiés climatiques

Défi

Santé humaine

Description

La mauvaise qualité de l'air, les nuisances sonores, la disparition d'espèces et l'apparition de nouvelles maladies aggravent notre état de santé. 13 % de la population francilienne est soumis à plusieurs nuisances.

Commentaires des participants

Le logement, le travail et l'alimentation impactent également la santé humaine

Défi

Étalement urbain

Description

En France, la surface de la ville croît trois fois plus vite que sa population, c'est ce qu'on appelle l'étalement urbain. En Île-de-France, le constat est plutôt inverse ces dernières années. Entre 2017 et 2021, l'Île-de-France a urbanisé 996 ha/an en moyenne.

Défi

Dépendance à la voiture

Description

Quand la ville est pensée pour la voiture, notamment à cause de la séparation des usages, il est difficile de s'en passer. En 2015, 40% des trajets en voiture effectués en agglomération font moins de 3 km. En 2018 en Île-de-France et hors Paris, près d'un déplacement sur deux est réalisé en voiture.

Défi

Ville pour la voiture

Description

Avec l'augmentation de l'usage de la voiture, la ville s'est dessinée pour celle-ci. Par exemple, plus de 50% des espaces publics parisiens lui sont dédiés.

Défi

Séparation des usages

Description

La séparation des usages (production, travail, habitat, loisirs) génère des quartiers dans lesquels un seul usage est possible, et souvent sans mixité sociale. Cela favorise l'étalement urbain et la dépendance à la voiture.

Défi

Atteinte à la biodiversité

Description

Les animaux et les plantes sont atteints par le dérèglement climatique et les fragmentations de leurs milieux : ils se déplacent ou disparaissent. De nombreuses espèces indigènes ont d'ores et déjà disparu de l'Île-de-France ou menacent de disparaître. 15 % des espèces de papillons de jour sont considérées comme éteintes.

Défi

Consommation des ressources naturelles

Description

Construire demande de nombreuses ressources naturelles telles que le sable, l'eau, les bois, les minerais, les métaux etc. Ces ressources se raréfient. En Île-de-France, 60 % de la consommation de ressources sont liés à l'alimentation, à l'énergie et à la construction

D'autres défis ont également été ajoutés grâce à une carte « jocker » :

- Inégalités d'occupation des territoires
- Amélioration la qualité de vie des franciliens
- Développement des transports en commun et les mobilités douces
- Développement de l'économie durable

Principaux leviers :

Afin de répondre à ces défis, les participants ont sélectionné les principaux leviers pour l'Île-de-France à partir d'une liste proposée par l'Institut Paris Région (annexe 2). Ceux-ci ont été compilés sous 6 catégories qui concernent le SDRIF-E : zéro artificialisation nette (ZAN), zéro émissions nettes (ZEN), mobilités et desserte des territoires, réduction des nuisances et adaptation au changement climatique, attractivité et économie circulaire.

Les leviers liés à l'attractivité et à l'économie circulaire ne se trouvent pas dans la liste des plus cités :

Catégorie

ZAN - réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Défi

- Inscrire dans les documents d'urbanisme la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
 - Privilégier systématiquement le recyclage urbain par rapport à l'étalement urbain (stratégie foncière, aide à la mobilisation des friches...)
 - Promouvoir la ville dense et intense, par une attention renforcée à la qualité urbaine (développement des services, des espaces verts...)
 - Faire de la sobriété foncière une priorité des documents d'urbanisme
-

Catégorie

ZEN : lutter contre les émissions de CO₂

Défi

- Encourager la proximité de l'habitat et des activités, afin de limiter les distances domicile / travail
- Agir pour diminuer la demande de mobilité (proximité des services, création de lieux de coworking...)

Commentaires des participants

Notamment en Grande Couronne

Catégorie

Mobilités et desserte des territoires

Défi

- Améliorer l'offre de transports en commun
 - Renforcer le maillage des itinéraires sécurisés pour les déplacements à vélo ou à pied
-

Catégorie

Réduction des nuisances et adaptation au changement climatique

Défi

- Favoriser la végétalisation des espaces publics et privés dans les villes pour limiter les îlots de chaleur urbains
 - Accélérer la désimperméabilisation des espaces publics et privés pour réduire les risques d'inondation et de pollution en cas de fortes pluies
-

Les participants ont eu la possibilité d'ajouter d'autres leviers à la liste proposée :

- Promouvoir la ville dense et intense (dans la limite d'une densité acceptable)
- Equilibrer la densification entre les territoires
- Mieux construire pour favoriser la proximité
- Augmenter la perméabilité des sols
- Privilégier les nouvelles constructions sur les friches (notamment en Petite Couronne)

PARTIE 4 : Principales idées issues des ateliers avec les élus

3 tables ont été attribuées aux élus présents en raison de leur connaissance politique et pouvoir décisionnel sur les politiques publiques des territoires.

Ces élus ont eu le choix entre 2 exercices : la fresque de l'Île-de-France, ou une discussion ouverte autour de la question « d'après votre expérience sur votre territoire, quels leviers identifiez-vous pour répondre aux grands défis de l'aménagement de l'Île-de-France ? » Toutes les tables ont préféré travailler à partir de la fresque.

De manière générale, les enjeux liés à la démographie, la santé et l'impact environnementaux ont été soulignés. Par exemple, il est essentiel d'anticiper la crise de réfugiés climatiques à l'horizon 2040. Certaines mesures déjà en place permettront de mieux répondre à ces problématiques. Il est à noter que l'appréciation et la gestion des canicules a véritablement progressé.

Des inégalités entre les territoires ont également été identifiées : dans les territoires où il existe une déserte de transport en commun, la voiture est privilégiée. De plus, l'acceptabilité de la densité et mixité des usages varie en fonction du territoire en question.

En outre des défis et leviers proposés par la fresque, les élus ont noté l'importance de laisser une souplesse aux documents d'urbanisme locaux, dont le PLU et le SCoT.

